



Medasys S.A. □ Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7.680.146,36 euros

Siège social : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

319 557 237 R.C.S Nanterre.

PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris d'Actions Nouvelles, à souscrire en numéraire ou par compensation de créances, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 5.000.100 euros par émission de 11.905.000 Actions Nouvelles (susceptible d'être porté à 5.750.115 euros par émission de 13.690.750 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension)

au prix de 0,42 euro, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes.

Période de souscription : du 8 décembre 2015 au 21 décembre 2015 inclus.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a apposé le visa n° 15-613 en date du 3 décembre 2015 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») visé par l'AMF est composé :

- (i) du résumé du Prospectus ;
- (ii) d'une Partie I constituant la note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et
- (iii) d'une Partie II dédiée aux informations relatives à la Société.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Medasys S.A., Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.medasys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Prospectus :

- « **Medasys** », « **Medasys SA** » ou la « **Société** » désignent la société Medasys SA ;
- « **Groupe** » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales ;
- « **Actions Nouvelles** » désigne un nombre de 11.905.000 actions à provenir de l'augmentation de capital objet du présent prospectus pouvant être porté à 13.690.750 actions en cas d'exercice de tout ou partie de la clause d'extension.

La Partie I (Note d'Opération) du présent Prospectus a été établie sur la base de l'annexe III du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004.

La Partie II du présent Prospectus (qui constitue le document d'enregistrement) a été établie sur la base de l'annexe I du règlement européen (CE) n°809-2004 du 29 avril 2004

Le résumé du Prospectus a été établi sur la base de l'annexe XXII du règlement européen (CE) n°809-2004 de la Commission du 29 avril 2004 (tel que modifié notamment par le règlement délégué (UE) n°486-2012 de la Commission du 30 mars 2012).

Informations prospectives

Le Prospectus contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés ci-après.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque décrits au chapitre 2 de la Partie I et au chapitre 4 de la Partie II du présent Prospectus avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe, sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de la Société.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RÉSUMÉ DU PROSPECTUS.....	6
PARTIE I – NOTE D’OPÉRATION	20
1. PERSONNES RESPONSABLES	20
1.1 Responsable du Prospectus.....	20
1.2 Attestation du responsable du Prospectus	20
1.3 Responsable de l’information financière	20
2 FACTEURS DE RISQUES	20
2.1 Facteurs de risques liés à l’activité de la Société	20
2.2 Facteurs de risques liés à l’Offre.....	21
2.2.1 Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n’offrir qu’une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.....	21
2.2.2 Les actionnaires qui n’exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée.....	21
2.2.3 Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ..	21
2.2.4 La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.....	22
2.2.5 Des ventes d’actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription	22
2.2.6 En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur.....	22
2.2.7 L’émission ne fait pas l’objet d’un contrat de garantie	22
3 INFORMATIONS DE BASE	22
3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net.....	22
3.2 Capitaux propres et endettement	23
3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l’émission	24
3.4 Raisons de l’émission et utilisation du produit.....	24
4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS	25
4.1 Actions nouvelles	25
4.1.1 Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation	25
4.1.2 Droit applicable et tribunaux compétents	25
4.1.3 Forme et mode d’inscription en compte des actions	25
4.1.4 Devise d’émission.....	26
4.1.5 Droits attachés aux Actions Nouvelles	26
4.1.5.1 Droit à dividendes.....	26
4.1.5.2 Droit de vote	27
4.1.5.3 Franchissement de seuil.....	27
4.1.5.4 Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie	27

4.1.5.5	<i>Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation</i>	29
4.1.5.6	<i>Clauses de rachat - clauses de conversion</i>	29
4.1.5.7	<i>Identification des détenteurs de titres</i>	29
4.2	Assemblée Générale ayant autorisé l'émission	29
4.3	Date prévue d'émission des titres	31
4.4	Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles	31
4.5	Réglementation française en matière d'offres publiques	31
4.5.1	Offre publique obligatoire	31
4.5.2	Offre publique de retrait et retrait obligatoire	32
4.5.3	Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours	32
4.6	Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français	32
5	CONDITIONS DE L'OPERATION	33
5.1	Conditions, calendrier prévisionnel	33
5.1.1	Conditions de l'offre	33
5.1.2	Montant de l'émission	34
5.1.3	Période et procédure de souscription	34
5.1.3.1	<i>Période de souscription</i>	34
5.1.3.2	<i>Droit préférentiel de souscription</i>	34
5.1.3.3	<i>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</i>	36
5.1.3.4	<i>Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société</i>	36
5.1.3.5	<i>Calendrier indicatif</i>	36
5.1.3.6	<i>Droits préférentiels de souscription détachés des actions autodétenues de la Société</i>	37
5.1.3.7	<i>Calendrier indicatif</i>	38
5.1.4	Révocation/Suspension de l'offre	38
5.1.5	Réduction des ordres	38
5.1.6	Montant minimum et/ou maximum d'une souscription	38
5.1.7	Révocation des ordres de souscription	38
5.1.8	Versement des fonds et modalités de délivrance des actions	38
5.1.9	Publication des résultats de l'offre	39
5.1.10	Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription	39
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	39
5.2.1	Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre	39
5.2.1.1	<i>Catégorie d'investisseurs potentiels</i>	39
5.2.1.2	<i>Pays dans lequel l'offre sera ouverte</i>	40
5.2.1.3	<i>Restrictions applicables à l'offre</i>	40
5.2.2	Engagement de souscription	42
5.2.3	Information pré-allocation	42
5.2.4	Notification aux souscripteurs	43
5.2.5	Clause d'extension	43
5.3	Prix de souscription des Actions Nouvelles	43
5.4	Placement et prise ferme	44
5.4.1	Etablissement – Prestataire de services d'investissement	44
5.4.2	Coordonnées des intermédiaires habilités chargés du dépôt des fonds des souscriptions et du service financier des actions	44
5.4.3	Garantie - Engagement d'exercice / d'abstention / de conservation	44
6	ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION	44

6.1	Admission aux négociations.....	44
6.2	Place de cotation.....	44
6.3	Autres placements de valeurs mobilières concomitants.....	45
6.4	Contrat de liquidité	45
6.5	Stabilisation - Interventions sur le marché.....	45
7	DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE.....	45
8	DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION.....	45
9	DILUTION	45
9.1	Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres.....	45
9.2	Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire.....	46
9.3	Incidence sur la répartition du capital de la Société	46
10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	47
10.1	Conseillers ayant un lien avec l'offre	47
10.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	47
10.3	Rapport d'expert.....	47
10.4	Information provenant de tiers.....	47
10.5	Mise à jour de l'information concernant la Société.....	47
	PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR.....	48

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°15-613 en date du 3 décembre 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** », qui sont présentés en cinq **sections A à E** et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

SECTION A – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, Noemalife compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
SECTION B – EMETTEUR		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<p>Dénomination sociale : Medasys S.A. (la « Société »).</p> <p>Nom commercial : Medasys</p>

B.2	Siège social Forme juridique Droit applicable Pays d'origine	Siège social : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart. Forme juridique : société anonyme à directoire et conseil de surveillance Droit applicable : droit français Pays d'origine : France
B.3	Nature des opérations principales et activités	Editeur français de logiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés. La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité. Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé. La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 47% de parts de marché sur le segment des grands établissements CHU/CHR. Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).

<p>B.4</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</p>	<p>Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 9 229 k€ au premier semestre 2015 contre 9 960 k€ au premier semestre 2014. Le résultat opérationnel est de <1 430> k€ au premier semestre 2015 à comparer à <1 189> k€ au premier semestre 2014. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à <1 596> k€ au 30 juin 2015, il était de <1 313> k€ au 30 juin 2014.</p> <table border="1" data-bbox="646 454 1423 730"> <thead> <tr> <th>(€ '000)</th> <th>30.06.2015 (6mois)</th> <th>30.06.2014 (6mois) <i>retraité (1)</i></th> <th>31.12.14 (12 mois) <i>retraité (1)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>9 229</td> <td>9 960</td> <td>23 720</td> </tr> <tr> <td>Résultat opérationnel</td> <td><1 430></td> <td><1 189></td> <td>1 651</td> </tr> <tr> <td>Résultat net revenant au Groupe</td> <td><1 596></td> <td><1 313></td> <td>1 352</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés de Medasys au 30 juin 2015.</i></p> <p>Le retrait de 7% du chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2014 s'explique par la faible activité du marché national avec un chiffre d'affaires en baisse de 15% sur la France. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours du premier semestre.</p> <p>L'export a toutefois permis à Medasys de limiter l'impact de cette baisse. Le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient est en progression importante de 41% s'établissant ainsi à 1 238 k€.</p> <p>Toutefois, Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.</p> <p>Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par an net de CIR). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.</p> <p>Enfin, compte-tenu de ses difficultés de trésorerie, Medasys a sollicité de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine, au mois d'octobre 2015, qu'elle lui accorde des délais de paiements de ses dettes de TVA et d'URSSAF à hauteur de 1.644.000 euros avec une suspension des paiements jusqu'à fin décembre 2015.</p> <p>La Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine s'est prononcée le 29 octobre 2015 en faveur d'un plan de règlement de son passif fiscal et social de 14 mois, avec mensualités progressives et un premier paiement fin novembre 2015.</p>	(€ '000)	30.06.2015 (6mois)	30.06.2014 (6mois) <i>retraité (1)</i>	31.12.14 (12 mois) <i>retraité (1)</i>	Chiffre d'affaires	9 229	9 960	23 720	Résultat opérationnel	<1 430>	<1 189>	1 651	Résultat net revenant au Groupe	<1 596>	<1 313>	1 352
(€ '000)	30.06.2015 (6mois)	30.06.2014 (6mois) <i>retraité (1)</i>	31.12.14 (12 mois) <i>retraité (1)</i>															
Chiffre d'affaires	9 229	9 960	23 720															
Résultat opérationnel	<1 430>	<1 189>	1 651															
Résultat net revenant au Groupe	<1 596>	<1 313>	1 352															
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>La Société est la société mère du Groupe, qui compte 5 filiales consolidées au 30 juin 2015 (1 en France, 1 en Belgique, 1 aux Etats-Unis, 1 au Japon et 1 au Maroc).</p>																

B.6	Principaux actionnaires	<p>Le capital social de la Société s'élève à 7.680.146,36 euros et est divisé en 26.846.262 actions entièrement souscrites et libérées. A la date du présent Prospectus et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="646 383 1425 775"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions et Droits de vote</th> <th>% du capital et des Droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Noemalife</td> <td>12 082 723</td> <td>45,01%</td> </tr> <tr> <td>Consorts Hofmann</td> <td>1 633 000</td> <td>6,08%</td> </tr> <tr> <td>Management</td> <td>737 598</td> <td>2,75%</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>107 949</td> <td>0,40%</td> </tr> <tr> <td>Ecotech et développement durable</td> <td>403 251</td> <td>1,50%</td> </tr> <tr> <td>Hexagone croissance 2</td> <td>338 843</td> <td>1,26%</td> </tr> <tr> <td>Hexagone croissance 3</td> <td>423 214</td> <td>1,58%</td> </tr> <tr> <td>Hexagone croissance 4</td> <td>255 461</td> <td>0,95%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>10 654 331</td> <td>39,69%</td> </tr> <tr> <td>Actions autodétenues</td> <td>209 892</td> <td>0,78%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>26 846 262</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>NB Ecotech et développement durable, Hexagone croissance 2, Hexagone croissance 3 et Hexagone croissance 4 sont des fonds gérés par Turenne Capital</i></p>	Actionnaires	Nombre d'actions et Droits de vote	% du capital et des Droits de vote	Noemalife	12 082 723	45,01%	Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%	Management	737 598	2,75%	Salariés	107 949	0,40%	Ecotech et développement durable	403 251	1,50%	Hexagone croissance 2	338 843	1,26%	Hexagone croissance 3	423 214	1,58%	Hexagone croissance 4	255 461	0,95%	Public	10 654 331	39,69%	Actions autodétenues	209 892	0,78%	Total	26 846 262	100%																																																																																																																																										
Actionnaires	Nombre d'actions et Droits de vote	% du capital et des Droits de vote																																																																																																																																																																														
Noemalife	12 082 723	45,01%																																																																																																																																																																														
Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%																																																																																																																																																																														
Management	737 598	2,75%																																																																																																																																																																														
Salariés	107 949	0,40%																																																																																																																																																																														
Ecotech et développement durable	403 251	1,50%																																																																																																																																																																														
Hexagone croissance 2	338 843	1,26%																																																																																																																																																																														
Hexagone croissance 3	423 214	1,58%																																																																																																																																																																														
Hexagone croissance 4	255 461	0,95%																																																																																																																																																																														
Public	10 654 331	39,69%																																																																																																																																																																														
Actions autodétenues	209 892	0,78%																																																																																																																																																																														
Total	26 846 262	100%																																																																																																																																																																														
B.7	Informations financières sélectionnées	<table border="1" data-bbox="646 898 1439 1883"> <thead> <tr> <th>(€ '000)</th> <th>30.06.15</th> <th>30.06.14 retraité (1)</th> <th>31.12.14 retraité (1)</th> <th>31.12.13</th> <th>31.12.12</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ecart d'Acquisition</td> <td>5 798</td> <td>5 798</td> <td>5 798</td> <td>5 798</td> <td>5 798</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations Incorporelles</td> <td>5 458</td> <td>5 184</td> <td>5 250</td> <td>5 180</td> <td>5 609</td> </tr> <tr> <td>Créances à + d'un an, dont Factures à établir (2)</td> <td>13 686</td> <td>12 167</td> <td>13 132</td> <td>12 458</td> <td>9 220</td> </tr> <tr> <td>Autres Actifs non courants</td> <td>2 018</td> <td>1 865</td> <td>1 925</td> <td>1 786</td> <td>1 299</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalent de trésorerie</td> <td>692</td> <td>1 043</td> <td>1 323</td> <td>2 133</td> <td>1 427</td> </tr> <tr> <td>Autres actifs courants</td> <td>11 816</td> <td>11 232</td> <td>13 503</td> <td>8 981</td> <td>10 589</td> </tr> <tr> <td>Total Actif</td> <td>39 468</td> <td>37 289</td> <td>40 931</td> <td>36 336</td> <td>33 942</td> </tr> <tr> <td>Capitaux Propres Part du Groupe</td> <td>14 280</td> <td>12 772</td> <td>15 152</td> <td>13 902</td> <td>12 650</td> </tr> <tr> <td>Intérêts Minoritaires</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Emprunts et Dettes financières non courants</td> <td>2 945</td> <td>3 046</td> <td>2 696</td> <td>1 403</td> <td>574</td> </tr> <tr> <td>Autres Passifs non courants</td> <td>4 872</td> <td>5 235</td> <td>5 216</td> <td>5 812</td> <td>5 218</td> </tr> <tr> <td>Emprunts et Dettes Financières courants</td> <td>4 212</td> <td>4 435</td> <td>4 320</td> <td>3 439</td> <td>3 747</td> </tr> <tr> <td>Autres Passifs courants</td> <td>13 159</td> <td>11 801</td> <td>13 547</td> <td>11 780</td> <td>11 753</td> </tr> <tr> <td>Total Passif</td> <td>39 468</td> <td>37 289</td> <td>40 931</td> <td>36 336</td> <td>33 942</td> </tr> <tr> <td>Endettement Financier Net</td> <td>6 465</td> <td>6 438</td> <td>5 693</td> <td>2 709</td> <td>2 894</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'Affaires</td> <td>9 229</td> <td>9 960</td> <td>23 720</td> <td>24 108</td> <td>25 337</td> </tr> <tr> <td>Résultat Opérationnel</td> <td>(1 430)</td> <td>(1 189)</td> <td>1 651</td> <td>1 527</td> <td>867</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>- 1 596</td> <td>- 1 313</td> <td>1 352</td> <td>1 091</td> <td>507</td> </tr> <tr> <td>Capacité Autofinancement *</td> <td>(323)</td> <td>(8)</td> <td>3 736</td> <td>4 209</td> <td>3 960</td> </tr> <tr> <td>Variation de BFR</td> <td>504</td> <td>(2 532)</td> <td>(4 402)</td> <td>(1 365)</td> <td>(2 824)</td> </tr> <tr> <td>Flux de Trésorerie d'Exploitation</td> <td>181</td> <td>(2 540)</td> <td>(666)</td> <td>2 844</td> <td>1 136</td> </tr> <tr> <td>Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*</td> <td>(2 286)</td> <td>(1 974)</td> <td>3 868</td> <td>(4 114)</td> <td>(4 159)</td> </tr> <tr> <td>CIR et Subventions</td> <td>675</td> <td>645</td> <td>1 334</td> <td>1 327</td> <td>1 104</td> </tr> <tr> <td>Flux de Trésorerie d'Investissements net</td> <td>(1 611)</td> <td>(1 329)</td> <td>(2 534)</td> <td>(2 787)</td> <td>(3 055)</td> </tr> <tr> <td>Flux de Trésorerie de Financement</td> <td>811</td> <td>2 795</td> <td>2 393</td> <td>530</td> <td>(3 339)</td> </tr> <tr> <td>Incidence des variations de change et divers</td> <td>(12)</td> <td>(16)</td> <td>(3)</td> <td>119</td> <td>58</td> </tr> <tr> <td>Variation Nette Trésorerie</td> <td>-631</td> <td>-1 090</td> <td>-810</td> <td>706</td> <td>-5 200</td> </tr> <tr> <td>* Dont Charges activées :</td> <td>2 065</td> <td>1 796</td> <td>3 623</td> <td>3 463</td> <td>3 658</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au</p>	(€ '000)	30.06.15	30.06.14 retraité (1)	31.12.14 retraité (1)	31.12.13	31.12.12	Ecart d'Acquisition	5 798	5 798	5 798	5 798	5 798	Immobilisations Incorporelles	5 458	5 184	5 250	5 180	5 609	Créances à + d'un an, dont Factures à établir (2)	13 686	12 167	13 132	12 458	9 220	Autres Actifs non courants	2 018	1 865	1 925	1 786	1 299	Trésorerie et équivalent de trésorerie	692	1 043	1 323	2 133	1 427	Autres actifs courants	11 816	11 232	13 503	8 981	10 589	Total Actif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942	Capitaux Propres Part du Groupe	14 280	12 772	15 152	13 902	12 650	Intérêts Minoritaires	0	0	0	0	0	Emprunts et Dettes financières non courants	2 945	3 046	2 696	1 403	574	Autres Passifs non courants	4 872	5 235	5 216	5 812	5 218	Emprunts et Dettes Financières courants	4 212	4 435	4 320	3 439	3 747	Autres Passifs courants	13 159	11 801	13 547	11 780	11 753	Total Passif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942	Endettement Financier Net	6 465	6 438	5 693	2 709	2 894	Chiffre d'Affaires	9 229	9 960	23 720	24 108	25 337	Résultat Opérationnel	(1 430)	(1 189)	1 651	1 527	867	Résultat Net	- 1 596	- 1 313	1 352	1 091	507	Capacité Autofinancement *	(323)	(8)	3 736	4 209	3 960	Variation de BFR	504	(2 532)	(4 402)	(1 365)	(2 824)	Flux de Trésorerie d'Exploitation	181	(2 540)	(666)	2 844	1 136	Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*	(2 286)	(1 974)	3 868	(4 114)	(4 159)	CIR et Subventions	675	645	1 334	1 327	1 104	Flux de Trésorerie d'Investissements net	(1 611)	(1 329)	(2 534)	(2 787)	(3 055)	Flux de Trésorerie de Financement	811	2 795	2 393	530	(3 339)	Incidence des variations de change et divers	(12)	(16)	(3)	119	58	Variation Nette Trésorerie	-631	-1 090	-810	706	-5 200	* Dont Charges activées :	2 065	1 796	3 623	3 463	3 658
(€ '000)	30.06.15	30.06.14 retraité (1)	31.12.14 retraité (1)	31.12.13	31.12.12																																																																																																																																																																											
Ecart d'Acquisition	5 798	5 798	5 798	5 798	5 798																																																																																																																																																																											
Immobilisations Incorporelles	5 458	5 184	5 250	5 180	5 609																																																																																																																																																																											
Créances à + d'un an, dont Factures à établir (2)	13 686	12 167	13 132	12 458	9 220																																																																																																																																																																											
Autres Actifs non courants	2 018	1 865	1 925	1 786	1 299																																																																																																																																																																											
Trésorerie et équivalent de trésorerie	692	1 043	1 323	2 133	1 427																																																																																																																																																																											
Autres actifs courants	11 816	11 232	13 503	8 981	10 589																																																																																																																																																																											
Total Actif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942																																																																																																																																																																											
Capitaux Propres Part du Groupe	14 280	12 772	15 152	13 902	12 650																																																																																																																																																																											
Intérêts Minoritaires	0	0	0	0	0																																																																																																																																																																											
Emprunts et Dettes financières non courants	2 945	3 046	2 696	1 403	574																																																																																																																																																																											
Autres Passifs non courants	4 872	5 235	5 216	5 812	5 218																																																																																																																																																																											
Emprunts et Dettes Financières courants	4 212	4 435	4 320	3 439	3 747																																																																																																																																																																											
Autres Passifs courants	13 159	11 801	13 547	11 780	11 753																																																																																																																																																																											
Total Passif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942																																																																																																																																																																											
Endettement Financier Net	6 465	6 438	5 693	2 709	2 894																																																																																																																																																																											
Chiffre d'Affaires	9 229	9 960	23 720	24 108	25 337																																																																																																																																																																											
Résultat Opérationnel	(1 430)	(1 189)	1 651	1 527	867																																																																																																																																																																											
Résultat Net	- 1 596	- 1 313	1 352	1 091	507																																																																																																																																																																											
Capacité Autofinancement *	(323)	(8)	3 736	4 209	3 960																																																																																																																																																																											
Variation de BFR	504	(2 532)	(4 402)	(1 365)	(2 824)																																																																																																																																																																											
Flux de Trésorerie d'Exploitation	181	(2 540)	(666)	2 844	1 136																																																																																																																																																																											
Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*	(2 286)	(1 974)	3 868	(4 114)	(4 159)																																																																																																																																																																											
CIR et Subventions	675	645	1 334	1 327	1 104																																																																																																																																																																											
Flux de Trésorerie d'Investissements net	(1 611)	(1 329)	(2 534)	(2 787)	(3 055)																																																																																																																																																																											
Flux de Trésorerie de Financement	811	2 795	2 393	530	(3 339)																																																																																																																																																																											
Incidence des variations de change et divers	(12)	(16)	(3)	119	58																																																																																																																																																																											
Variation Nette Trésorerie	-631	-1 090	-810	706	-5 200																																																																																																																																																																											
* Dont Charges activées :	2 065	1 796	3 623	3 463	3 658																																																																																																																																																																											

		<p>paragraphe 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés de Medasys au 30 juin 2015.</p> <p><i>(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux</i></p> <p>Depuis le 30 juin 2015, les éléments suivants peuvent être relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Noemalife a consenti à Medasys à la fin du mois d'août 2015, une avance de trésorerie d'un montant de 600.000 euros, ce qui a porté le montant total du compte-courant de Noemalife à 2.041.302 euros à la date du présent Prospectus. Ce compte-courant est rémunéré à un taux de 4,5 % ; - la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin a consenti à Medasys le 5 août 2015, un prêt de 500.000 euros ; et - la Société a escompté auprès de Bpifrance, en novembre 2015 et à hauteur de 881.000 euros, sa créance de CIR de l'exercice 2014 d'un montant de 1.229.000 euros.
B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves ou observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes	Le rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2014 et le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés résumés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015, qui figurent au paragraphe 20.5 de la Partie II du présent Prospectus, contiennent une observation.
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date du présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois, l'insuffisance s'élevant à environ 3 millions d'euros à partir du début du premier semestre 2016.</p> <p>Noemalife s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital de façon à ce que le montant global de souscription en numéraire de l'augmentation de capital atteigne au minimum 3 millions d'euros. Cela aura pour conséquence de rendre le fonds de roulement consolidé de la Société positif.</p> <p>La Société atteste que, de son point de vue et compte-tenu des termes de l'engagement de souscription de Noemalife, la réalisation de cette augmentation de capital rendra le fonds de roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours de douze prochains mois à compter de la date du visa</p>

		sur le présent Prospectus.
SECTION C – VALEURS MOBILIERES		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des Actions Nouvelles	<p>Les Actions Nouvelles dont l'admission est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) à compter du 31 décembre 2015. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris, et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000052623.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>11.905.000 Actions Nouvelles portant le nombre total d'actions de la Société à 38.751.262 actions.</p> <p>En cas d'exercice de tout ou partie de la clause d'extension, le nombre total d'Actions Nouvelles pourrait être porté à 13.690.750 portant le nombre total d'actions de la Société à 40.537.012 actions.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à 0,2861 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droits à dividendes ; - droit de vote ; <p>droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</p> <p>droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</p> <p>Suite à la modification des dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, l'Assemblée Générale des actionnaires de Medasys qui s'est tenue le 22 mai 2014, a décidé dans sa treizième résolution, de modifier les statuts afin de prévoir expressément que les actionnaires de la Société titulaire d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double</p> <p>Forme : les Actions Nouvelles revêtiront la forme nominative ou au porteur, au choix de leur titulaire.</p> <p>Jouissance et cotation des Actions Nouvelles : les Actions</p>

		<p>Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 31 décembre 2015.</p>
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles	<p>Sans objet.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront librement négociables.</p>
C.6	Demande d'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur un marché réglementé	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), dès leur émission prévue le 31 décembre 2015, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000052623).</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La Société n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.</p>

SECTION D – RISQUES

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur	<p>Les principaux risques suivants relatifs à l'émetteur sont décrits dans le paragraphe 4 de la Partie II du présent Prospectus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le risque de liquidité ; - le risque de continuité de l'exploitation ; - les risques inhérents à l'activité de Medasys (technologique, erreurs ou défauts dans les logiciels, sécurité des logiciels, dépendance à l'égard des hommes clés et saisonnalité de l'activité) ; - les risques de propriété intellectuelle ; - les risques liés à la dépendance des investissements publics ; - les risques liés aux différentes législations nationales ; - les risques liés à l'environnement économique ; - les risques liés à la solvabilité des clients ; - le risque lié à la cotation ; - le risque de contrepartie bancaire ; - le risque de taux ; - le risque de change ; et
------------	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l'environnement. <p>Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.</p> <p>Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par an net de CIR). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.</p> <p>Enfin, compte-tenu de ses difficultés de trésorerie, Medasys a sollicité de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine, au mois d'octobre 2015, qu'elle lui accorde des délais de paiements de ses dettes de TVA et d'URSSAF à hauteur de 1.644.000 euros avec une suspension des paiements jusqu'à fin décembre 2015.</p> <p>La Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine s'est prononcée le 29 octobre 2015 en faveur d'un plan de règlement de son passif fiscal et social de 14 mois, avec mensualités progressives et un premier paiement fin novembre 2015.</p>
D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risques liés à l'émission des Actions Nouvelles de la Société et des droits préférentiels de souscription figurent ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité, ne permettant pas aux titulaires de droits préférentiels de souscription de céder leurs droits ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verront leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions pourraient fluctuer significativement ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou des droits préférentiels de souscription ; - en cas de baisse du prix de marché des actions de la

		<p>Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie, étant précisé toutefois que l'engagement de souscription pris par Noemalife a pour conséquence de garantir la souscription à hauteur de 100 % (voir l'Elément E.3).
SECTION E – OFFRE		
E.1	Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Produit brut de l'émission : 5.000.100 euros (5.750.115 euros en cas de mise en œuvre de la clause d'extension) - Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 250.000 euros - Produit net estimé de l'émission : 4.750.100 d'euros (5.500.115 euros en cas de mise en œuvre de la clause d'extension)
E.2	Raisons de l'émission et utilisation prévue du produit	<p>Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.</p> <p>Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par an net de CIR). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.</p> <p>Ainsi, l'émission des Actions Nouvelles a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) rééquilibrer la situation financière de Medasys en raison d'une insuffisance de son fonds de roulement d'environ 3 millions d'euros ; et (ii) poursuivre le financement de son exploitation sur l'exercice 2016.
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><u>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre</u> : 11.905.000 actions ordinaires de la Société.</p> <p><u>Prix de souscription des Actions Nouvelles</u></p> <p>0,42 euro par action (0,2861 euro de nominal et 0,1339 euro de prime d'émission) à libérer en numéraire au moment de la souscription, ou par compensation avec une créance certifiée liquide et exigible.</p> <p>Le prix de souscription représente une décote faciale de 16 % par rapport au cours de clôture de l'action Medasys le jour de bourse qui précède le visa de l'AMF sur le Prospectus, soit 0,50 euro à la date du 2 décembre 2015.</p> <p><u>Clause d'extension</u></p> <p>En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles d'un maximum de</p>

		<p>15 %, soit d'un maximum de 1.785.750 Actions Nouvelles, au prix de l'émission.</p> <p>La décision d'exercer la clause d'extension sera prise par le Directoire prévu le 26 décembre 2015 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'émission. Cette clause d'extension ne sera mise en œuvre qu'afin de servir des souscriptions de détenteurs de droits préférentiels de souscription ayant passé un ordre à titre réductible.</p> <p>En cas d'exercice de tout ou partie de la clause d'extension, le montant total de l'émission sera porté à un maximum de 5.750.115 euros (dont 0,2861 euro de nominal et 0,1339 euro de prime d'émission), correspondant à 13.690.750 Actions Nouvelles.</p> <p><u>Jouissance des Actions Nouvelles</u> : courante.</p> <p><u>Période d'offre</u> : du 8 décembre 2015 au 21 décembre 2015 inclus</p> <p><u>Droit préférentiel de souscription</u> :</p> <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence (i) aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte titres à l'issue de la journée comptable du 7 décembre 2015, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription, et (ii) aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</p> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes possédées. 9 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 4 Actions Nouvelles au prix de 0,42 euro par action ; et - à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 8 décembre 2015 et négociés sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 21 décembre 2015, sous le code ISIN FR0013065224.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 209.892 actions autodétenues de la Société à la date du présent Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription, conformément à l'article L.225-210 du Code de Commerce.</p> <p><u>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et</u></p>
--	--	--

décote offerte :

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 2 décembre 2015, soit 0,50 euro :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 0,42 euro fait apparaître une décote de 16 % ;
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,025 euro ;
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,475 euro.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 11,65 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription :

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment entre le 8 décembre 2015 et le 21 décembre 2015 inclus, et payer le prix de souscription correspondant, en numéraire ou par compensation avec une créance liquide et exigible à la date de libération. Les droits préférentiels de souscription non-exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 21 décembre 2015 à la clôture de la séance de bourse.

Engagements et intentions de souscription

Noemalife s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital en exerçant la totalité des 12.082.723 droits préférentiels de souscription qui seront détachés des 12.082.723 actions Medasys qu'elle détient, représentant 5.370.096 Actions Nouvelles, soit une souscription d'un montant de 2.255.440,32 euros. Noemalife a l'intention de libérer sa souscription à hauteur de 2.000.100 euros par compensation avec une créance liquide et exigible, et pour le solde en numéraire.

Noemalife s'est en outre engagée à ce qu'au résultat de cette augmentation de capital, Medasys ait pu obtenir au minimum un montant en numéraire de 3.000.000 euros impliquant une souscription par Noemalife pouvant théoriquement porter, dans l'hypothèse où aucun actionnaire ne souscirait, sur 100% de l'émission (2.000.100 euros par compensation avec son compte-courant et 3.000.000 euros en numéraire).

Par conséquent, dans l'hypothèse où les souscriptions en numéraire à titre irréductible et réductible n'auraient pas atteint ce montant de 3.000.000 euros, alors Noemalife souscirait dans le cadre de l'attribution des titres non souscrits de telle sorte que ce montant de 3.000.000 d'euros (en « *new money* ») soit atteint.

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

		<p><u>Garantie et limitation de l'offre</u></p> <p>L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.</p> <p>Toutefois, Noemalife a consenti un engagement de souscription qui permet de garantir une souscription à hauteur de 100%.</p> <p><u>Pays dans lesquels l'offre sera ouverte :</u> En France exclusivement.</p> <p><u>Restrictions applicables à l'offre :</u></p> <p>La diffusion du prospectus, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des Actions Nouvelles peuvent dans certains pays, Noemalife compris aux Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Le Prospectus, ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de souscription dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.</p> <p>Intermédiaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actionnaires au porteur : les souscriptions seront reçues pas les intermédiaires financiers teneurs de compte ; - actionnaires au nominatif administré : les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de compte et par CACEIS CORPORATE TRUST; - actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CACEIS CORPORATE TRUST. <p>Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.</p>
--	--	---

	Calendrier indicatif de réalisation de l'augmentation de capital :	
	3 décembre 2015	Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site internet de la Société.
	4 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale de la Société décidant de l'augmentation de capital ; • Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et <p>Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital.</p>

	8 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la période de souscription ; et • Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
	21 décembre 2015	Clôture de la période de souscription et fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
	24 décembre 2015	Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires au centralisateur (Caceis Corporate Trust).
	26 décembre 2015	Décision du Directoire d'allouer les actions non souscrites par exercice des Droits préférentiels de souscription aux investisseurs qui en ont fait la demande ou mise en oeuvre éventuelle de la clause d'extension.
	28 décembre 2015	Réception des fonds sur le compte Caceis Corporate Trust dédié à l'augmentation de capital par les personnes auxquelles le Directoire a alloué les actions non souscrites.
	29 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
	31 décembre 2015	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
E.4	Intérêt, Noemalife compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	Sans objet.
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	Nom de la société émettrice : Medasys Convention de blocage : sans objet.

E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'émission	<p>Incidence théorique de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2015 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2015 –, et d'un nombre de 26.846.262 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus</i>) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="699 584 1385 902"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant augmentation de capital</td> <td>0,53 €</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital</td> <td>0,50 €</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension</td> <td>0,50 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire</p> <p>A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base d'un nombre de 26.846.262 actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus</i>) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="699 1301 1350 1655"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant augmentation de capital</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital</td> <td>0,69 %</td> </tr> <tr> <td>Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension</td> <td>0,66%</td> </tr> </tbody> </table>		Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)	Avant augmentation de capital	0,53 €	Après augmentation de capital	0,50 €	Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,50 €		Participation de l'actionnaire (en %)	Avant augmentation de capital	1%	Après augmentation de capital	0,69 %	Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,66%
	Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)																	
Avant augmentation de capital	0,53 €																	
Après augmentation de capital	0,50 €																	
Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,50 €																	
	Participation de l'actionnaire (en %)																	
Avant augmentation de capital	1%																	
Après augmentation de capital	0,69 %																	
Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,66%																	
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs par la Société																

PARTIE I – NOTE D'OPÉRATION

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du Prospectus

Frédéric Vaillant, Président du Directoire

Adresse : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart

1.2 Attestation du responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.5.1.2 de la Partie II du présent Prospectus, qui contient une observation.

Les comptes semestriels consolidés résumés pour la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.5.1.1 de la Partie II du présent Prospectus, qui contient une observation ».

Fait à Clamart, le 3 décembre 2015

Frédéric Vaillant

Président du Directoire

1.3 Responsable de l'information financière

Nom : Frédéric Seillier

Fonction : Directeur Administratif et Financier

Adresse : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart

Téléphone : +33(0)75 60 91 00

Email : Frederic.Seillier@medasys.com

2 FACTEURS DE RISQUES

2.1 Facteurs de risques liés à l'activité de la Société

Les facteurs de risques relatifs au Groupe et à son activité sont décrits au chapitre 4 de la PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR.

En complément de ces facteurs de risques, les actionnaires sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risques suivants liés à l'émission.

2.2 Facteurs de risques liés à l'Offre

2.2.1 Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché des droits préférentiels de souscription se développera. Si ce marché se développe, les droits préférentiels de souscription pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra du prix de marché des actions de la Société. En cas de baisse de prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur diminuer. Les titulaires de droits préférentiels de souscription qui ne souhaiteraient pas exercer leurs droits préférentiels de souscription pourraient ne pas parvenir à les céder sur le marché.

2.2.2 Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée

Dans la mesure où les actionnaires n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription, leur quote-part de capital et de droits de vote de la Société serait diminuée. Si des actionnaires choisissaient de vendre leurs droits préférentiels de souscription, le produit de cette vente pourrait être insuffisant pour compenser cette dilution (Cf. paragraphe 9 de la Partie I du présent Prospectus).

2.2.3 Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription

Le prix de marché des actions de la Société pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions de la Société à la date de l'émission des Actions Nouvelles. Les actions de la Société pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché prévalant au jour du lancement de l'opération. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription. Si cette baisse devait intervenir après l'exercice des droits préférentiels de souscription par leurs titulaires, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

2.2.4 La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le présent Prospectus ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

2.2.5 Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou sur la valeur des droits préférentiels de souscription

La vente d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription sur le marché, ou l'anticipation que de telles ventes pourraient intervenir, pendant et/ou après la période de souscription, s'agissant des actions ou pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions ou la valeur des droits préférentiels de souscription des ventes d'actions ou de droits préférentiels de souscription par ses actionnaires.

2.2.6 En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre toute ou partie de leur valeur

Le prix de marché des droits préférentiels de souscription dépendra notamment du prix du marché des actions de la Société. Une baisse du prix de marché des actions de la Société pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur des droits préférentiels de souscription.

2.2.7 L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Noemalife a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du présent Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 100%.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

A la date du présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie des douze prochains mois, l'insuffisance s'élevant à environ 3 millions d'euros à partir du début du premier semestre 2016. Cette insuffisance est notamment relative aux dépenses de R&D récurrentes, qui sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Noemalife s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital de façon à ce que le montant global de souscription en numéraire de l'augmentation de capital atteigne au minimum 3 millions d'euros. Cela aura pour conséquence de rendre le fonds de roulement consolidé de la Société positif.

La Société atteste que, de son point de vue et compte-tenu des termes de l'engagement de souscription de Noemalife, la réalisation de cette augmentation de capital rendra le fonds de

roulement net consolidé suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le présent Prospectus.

3.2 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority – ESMA/2013/319*, paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé de la Société au 31 octobre 2015.

Sur la base d'une situation au 31 octobre 2015 (non auditée - en K€)	
Capitaux propres et endettement	
Total des dettes financières courantes :	5 514
Dettes financières courantes faisant l'objet de garanties	907
Dettes financières courantes faisant l'objet de nantissements	954
Dettes financières courantes sans garantie ni nantissement	2 355
Dettes de compte courant Noemalife*	1 298
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long termes)	4 044
Dettes financières non courantes faisant l'objet de garanties	1 207
Dettes financières non courantes faisant l'objet de nantissements	2 678
Dettes financières non courantes sans garantie ni nantissement	159
Capitaux propres de la Société**	15 828
Capital social et primes d'émission	11 536
Réserve légale	727
Autres réserves	3 565

* le compte-courant de Noemalife a été porté, à la date du présent Prospectus, à 2.041.302 euros. Il est rappelé que ce compte courant est rémunéré à hauteur de 4,5%.

**Capitaux propres présentés hors résultat et variation des réserves pour la période du 1er juillet 2015 au 31 octobre 2015

Sur la base d'une situation au 31 octobre 2015 (non auditée - en K€)	
Endettement financier net	
A – Trésorerie	349

B - Équivalent de trésorerie	
C - Titres de placement	
D - Liquidité (A+B+C)	349
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes bancaires à court terme	2 251
G – Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	1 119
H - Autres dettes financières à court terme	2 144
<i>Dont dettes de compte courant Noemalife à court terme*</i>	<i>1 298</i>
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	5 514
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	5 165
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2 972
L - Obligations émises	
M - Autres emprunts à plus d'un an	1 072
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	4 044
O - Endettement financier net (J+N)	9 209

* le compte-courant de Noemalife a été porté, à la date du présent Prospectus, à 2.041.302 euros. Il est rappelé que ce compte courant est rémunéré à hauteur de 4,5%.

À la date du présent Prospectus, il n'existe pas de dettes indirectes ou éventuelles.

A l'exception de l'escompte par la Société auprès de Bpifrance, en novembre 2015 et à hauteur de 881.000 euros, de sa créance de CIR de l'exercice 2014 d'un montant de 1.229.000 euros, les capitaux propres consolidés et l'endettement financier net consolidé de la Société figurant dans ce tableau n'ont pas subi de modification substantielle entre le 31 octobre 2015 et la date du présent Prospectus.

Par ailleurs, en complément de ses dettes envers les établissements de crédit et du compte-courant avec Noemalife, Medasys a recours à l'affacturage auprès de Facto France. Au 31 octobre 2015, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées s'élève à 2.453.000 euros (90% de 2.726.000 euros).

3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun intérêt Noemalife compris conflictuel d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires pouvant influencer sensiblement sur l'augmentation de capital.

3.4 Raisons de l'émission et utilisation du produit

Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par annet de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Ainsi, l'émission des Actions Nouvelles a pour objectif de :

- (i) rééquilibrer la situation financière de Medasys en raison d'une insuffisance de son fonds de roulement d'environ 3 millions d'euros ; et
- (ii) poursuivre le financement de son exploitation sur l'exercice 2016.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DEVANT ETRE ADMISES À LA NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

4.1 Actions nouvelles

4.1.1 Nature, catégorie et jouissance des Actions Nouvelles admises à la négociation

Les Actions Nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante à partir de la date de leur émission. Elles conféreront à leurs titulaires tous les droits attachés aux actions existantes, Noemalife compris le droit à toute distribution de dividendes à venir.

Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 31 décembre 2015.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000052623.

4.1.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de procédure civile et/ou du Code de commerce.

4.1.3 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les Actions Nouvelles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de leurs titulaires, et sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titre ouvert à leur nom :

- soit auprès de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les Actions Nouvelles conservées sous la forme nominative pure ;
- soit auprès d'un intermédiaire habilité de leur choix et de Caceis Corporate Trust, mandatée par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative administrée ;
- soit chez un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les Actions Nouvelles sous la forme au porteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les Actions Nouvelles se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des Actions Nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France en qualité de dépositaire central.

4.1.4 Devise d'émission

L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée en euros.

4.1.5 Droits attachés aux Actions Nouvelles

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société et résolutions régulièrement adoptées par les assemblées générales des actionnaires de la Société.

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société en vigueur à ce jour, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont décrits ci-après.

4.1.5.1 Droit à dividendes

Les Actions Nouvelles donneront droit, à compter de leur émission, aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.1 de la Partie I du présent Prospectus.

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires de la Société (article L. 232-12 du Code de commerce).

Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L. 232-12 du Code de commerce).

L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice précédant la décision de leur distribution. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice (article L. 232-13 du Code de commerce).

Toutes actions contre la Société en vue du paiement des dividendes dus au titre des actions seront prescrites à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité conformément à

l'article 2224 du Code civil. Par ailleurs, les dividendes seront également prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité.

Les dividendes versés à des non-résidents sont en principe soumis à une retenue à la source en France (voir paragraphe 4.7 de la Partie I du présent Prospectus).

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.1.5.2 Droit de vote

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Suite à la modification des dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, l'Assemblée Générale des actionnaires de Medasys qui s'est tenue le 22 mai 2014, a décidé dans sa treizième résolution, de modifier les statuts afin de prévoir expressément que les actionnaires de la Société titulaire d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

4.1.5.3 Franchissement de seuil

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables aux franchissements de seuils légaux et réglementaires, les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société relatives aux franchissements de seuils.

Ainsi, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, détenant plus de 2% au moins du capital social de la Société et/ou des droits de vote est tenu d'informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions de l'article du L. 233-14 Code de commerce, en particulier la privation du droit de vote, s'appliqueront à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société.

4.1.5.4 Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie

Les Actions Nouvelles bénéficieront, à compter de leur émission, conformément aux lois et règlements applicables, d'un droit préférentiel de souscription lors de toute décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Conformément aux lois et règlements français, toute augmentation de capital en numéraire ouvre aux actionnaires, proportionnellement à la quotité du capital que représentent les actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des Actions Nouvelles.

Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).

L'assemblée générale des actionnaires qui décide ou autorise une augmentation de capital immédiate ou à terme peut supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital ou pour une ou plusieurs tranches de cette augmentation et peut prévoir

ou autoriser un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires (article L. 225-135 du Code de commerce).

L'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription peut être réalisée, soit par offre au public, soit dans la limite de 20% du capital social par an, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (offre à des investisseurs qualifiés ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre) et le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% (articles L. 225-136 1° 1^{er} alinéa et 3° et R. 225-119 du Code de commerce). Toutefois, dans la limite de 10% du capital social par an, l'assemblée générale peut autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon des modalités qu'elle détermine (article L. 225-136 1° 2^{ème} alinéa du Code de commerce).

L'assemblée générale peut également supprimer le droit préférentiel de souscription lorsque la Société procède à une augmentation de capital :

- (i) réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées ou à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques qu'elle fixe. Le prix d'émission ou les conditions de fixation de ce prix sont déterminés par l'assemblée générale extraordinaire sur rapport du Directoire et sur rapport spécial des commissaires aux comptes (article L. 225-138 du Code de commerce) ;
- (ii) à l'effet de rémunérer des titres financiers apportés à une offre publique d'échange sur des titres financiers d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique. Dans ce cas les commissaires aux comptes doivent se prononcer sur les conditions et conséquences de l'émission (article L. 225-148 du Code de commerce).

Par ailleurs, l'assemblée générale peut décider de procéder à une augmentation de capital :

- (i) en vue de rémunérer des apports en nature. La valeur des apports est soumise à l'appréciation d'un ou plusieurs commissaires aux apports. L'assemblée générale peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 225-147 du Code de commerce) ;
- (ii) réservée aux adhérents (salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) d'un plan d'épargne d'entreprise (article L. 225-138-1 du Code de commerce). Le prix de souscription ne peut être inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (article L. 3332-19 du Code du travail) ;
- (iii) par voie d'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital social de la Société (articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce).

Enfin, la Société peut attribuer des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de sociétés du Groupe auquel elle appartient, de certaines catégories d'entre eux, ou de leurs mandataires sociaux, dans la limite du tiers du capital social de la Société (articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce).

4.1.5.5 Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires de la Société proportionnellement au nombre de leurs actions.

Conformément aux articles 12 et 19 des statuts de la Société, chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

4.1.5.6 Clauses de rachat - clauses de conversion

Les statuts ne prévoient pas de clause de rachat particulière ou de conversion des actions.

4.1.5.7 Identification des détenteurs de titres

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres de capital, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres de capital détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, l'identité des propriétaires des titres ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux (articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce).

4.2 Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 4 décembre 2015 a adopté la résolution suivante :

«Première résolution (Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

— *L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et constatant que le capital social est intégralement libéré :*

1. décide, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 et L. 225-132 et sous réserve de l'ajustement prévu au 9. ci-après, d'augmenter le capital de la société d'un montant de 3.406.020,50 euros, pour le porter de 7.680.146,36 euros à 11.086.166,90 euros, par émission de 11.905.000 actions nouvelles de (0,2861) euro de valeur nominale chacune ;

2. décide que les actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 0,42 euro, soit avec une prime d'émission de 0,1339 euro par action ;

3. décide que les actions nouvelles seront libérées intégralement à la souscription, exclusivement par versements d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société ;

4. décide que les actions nouvelles porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles sont émises, quelle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital, et seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale ;

5. décide que la souscription aux actions nouvelles est réservée par préférence conformément à l'article L. 225-132 du Code de commerce, aux actionnaires de la société ;

6. décide que les actionnaires disposeront en conséquence d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible sur les actions nouvelles, s'exerçant à raison de 4 actions nouvelles pour 9 actions existantes ;

7. décide d'attribuer expressément aux titulaires de droits préférentiels de souscription, conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce, un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit préférentiel de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera proportionnellement aux droits préférentiels de souscription dont ils disposent, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions ;

8. décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra :

– répartir librement les actions non souscrites à l'issue de la période de souscription, totalement ou partiellement, au profit des personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ;

– limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, à la condition expresse qu'après exercice de la faculté prévue ci-dessus, le montant des souscriptions reçues atteigne au moins 75% du montant de l'augmentation de capital ;

– offrir au public les actions non souscrites.

9. décide, conformément aux articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté et le montant de l'augmentation de capital indiqué au 1. ci-dessus ajusté, en cas de demandes excédentaires dans les conditions et limites prévues par la loi ;

10. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital dans les délais requis par la loi, et notamment, sans que cela soit limitatif :

(i) déterminer la date d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;

(ii) constater le nombre d'actions privées de droit préférentiel de souscription par l'effet de la loi ou du fait d'une renonciation expresse d'un actionnaire ;

(iii) recueillir les souscriptions et recevoir les versements correspondants ;

(iv) constater, éventuellement, la clôture anticipée de la période de souscription ;

(v) le cas échéant, répartir dans les conditions prévues dans la présente résolution les actions non souscrites ;

(vi) le cas échéant, limiter, dans les conditions prévues dans la présente résolution, le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues ;

(vii) prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles émises et du détachement et de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des droits préférentiels de souscription attachés aux actions existantes ;

(viii) constater la souscription et la libération des actions émises et le montant du capital social en résultant, et apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives ;

(ix) à sa seule initiative, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime d'émission Noemalife afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;

(x) accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à la réalisation de la présente augmentation de capital. »

4.3 Date prévue d'émission des titres

La date prévue pour l'émission des Actions Nouvelles est le 31 décembre 2015.

4.4 Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des Actions Nouvelles composant le capital social de la Société.

4.5 Réglementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.5.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans la mesure où Noemalife est susceptible, à l'issue de l'opération, de voir sa participation augmenter de plus de 1% sur une période de 12 mois, cette dernière est susceptible de se retrouver en situation d'offre publique obligatoire au titre des articles 234-2 et 234-5 du Règlement général de l'AMF.

A cet égard, Noemalife a sollicité l'obtention d'une dérogation au dépôt obligatoire d'une offre publique sur le fondement des dispositions de l'article 234-9 2° du Règlement général de l'AMF.

Le Collège de l'AMF, réuni le 24 novembre a accordé cette dérogation à Noemalife. La décision de l'AMF a été publiée sur son site internet le 26 novembre 2015 (Décision & Information n° 215C1820).

4.5.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.5.3 Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2014 ou de l'exercice en cours.

4.6 Retenue à la source sur les dividendes versés à des non-résidents fiscaux français

Les informations contenues dans le présent Prospectus ne constituent qu'un résumé des conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer, en l'état actuel de la législation fiscale française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, aux actionnaires qui ne sont pas résidents fiscaux de France, qui détiendront des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France et qui recevront des dividendes à raison de ces actions. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires (assorties le cas échéant d'un effet rétroactif), ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française. En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires qui ne sont pas résidents fiscaux de France. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire est situé hors de France. Sous réserve de ce qui est dit ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé, en application de l'article 117 quater du Code général des impôts, à (i) 21 % lorsque les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et que le bénéficiaire est une personne physique dont le domicile fiscal est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, (ii) 15 % lorsque le bénéficiaire est un organisme qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et qui serait imposé dans les conditions prévues au 5 de l'article 206 du Code général des impôts (lequel vise les organismes génériquement désignés comme « organismes sans but lucratif ») s'il avait son siège en France et à (iii) 30 % dans les autres cas.

Toutefois, indépendamment de la localisation du domicile fiscal ou du siège social du bénéficiaire, s'ils sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75 %. La liste des Etats et territoires non coopératifs est fixée et publiée par arrêté interministériel et est mise à jour annuellement.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, notamment (i) en vertu de l'article 119 *ter* du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes

morales ayant leur siège de direction effective dans un Etat de l'Union européenne et détenant au moins 10% du capital de la société française distributrice, (ii) dans les cas et sous les conditions prévues par le *Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts* BOI-RPPM-RCM-30-30-20-40 du 1^{er} avril 2015 qui concerne les sociétés ou autres organismes qui remplissent les conditions auxquelles est subordonnée l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du Code général des impôts (i.e. il s'agit d'entités soumises dans leur Etat, de plein droit ou sur option, à l'impôt sur les sociétés de droit commun sur tout ou partie de leur activité et qui détiennent au moins 5% du capital de la société française distributrice) qui ont leur siège de direction effective dans un autre Etat de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'élimination des doubles impositions comportant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et qui ne peuvent pas imputer la retenue à la source française dans leur Etat de résidence ou, (iii) en vertu des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant ou (iv) en vertu du 2 de l'article 119 *bis* du Code général des impôts applicable sous certaines conditions aux organismes de placement collectif constitués sur le fondement d'un droit étranger situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer notamment s'ils sont susceptibles (i) de se voir appliquer la législation relative aux Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts ou (ii) de pouvoir bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source, et afin de vérifier les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant telles que notamment prévues le *Bulletin officiel des Finances Publiques Impôts* BOI-INT-DG-20-20-20-20 du 9 septembre 2012 relatif à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source s'agissant des conventions fiscales internationales.

Les actionnaires qui ne sont pas résidents fiscaux de France doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence au titre des dividendes distribués par la Société, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

5 CONDITIONS DE L'OPERATION

5.1 Conditions, calendrier prévisionnel

5.1.1 Conditions de l'offre

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes au prix de 0,42 euro chacune.

Chaque actionnaire recevra le 8 décembre 2015 un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 7 décembre 2015.

9 droits préférentiels de souscription donneront droit de souscrire 4 Actions Nouvelles à 0,42 euro chacune.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit le 21 décembre 2015 à la clôture de la séance de bourse, et le

reclassement, le cas échéant, des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

5.1.2 Montant de l'émission

Le montant total de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élèvera à 5.000.100 euros (dont 3.406.020,50 euros de nominal et 1.594.079,50 euros de prime d'émission) correspondant à l'émission de 11.905.000 actions émises à un prix unitaire de 0,42 euro (soit 0,2861 euro de nominal et 0,1339 euro de prime d'émission par action). Les frais d'émission seront imputés sur la prime d'émission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la première résolution de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2015, et notwithstanding l'engagement de souscription de Noemalife décrit au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du présent Prospectus, si les souscriptions, tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra :

- répartir librement les actions non souscrites à l'issue de la période de souscription, totalement ou partiellement, au profit des personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ;
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, à la condition expresse qu'après exercice de la faculté prévue ci-dessus, le montant des souscriptions reçues atteigne au moins 75% du montant de l'augmentation de capital ;
- offrir au public les actions non souscrites.

Clause d'extension

En fonction des demandes de souscription, la Société pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles d'un maximum de 15 %, soit d'un maximum de 1.785.750 Actions Nouvelles, dans les conditions prévues au paragraphe 5.2.5 de la Partie I du présent Prospectus.

5.1.3 Période et procédure de souscription

5.1.3.1 Période de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 8 décembre 2015 au 21 décembre 2015 inclus.

5.1.3.2 Droit préférentiel de souscription

(i) Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 7 décembre 2015, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 8 décembre 2015 ; et
- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes possédées.

9 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 4 Actions Nouvelles au prix de 0,42 euro par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions de la Société.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.

(ii) Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscriptions à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'actions lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses droits préférentiels de souscription que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom des souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des actions à titre réductible.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du présent Prospectus).

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et de l'action Medasys ex-droit

Sur la base du cours de clôture de l'action de la Société le 2 décembre 2015, soit 0,50 euro :

- le prix d'émission des Actions Nouvelles de 0,42 euro fait apparaître une décote de 16 % ;
- la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,025 euro ;
- la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 0,475 euro ;

Le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 11,65 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription ni de la valeur de l'action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

5.1.3.3 Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 8 décembre 2015 et le 21 décembre 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du présent Prospectus).

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits des obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et le reclassement, le cas échéant des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu à aucun versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

5.1.3.4 Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de Commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 209.892 actions auto-détenues de la Société seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

5.1.3.5 Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif suivant et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus pourront faire l'objet de modifications ultérieures.

3 décembre 2015	Visa de l'AMF sur le présent Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société ;
4 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none">• Assemblée Générale de la Société décidant de l'augmentation de capital ;• Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus ; et

	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'augmentation de capital
8 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la période de souscription ; et • Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
21 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de la période de souscription ; et • Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
24 décembre 2015	Date de limite de dépôt des dossiers par les intermédiaires au centralisateur (Caceis Corporate Trust)
26 décembre 2015	Décision du Directoire d'allouer les actions non souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription aux investisseurs qui en ont fait la demande ou mise en oeuvre éventuelle de la clause d'extension.
28 décembre 2015	Réception des fonds sur le compte CACEIS dédié à l'augmentation de capital par les personnes auxquelles le Directoire a alloué les actions non souscrites
29 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant les résultats des souscriptions ; et • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
31 décembre 2015	Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée au présent paragraphe, dans les mêmes conditions que les actions existantes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits des obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et le reclassement, le cas échéant des actions n'ayant pas été souscrites par exercice des droits préférentiels de souscription ne donnera lieu à aucun versement d'aucune indemnité ou autre montant aux titulaires de droits préférentiels de souscription non exercés.

5.1.3.6 Droits préférentiels de souscription détachés des actions autodétenues de la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de Commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 209.892 actions autodétenues de la Société seront cédées sur le marché avant la fin de la période de souscription conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

5.1.3.7 Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif suivant et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus pourront faire l'objet de modifications ultérieures.

Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet (Noemalife.medasys.com) et d'un avis diffusé par Euronext Paris (Noemalife.euronext.com).

5.1.4 Révocation/Suspension de l'offre

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Noemalife a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du présent Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 100%.

5.1.5 Réduction des ordres

Cette augmentation de capital est réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus) sans que leurs ordres puissent être réduits.

Les actionnaires pourront également souscrire à titre réductible. Les conditions de souscription à titre réductible des actions non souscrites à titre irréductible et les modalités de réduction sont précisées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus.

5.1.6 Montant minimum et/ou maximum d'une souscription

Cette augmentation de capital étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, le minimum de souscription est de 4 Actions Nouvelles nécessitant l'exercice de 9 droits préférentiels de souscription. Il n'y a pas de maximum de souscription (voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus).

5.1.7 Révocation des ordres de souscription

Les ordres de souscription sont irrévocables.

5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des actions

Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 21 décembre 2015 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçues sans frais jusqu'au 21 décembre 2015 inclus auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, à l'adresse suivante : 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les souscriptions pourront également être libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Dans ce cas, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et L.225-146 du Code de commerce, ces créances feront l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par le commissaire aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle, 92130 - Issy les Moulineaux, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

La date de livraison des Actions Nouvelles est prévue le 31 décembre 2015.

5.1.9 Publication des résultats de l'offre

À l'issue de la période de souscription visée au paragraphe 5.1.3.1 de la Partie I du présent Prospectus ci-dessus et après centralisation des souscriptions, un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions à titre irréductible et réductible, le cas échéant, sera diffusé et mis en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, un avis diffusé par Euronext Paris relatif à l'admission des Actions Nouvelles mentionnera le nombre définitif d'actions émises (en indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible).

5.1.10 Procédure d'exercice et négociabilité des droits préférentiels de souscription

Voir paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus ci-dessus.

5.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'offre

5.2.1.1 Catégorie d'investisseurs potentiels

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, la souscription des Actions Nouvelles à émettre est réservée aux titulaires initiaux des droits préférentiels de souscription ainsi qu'aux cessionnaires de ces droits préférentiels de souscription dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus.

5.2.1.2 Pays dans lequel l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

5.2.1.3 Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du présent Prospectus, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles issues de l'exercice de ces derniers peuvent, dans certains pays, Noemalife compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucune souscription aux Actions Nouvelles ni aucun exercice de droits préférentiels de souscription émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenue.

Toute personne (Noemalife compris les *trustees* et les *nominees*) recevant ce Prospectus ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui Noemalife sont applicables.

Toute personne (Noemalife compris les *trustees* et les *nominees*) qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ce Prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscriptions hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

Les paragraphes « Restrictions concernant les états membres de l'espace économique européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 a été transposée », « Restrictions concernant les Etats-Unis d'Amérique » et « Restrictions concernant le Royaume-Uni » ci-dessous ont pour unique objet de présenter un aperçu non exhaustif des réglementations susceptibles d'être applicables respectivement, dans l'espace économique européen, aux Etats-Unis d'Amérique, et au Royaume-Uni.

(a) Restrictions concernant les États membres de l'Espace Economique Européen (autres que la France) dans lesquels la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du 24 novembre 2010 a été transposée.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'Actions Nouvelles et de droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription peuvent être attribués dans les États membres uniquement :

- (i) à des investisseurs qualifiés, conformément à l'article 3.2(a) de la Directive Prospectus ;
- (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus), sous réserve du consentement préalable des établissements chargés du placement nommés par la Société pour une telle offre, conformément aux articles 3.2(b) de la Directive Prospectus et 1.3(a)(i) de la Directive Prospectus Modificative ; ou

- (iii) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, Noemalife compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

De façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le Prospectus ou tout autre document relatif à l'opération, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation locale applicable.

b) Restrictions concernant le Royaume-Uni

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « *investment professionals* » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) de l'Ordre (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »).

Toute invitation, attribution ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des Actions Nouvelles, ou des droits préférentiels de souscription ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées. Les Actions Nouvelles ou les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribuées ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent Prospectus ou l'une quelconque de ces dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du présent Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent Prospectus.

(c) Restrictions complémentaires concernant d'autres pays

(1) Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Ni les Actions Nouvelles, ni les droits préférentiels de souscription n'ont été ou ne seront enregistrés au titre du *Securities Act of 1933* des États-Unis d'Amérique tel que modifié (le « **Securities Act** ») ni auprès d'une quelconque autorité de régulation d'un Etat ou d'une autre juridiction aux Etats-Unis d'Amérique. Ils ne peuvent être offerts, vendus, exercés, livrés aux États-Unis d'Amérique qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit *Securities Act* et dans le respect de la réglementation applicable dans les différents Etats. Les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la même signification que celle qui leur est donnée à la *Regulation S* du *Securities Act*.

Par conséquent, l'offre n'est pas faite aux Etats-Unis d'Amérique et le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation à acheter ou souscrire des Actions Nouvelles ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les Actions Nouvelles sont offerts et vendus uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*. Toute personne qui souscrit ou acquiert des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles sera présumée avoir déclaré, garanti et convenu, par la seule acceptation de la remise du présent document ou la livraison des droits préférentiels de souscription ou des Actions Nouvelles, qu'elle n'a pas reçu ce document ou toute information relative aux droits préférentiels de souscription ou aux Actions Nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique, qu'elle ne se trouve pas aux Etats-Unis d'Amérique et qu'elle souscrit ou acquiert les droits préférentiels de souscription ou les Actions Nouvelles conformément à la Règle 903 de la *Regulation S* dans le cadre d'une opération extraterritoriale (*offshore transaction*) telle que définie dans la *Regulation S*.

(2) Restrictions concernant l'Australie, le Canada et le Japon

Les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être attribués, vendus ou acquis en Australie, au Japon et, sous réserve de certaines exceptions, au Canada.

5.2.2 Engagement de souscription

Noemalife s'est engagée de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital en exerçant la totalité des 12.082.723 droits préférentiels de souscription qui seront détachés des 12.082.723 actions Medasys qu'elle détient, représentant 5.370.096 Actions Nouvelles, soit une souscription d'un montant de 2.255.440,32 euros. Noemalife a l'intention de libérer sa souscription à hauteur de 2.000.100 euros par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible, et pour le solde en numéraire.

Noemalife s'est également engagée :

- (i) à passer un ordre complémentaire permettant de garantir que le seuil de 75% prévu par l'article L. 225-134 du Code de commerce serait atteint ; et
- (ii) à ce qu'au résultat de cette augmentation de capital, Medasys ait pu obtenir au minimum un montant en numéraire de 3.000.000 euros, impliquant une souscription par Noemalife pouvant théoriquement porter, dans l'hypothèse où aucun actionnaire ne souscrirait, sur 100% de l'émission (2.000.100 euros par compensation avec son compte-courant et 3.000.000 euros en numéraire).

Par conséquent, dans l'hypothèse où les souscriptions en numéraire à titre irréductible et réductible n'auraient pas atteint ce montant de 3.000.000 euros, alors Noemalife souscrirait dans le cadre de l'attribution des titres non souscrits de telle sorte que ce montant de 3.000.000 d'euros (en « *new money* ») soit atteint.

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

5.2.3 Information pré-allocation

L'émission étant réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription ainsi que les cessionnaires de ces droits, qui les auront exercés dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus, sont assurés, de souscrire, sans possibilité de réduction, 4 Actions Nouvelles

de 0,2861 euro de nominal chacune, au prix unitaire de 0,42 euro chacune, par lot de 9 droits préférentiels de souscription exercés.

Les éventuelles demandes concomitantes de souscription d'Actions Nouvelles à titre réductible seront servies conformément au barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible qui figurera dans un avis diffusé par Euronext Paris (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du présent Prospectus).

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l'augmentation de capital, de recevoir le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils auront souscrites (voir paragraphe 5.1.5 de la Partie I du présent Prospectus).

Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible dans les conditions fixées au paragraphe 5.1.3 de la Partie I du présent Prospectus seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Un avis diffusé par Euronext Paris fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.9 de la Partie I du présent Prospectus).

5.2.5 Clause d'extension

En fonction des demandes de souscription, la Société pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles d'un maximum de 15 %, soit d'un maximum de 1.785.750 Actions Nouvelles, au prix de l'émission.

La décision d'exercer la clause d'extension sera prise par le Directoire prévu le 26 décembre 2015 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'émission. Cette clause d'extension ne sera mise en œuvre qu'afin de servir des souscriptions de détenteurs de droits préférentiels de souscription ayant passé un ordre à titre réductible.

En cas d'exercice de tout ou partie de la clause d'extension, le montant total de l'émission sera porté à un maximum de 5.750.115 euros (dont 0,2861 euro de nominal et 0,1339 euro de prime d'émission), correspondant à 13.690.750 Actions Nouvelles.

5.3 Prix de souscription des Actions Nouvelles

Le prix de souscription est de 0,42 euro par action, dont 0,2861 euro de valeur nominale et 0,1339 euro de prime d'émission.

Lors de la souscription, le prix de 0,42 euro par action souscrite, représentant la totalité du nominal et de la prime d'émission, devra être intégralement libéré par versement en numéraire, et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. En cas de libération des actions par compensation avec des créances liquides et exigibles, et conformément aux dispositions des articles R.225-134 et L.225-146 du Code de commerce, ces créances devront faire l'objet d'un arrêté de compte établi par le Directoire et certifié exact par le commissaire aux comptes et la libération des actions par compensation de ces créances fera l'objet d'un certificat des commissaires aux comptes qui tiendra lieu de certificat du dépositaire.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les sommes versées pour les souscriptions à titre réductible (voir paragraphe 5.1.8 de la Partie I du présent Prospectus) et se trouvant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt aux souscripteurs par les intermédiaires habilités qui les auront reçues.

5.4 Placement et prise ferme

5.4.1 Etablissement – Prestataire de services d'investissement

Non applicable.

5.4.2 Coordonnées des intermédiaires habilités chargés du dépôt des fonds des souscriptions et du service financier des actions

Les fonds versé à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS CORPORATE TRUST, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier de la Société sont assurés par CACEIS CORPORATE TRUST.

5.4.3 Garantie - Engagement d'exercice / d'abstention / de conservation

Garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Toutefois, Noemalife a consenti un engagement de souscription dont le détail figure au paragraphe 5.2.2 de la Partie I du présent Prospectus et qui permet de garantir une souscription à hauteur de 100%.

Engagements d'exercice / d'abstention / de conservation

Non applicable.

6 ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 8 décembre 2015 et négociés sur le marché réglementé Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 21 décembre 2015 sous le code ISIN FR0013065224.

En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 4 décembre 2015.

Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

Sous réserve d'acceptation de cette demande, les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur ce marché à compter du 31 décembre 2015. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000052623.

6.2 Place de cotation

Les Actions Nouvelles de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris.

6.3 Autres placements de valeurs mobilières concomitants

Non applicable.

6.4 Contrat de liquidité

Le 1er janvier 2010, au titre de son programme de rachat d'actions voté sur le fondement de l'article L.225-209 du Code de commerce, Medasys a conclu avec la société « Portzamparc Société de Bourse », un contrat de liquidité relatif aux actions de la Société d'une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction.

Depuis cette date, ce contrat de liquidité a été systématiquement reconduit, le Directoire ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale à ce titre au cours de chacun des exercices.

Ce contrat de liquidité a été suspendu à compter du 20 novembre 2015. A cette date, Medasys détenait 149.731 actions au titre de ce contrat de liquidité.

6.5 Stabilisation - Interventions sur le marché

Aucune opération de stabilisation ou intervention sur le marché n'est envisagée.

7 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE

Néant.

8 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION

Produits et charges relatifs à l'émission

Le produit brut correspond au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre et du prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles. Le produit net correspond au produit brut diminué des charges mentionnées ci-dessous.

À titre indicatif :

- Produit brut de l'émission : 5.000.100 euros (5.750.115 euros en cas de mise en œuvre de la clause d'extension)
- Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 250.000 euros

Produit net estimé de l'émission : environ 4.750.100 d'euros (5.500.115 euros en cas de mise en œuvre de la clause d'extension)

9 DILUTION

9.1 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2015 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2015 -, et d'un nombre de 26.846.262 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus après déduction des actions autodétenues*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres, par action, (en euros)
Avant augmentation de capital	0,53
Après augmentation de capital	0,50
Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,50

9.2 Incidence théorique de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base d'un nombre de 26.846.262 actions composant le capital social de la Société à la date du présent Prospectus*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant augmentation de capital	1%
Après augmentation de capital	0,69 %
Après augmentation de capital en cas d'exercice intégral de la clause d'extension	0,66%

9.3 Incidence sur la répartition du capital de la Société

Dans l'hypothèse où Noemalife serait le seul actionnaire à participer à l'augmentation de capital, à hauteur de 100% du montant total de l'émission, la répartition du capital de la Société avant et après la présente augmentation de capital serait la suivante (en % de capital et des droits de vote) :

Actionnaires	Avant augmentation de capital	Après augmentation de capital
Noemalife	45,01%	61,90%
Consorts Hofmann	6,08%	4,21%
Management	2,75%	1,90%
Salariés	0,40%	0,28%
Ecotech et développement durable	1,5%	1,04%
Hexagone croissance 2	1,26%	0,87%
Hexagone croissance 3	1,58%	1,09%
Hexagone croissance 4	0,95%	0,66%
Public	39,69%	27,49%
Actions auto détenues	0,78	0,54%
TOTAL	100,00%	100,00%

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

Non applicable.

10.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Non applicable.

10.3 Rapport d'expert

Non applicable.

10.4 Information provenant de tiers

Néant.

10.5 Mise à jour de l'information concernant la Société

Cf. Partie II

PARTIE II – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR

1. PERSONNE RESPONSABLE	53
1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS	53
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	53
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	53
2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	53
2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	53
2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	53
2.2 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	54
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	54
4. FACTEURS DE RISQUES	54
4.1 Risque de liquidité.....	55
4.2 Risque sur la continuité de l'exploitation.....	56
4.3 Risques inhérents à l'activité de Medasys.....	57
4.3.1 Risque technologique.....	57
4.3.2 Erreurs ou défauts dans les logiciels	57
4.3.3 Sécurité des logiciels	58
4.3.4 Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés	58
4.3.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité	59
4.4 Risques sur la propriété intellectuelle	59
4.4.1 Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers.....	59
4.4.2 Utilisation de logiciels libres	60
4.5 Risques liés à la dépendance des investissements publics	60
4.6 Risques liés aux différentes législations nationales	60
4.7 Risque lié à l'environnement économique.....	61
4.8 Risques liés à la solvabilité des clients	61
4.9 Risque lié à la cotation.....	61
4.10 Risque de contrepartie bancaire	61
4.11 Risque de taux.....	61
4.12 Risque de change	62
4.13 Risque environnemental.....	62
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	62
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	62
5.1.1 Dénomination sociale	62
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	62
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	62
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur.....	62
5.1.5 Exercice social.....	62
5.1.6 Consultation des documents juridiques.....	63
5.1.7 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	63
5.2 INVESTISSEMENTS	67
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus.....	67

5.2.2	Principaux investissements en cours.....	68
5.2.3	Investissements à venir et engagements fermes.....	68
6	APERCU DES ACTIVITES.....	68
6.1	PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE MEDASYS.....	68
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	70
6.2.1	Le marché potentiel et les concurrents.....	70
6.2.2	Les circuits de distribution	71
6.3	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	71
6.4	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE	72
6.5	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX	72
6.6	INDIQUER LES ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE.....	72
7	ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE	72
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	72
7.2	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	72
7.2.1	Activité des Filiales de Medasys	72
7.2.2	Principales données chiffrées des entités du Groupe issues des comptes individuels ..	74
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	75
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	75
8.2	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES IMMOBILISATIONS	75
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	75
9.1	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE MEDASYS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	75
9.1.1	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2014.....	76
9.1.2	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2013.....	76
9.1.3	Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2012.....	77
9.2	SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE AU 30 JUIN 2015	77
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	79
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	79
10.2	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	79
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	79
10.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX	81
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	81
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	81
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	81
11.2	BREVETS.....	81
11.3	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES	82
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	82
12.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2014 ET LA DATE DU PRESENT PROSPECTUS	82
12.2	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MEDASYS.....	83

13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	83
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	83
14.1	ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIETE.....	83
14.1.1	Composition du Directoire	84
14.1.2	Composition du Conseil de surveillance	87
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE.....	90
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	90
15.1	REMUNERATION DES DIRIGEANTS MEMBRES DU DIRECTOIRE.....	90
15.2	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	92
15.3	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	93
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	94
16.1	MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	94
16.1.1	Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge	94
16.1.2	Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge.....	94
16.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	94
16.3	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	94
16.3.1	Comité d'audit	95
16.3.2	Comité des rémunérations.....	95
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT	96
16.5	CONTRÔLE INTERNE	96
16.5.1	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014	96
16.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2014	104
17	SALARIES.....	105
17.1	EFFECTIFS.....	105
17.2	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS.....	106
17.2.1	Actionnariat salarié.....	106
17.2.2	Plans de stock-options réservés aux salariés.....	106
17.2.3	Actions gratuites	107
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	107
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	107
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	108
18.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE	108
18.4	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	109
18.5	PACTES D'ACTIONNAIRES	109
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	110
19.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014	110
19.2	CONTRAT DE PRESTATION DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE.....	112

20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	113
20.1	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 30 juin 2015	113
20.2	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2014	126
20.3	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013	153
20.4	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2012	154
20.5	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	155
20.5.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2015 155	
20.5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014	156
20.5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013	158
20.5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012	160
20.6	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	161
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	161
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	162
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	162
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	162
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	162
21.1.1	Montant du capital souscrit	162
21.1.2	Actions non représentatives du capital.....	162
21.1.3	Actions détenues par la Société – programme de rachat d'actions	162
21.1.4	Titres donnant accès au capital.....	163
21.1.5	Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital	164
21.1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	165
21.1.7	Evolution du capital social des trois derniers exercices.....	165
21.1.8	Actions non représentatives du capital.....	165
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	165
21.2.1	Objet social (article 3 des statuts).....	165
21.2.2	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts)	165
21.2.3	Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)	167
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	167
21.2.5	Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts).....	167
21.2.6	Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle	168
21.2.7	Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée..	168
21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	168
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	169
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	169
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	169

25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	170
26	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013 ET AU 31 DECEMBRE 2012.....	170
26.1	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013	170
26.2	COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2012	203

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Monsieur Frédéric Vaillant, Président du Directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 1.2 de la Partie I du présent Prospectus.

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

ACTHEOS,
représenté par Emmanuelle Rouxel
6, avenue du Coq - 75 009 Paris

Date de nomination : 28 mai 2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Actheos est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Séverine Scheer
63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex

Date de nomination : 30 septembre 2011

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

ANTOINE GENUYT
6, avenue du Coq, 75009 - Paris

Date de nomination : 28 mai 2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018

YVES NICOLAS
63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex

Date de nomination : 30 septembre 2011

Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016

2.2 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

(€'000)	30.06.2015	30.06.2014 (retraité) (1)	31.12.2014 (retraité) (1)	31.12.2013	31.12.2012
Ecart d'Acquisition	5 798	5 798	5 798	5 798	5 798
Immobilisations Incorporelles	5 458	5 184	5 250	5 180	5 609
Créances à + d'un an, dont factures à établir (2)	13 686	12 167	13 132	12 458	9 220
Autres Actifs non courants	2 018	1 865	1 925	1 786	1 299
Trésorerie et équivalent de trésorerie	692	1 043	1 323	2 133	1 427
Autres actifs courants	11 816	11 232	13 503	8 981	10 589
Total Actif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942
Capitaux Propres Part du Groupe	14 280	12 772	15 152	13 902	12 650
Intérêts Minoritaires	0	0	0	0	0
Emprunts et Dettes financières non courants	2 945	3 046	2 696	1 403	574
Autres Passifs non courants	4 872	5 235	5 216	5 812	5 218
Emprunts et Dettes Financières courants	4 212	4 435	4 320	3 439	3 747
Autres Passifs courants	13 159	11 801	13 547	11 780	11 753
Total Passif	39 468	37 289	40 931	36 336	33 942
Endettement Financier Net	6 465	6 438	5 693	2 709	2 894
Chiffre d'Affaires	9 229	9 960	23 720	24 108	25 337
Résultat Opérationnel	(1 430)	(1 189)	1 651	1 527	867
Résultat Net	- 1 596	- 1 313	1 352	1 091	507
Capacité Autofinancement *	(323)	(8)	3 736	4 209	3 960
Variation de BFR	504	(2 532)	(4 402)	(1 365)	(2 824)
Flux de Trésorerie d'Exploitation	181	(2 540)	(666)	2 844	1 136
Acquisitions d'immobilisations nettes de cession*	(2 286)	(1 974)	(3 868)	(4 114)	(4 159)
CIR et Subventions	675	645	1 334	1 327	1 104
Flux de Trésorerie d'Investissements net	(1 611)	(1 329)	(2 534)	(2 787)	(3 055)
Flux de Trésorerie de Financement	811	2 795	2 393	530	(3 339)
Incidence des variations de change et divers	(12)	(16)	(3)	119	58
Variation Nette Trésorerie	-631	-1 090	-810	706	-5 200
* Dont Charges activées :	2 065	1 796	3 623	3 463	3 658

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés de Medasys au 30 juin 2015.

(2) les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

4. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et n'a pas identifié d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive, et que d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du visa sur le Prospectus puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risque de liquidité

La Société a conclu un contrat de prêt en décembre 2013 ainsi que d'autres contrats de prêt en 2014 qui comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable ;
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit ;
- modification significative de l'actionnariat.

Le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Le calcul s'établit annuellement sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre. Ce ratio était respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.

Le détail des emprunts auprès d'établissements financiers et de leurs modalités figure dans un tableau inséré au paragraphe 10.3 de la Partie II du présent Prospectus.

Au 31 octobre 2015, l'endettement financier net consolidé se décomposait comme suit:

Sur la base d'une situation au 31 octobre 2015 (non audité - en K€)	
Endettement financier net	
A – Trésorerie	349
B - Équivalent de trésorerie	
C - Titres de placement	
D - Liquidité (A+B+C)	349
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes bancaires à court terme	2 251
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	1 119
H - Autres dettes financières à court terme	2 144
<i>Dont dettes de compte courant Noemalife à court terme*</i>	<i>1 298</i>
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	5 514

J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	5 165
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2 972
L - Obligations émises	
M - Autres emprunts à plus d'un an	1 072
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	4 044
O - Endettement financier net (J+N)	9 209

** le compte-courant de Noemalife a été porté, à la date du présent Prospectus, à 2.041.302 euros. Il est rappelé que ce compte courant est rémunéré à hauteur de 4,5%.*

L'ensemble des lignes de crédits mises à disposition de la Société est utilisé.

Par ailleurs, en complément de ses dettes envers les établissements de crédit et du compte-courant de Noemalife, Medasys a recours à l'affacturage auprès de Facto France.

Au 31 octobre 2015, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées s'élève à 2.453.000 euros (90% de 2.726.000 euros).

Le niveau de trésorerie de Medasys en cours d'exercice est affecté par la saisonnalité de l'activité (voir paragraphe 4.3.5 de la Partie II du présent Prospectus). En outre, le décalage entre la livraison des services par Medasys et l'encaissement des règlements clients est croissant et engendre un besoin accru en fonds de roulement, financé historiquement notamment par ressources bancaires.

Par ailleurs, compte-tenu de ses difficultés de trésorerie, Medasys a sollicité de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine, au mois d'octobre 2015, qu'elle lui accorde des délais de paiements de ses dettes de TVA et d'URSSAF à hauteur de 1.644.000 euros avec une suspension des paiements jusqu'à fin décembre 2015.

La Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine s'est prononcée le 29 octobre 2015 en faveur d'un plan de règlement de son passif fiscal et social de 14 mois, avec mensualités progressives et un premier paiement fin novembre 2015.

A la date du présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois, l'insuffisance s'élevant à environ 3 millions d'euros à partir du début du premier semestre 2016.

4.2 Risque sur la continuité de l'exploitation

Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par an net de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Compte tenu du risque de liquidité (présenté au paragraphe 4.1 de la Partie II du présent Prospectus) dans l'hypothèse où l'opération d'augmentation de capital ne serait pas réalisée selon les modalités décrites dans la Partie I du présent Prospectus, il existerait un risque sur la continuité de l'exploitation de la Société.

4.3 Risques inhérents à l'activité de Medasys

4.3.1 Risque technologique

Le Groupe évolue sur un marché caractérisé par une innovation technologique continue. La réussite du Groupe dépend donc significativement de sa capacité à développer de nouveaux logiciels (ou améliorer les logiciels existants), afin de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe doit donc anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché, afin de proposer une offre perçue par ses clients comme suffisamment différenciante par rapport à des logiciels existants et à des prix acceptables par le marché.

S'étant, depuis plus de vingt ans maintenu à l'avant-garde de la technologie, le Groupe a tissé des liens étroits de confiance avec des sociétés de services informatique et d'appareillage médical. De nombreux centres hospitaliers universitaires, des groupes de cliniques privés et des laboratoires d'analyses biologiques lui font également confiance. Ces échanges lui ont permis de conserver une avance incontestée dans ses domaines d'activité en étant fréquemment le pionnier de nouvelles applications.

Le Groupe consacre des ressources importantes au développement de nouvelles offres et à l'amélioration de ses logiciels existants (notamment DxCare). Les frais de recherche et de développement immobilisés au cours de l'exercice 2014, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (« CIR ») correspondant, s'élèvent à 3.623.000 euros à comparer à 3.463.000 euros en 2013. Medasys s'attache à développer ses logiciels en conformité avec les exigences et les besoins du marché. Toutefois, compte-tenu de la sensibilité du marché aux dernières évolutions technologiques, il existe un risque que les logiciels développés par le Groupe ne répondent pas à toutes les attentes des clients.

Toute perte de position en matière d'innovation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.2 Erreurs ou défauts dans les logiciels

Les logiciels du Groupe sont des éléments complexes d'ingénierie et pourraient, de ce fait, receler des erreurs ou des défauts. Certains clients pourraient tenter une action et solliciter la réparation du préjudice subi du fait de leur utilisation et des dommages causés sur le développement de leur activité. Des défauts dans les logiciels sont susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts de maintenance.

Certains des logiciels actuels et de ceux que le Groupe envisage de développer dans le futur pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seraient détectés qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels du Groupe sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels complexes traitant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut notamment de performance pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts (augmentation des coûts de maintenance, affectation de ressources humaines et financières...). Par ailleurs, ces défauts pourraient entacher la réputation du Groupe et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe procède à des tests sur tous ses nouveaux logiciels (ainsi que sur les nouvelles versions et mises à jour) pour éviter qu'ils comportent des erreurs ou des défauts. De plus, tout logiciel est soumis à des tests approfondis d'assurance qualité avant d'être mis sur le marché et livré au client. En outre, il appartient au client de tester le logiciel avant de l'utiliser en milieu réel. Cependant, une action en responsabilité contre le Groupe, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, très coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

Afin de réduire les conséquences financières liées à un risque d'erreurs dans ses logiciels causant des préjudices à des clients et à des tiers, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle après livraison.

Toutefois, la couverture de la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour compenser tous les coûts liés à de telles erreurs. Un défaut d'indemnisation ou une indemnisation limitée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.3 Sécurité des logiciels

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

Compte-tenu de l'importance que revêt la sécurité attachée aux logiciels, tant au niveau des logiciels que le Groupe commercialise que des logiciels qu'il utilise dans le cadre de son activité, le Groupe a mis en place des mesures contre ces risques potentiels.

Malgré les précautions prises, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'il ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde. La réalisation de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.4 Risques liés à la dépendance à l'égard des hommes clés

Compte tenu de la complexité de ses logiciels, le succès du Groupe repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser en particulier ses collaborateurs ayant une expertise en matière de logiciels du Groupe, de leur processus de développement et qui ont une bonne compréhension des modalités d'utilisation d'un produit donné propre à chaque client. En outre, la technologie utilisée par le Groupe exige qu'il dispose d'une équipe de commerciaux permanents, expérimentés et motivés.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs hautement expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par le Groupe et des modalités de commercialisation des produits du Groupe. Le Groupe ne souscrit pas d'assurance couvrant la perte des collaborateurs clés.

Bien que le Groupe ait mis en place des programmes de formation permettant de fidéliser ses collaborateurs clés, des départs de certains de ses collaborateurs pourraient avoir un effet

défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.3.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Le Groupe est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'exercice et plus particulièrement au mois de décembre compte-tenu des clôtures budgétaires des établissements hospitaliers. La profitabilité du Groupe pour une année donnée ou pour un semestre donné peut ainsi être sensiblement affectée par un léger retard, en particulier s'il porte sur des contrats importants. Le chiffre d'affaires et la profitabilité du Groupe sont habituellement plus faibles au premier semestre qu'au second.

Ce phénomène est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4 Risques sur la propriété intellectuelle

4.4.1 Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers

L'activité du Groupe repose sur les logiciels qu'il a développés pendant plusieurs années, soit dans leur intégralité, soit sur la base de logiciels sur lesquels le Groupe détient les droits d'exploitation. Le développement et la protection de ces logiciels sont essentiels à la réussite future du Groupe. C'est pourquoi le Groupe a mis en œuvre une politique de protection et de défense de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier grâce au droit d'auteur, au droit des marques et au secret commercial.

Le Groupe est titulaire des droits d'auteur sur ses logiciels et oppose ses droits à l'égard des tiers en ayant recours à des enregistrements auprès de sociétés ou d'agences privées comme l'Agence pour la Protection des Programmes.

Néanmoins, une protection efficace des droits d'auteur, des marques et du secret commercial pourrait être remise en cause ou limitée dans certains pays si existent des droits antérieurs détenus par des tiers. A cet égard, il ne peut être exclu qu'une action de tiers puisse le cas échéant conduire à une remise en cause des droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupe permettant ainsi à des tiers de développer et d'exploiter les droits de propriété intellectuelle du Groupe.

D'éventuelles actions relatives à la titularité ou à la validité des droits de propriété intellectuelle du Groupe et/ou aux éventuelles atteintes aux droits de propriété intellectuelle de tiers par le Groupe pourraient conduire le Groupe à engager des frais importants pour assurer sa défense. Dans le cadre d'un litige lié aux droits de propriété intellectuelle, le Groupe pourrait être contraint :

- (a) d'arrêter le développement, la concession de licences ou l'utilisation de logiciels ou services incorporant les droits de propriété intellectuelle contestés ;
- (b) de conclure des contrats de licence avec le titulaire du droit de propriété intellectuelle qui s'estime lésé, étant entendu que de telles licences peuvent s'avérer difficilement négociables en des termes acceptables, particulièrement concernant les conditions financières ;

- (c) de revoir la conception de ses logiciels, ce qui pourrait être très coûteux et obliger le Groupe à interrompre la concession de licences et la fourniture de ses logiciels, pour cesser l'exploitation du logiciel litigieux ; et
- (d) de verser des dommages et intérêts au titre de l'atteinte portée à des droits de tiers.

La réalisation du risque de violation des droits de propriété intellectuelle de tiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4.2 Utilisation de logiciels libres

Le Groupe utilise des composants logiciels dont certains proviennent de tiers. Il est possible, en particulier, que certains produits du Groupe intègrent des logiciels libres. A ce titre, le Groupe pourrait décider d'incorporer dans ses produits, comme il l'a déjà fait par le passé, plusieurs éléments disponibles en tant que logiciels libres et son équipe de développeurs pourrait projeter l'utilisation de ces logiciels pour réduire le temps de développement et en accélérer le processus. L'utilisation de logiciels libres intervient en principe en application d'un contrat de licence, mais elle est également susceptible d'intervenir en l'absence d'accord exprès. En outre, certains logiciels libres, dont leur auteur a souhaité qu'ils demeurent libres de droit, sont dits « contaminants » et impliquent que l'utilisation du logiciel final l'incorporant soit également libre de droit. Il existe donc un risque que certains des logiciels du Groupe, élaborés sur la base de logiciels libres ou de licences open-source contaminantes, soient eux-mêmes libres de droit et utilisables par des tiers.

Cette utilisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe. En effet, elle pourrait entraîner l'existence de revendications par des tiers au titre de la violation de leurs droits et l'obligation pour le Groupe de divulguer une partie des codes sources des logiciels élaborés sur la base de logiciels contaminants.

4.5 Risques liés à la dépendance des investissements publics

Compte tenu de sa clientèle à 70% publique, l'activité de Medasys est directement liée au budget de l'état et aux plans gouvernementaux en faveur des systèmes d'information hospitaliers (Plan Hôpital 2007, Plan Hôpital 2012, Programme Hôpital numérique, etc).

Ces plans pluriannuels et le déblocage des budgets associés conditionnent en grande partie le chiffre d'affaires de Medasys ainsi que les fortes fluctuations de son chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

En France, Medasys a des perspectives prometteuses et travaille actuellement avec ses clients sur leurs futurs projets de regroupements territoriaux (notamment sur des développements R&D), Toutefois, Medasys n'a qu'une visibilité limitée sur les commandes, dans l'attente de la promulgation de la Loi GHT (Cf. paragraphe 12.1 de la Partie II du présent Prospectus).

4.6 Risques liés aux différentes législations nationales

Le Groupe exerce ses activités dans différents pays et se trouve, par conséquent, soumis aux législations applicables dans ces pays. Ces pays ont des lois sur les investissements étrangers et sur les sociétés appartenant à des étrangers implantées sur leur territoire. Ces lois peuvent être modifiées à tout moment et le coût d'exploitation du Groupe dans ces pays peut s'avérer plus élevé que prévu. Ces modifications peuvent également changer la situation fiscale ou rendre plus difficile l'entrée de financements ou leur sortie avec le risque d'engendrer des surcoûts. Le Groupe est par ailleurs confronté à d'autres types de risques comme l'évolution négative des tarifs, des taxes, des

contrôles à l'exportation et des autres barrières commerciales, les modifications non anticipées des exigences législatives et réglementaires ainsi que les instabilités économique et politique.

La survenance de l'un quelconque de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.7 Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère dans le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Toutefois, si les produits de Medasys contribuent à l'amélioration de la qualité des processus liés à la prise en charge du Patient et visent à accroître l'efficacité des établissements de santé de ce point de vue, ces derniers pourraient néanmoins différer les investissements concernant l'optimisation de leurs systèmes d'information.

Bien qu'une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, toute dégradation de l'environnement macroéconomique pourrait avoir un effet défavorable sur le budget des établissements de santé et pourrait affecter leur capacité à investir dans des produits Medasys.

4.8 Risques liés à la solvabilité des clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.9 Risque lié à la cotation

Les marchés boursiers ont connu ces dernières années, et plus récemment encore, d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité du cours des actions de Medasys. Le prix de marché des actions de Medasys pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre et la liquidité limitée du marché des actions de Medasys.

4.10 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.11 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêts sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le *reporting* quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

Seuls les crédits de trésorerie court terme restent exposés à un risque de taux variable, ce qui représente avec la dette d'affacturage, 38% du montant total des dettes financières au 31 décembre 2014.

L'augmentation des taux d'intérêts de 1% entrainerait, sur la base de l'encours au 31 décembre 2014, une augmentation des charges financières de 26.870 euros.

4.12 Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.13 Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale : « Medasys ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 319 557 237.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 1980.

L'expiration de la Société est fixée au 21 août 1955.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Le siège social de Medasys se situe Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

Téléphone : +33 (0)1 75 60 91 00

Fax : +33 (0)1 75 60 90 15

La Société est une société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de Surveillance, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

5.1.5 Exercice social

L'exercice social est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social.

5.1.7 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Créée le 1^{er} juillet 1980, l'entreprise a conçu ses premiers logiciels d'imagerie numérique destinés aux satellites, au contrôle qualité et à la biologie à partir de 1982. Parallèlement, ses liens étroits avec le domaine de l'Education-Recherche lui ont permis de développer une activité d'intégration de systèmes informatiques scientifiques et industriels.

S'appuyant sur son expérience inégalée dans le traitement de l'image, la société a entrepris, au début des années 90, la réalisation d'un système d'archivage et de transmission d'images médicales (PACS : Picture Archiving and Communication System). Faisant appel à des technologies qui deviendront des standards mondiaux, ce système a été le premier progiciel d'imagerie véritablement conçu autour de la norme DICOM.

En 1996, l'Andover Working Group définit la norme HL 7, qui deviendra le standard mondial d'interconnexion des systèmes médicaux, à partir des sources offertes à cet organisme par Medasys.

Fin 1997, la direction de Medasys perçoit l'émergence du besoin des hôpitaux de disposer de solutions transversales basées sur un Dossier Médical Patient Partagé, axé sur les actes médicaux (gestion de production de soins) et non plus sur les seules données administratives, comme par le passé. L'obtention, en 1998, du contrat de réalisation du Système d'Information et de Communication du futur Hôpital Européen Georges Pompidou à Paris confirme Medasys dans le bien-fondé de sa stratégie.

C'est ainsi qu'en 1999 et 2000 Medasys a regroupé des éditeurs de logiciels complémentaires et s'est dotée des outils assurant l'interopérabilité des progiciels au sein des Systèmes d'Information Hospitaliers : gestion des ressources et des contraintes, serveur d'identité et de mouvement, serveur de prescription et de résultats.

En 2003, la Commission Européenne a attribué le premier « e-Health award » au système installé par la société à l'HEGP.

Au début de 2005, Medasys a cédé son activité dans le domaine des Infrastructures Informatiques devenant ainsi un pur éditeur de logiciels médicaux.

Le Groupe a acquis, en 2008, la société Mexys, qui a développé une solution informatique de pointe pour le suivi de l'anesthésie.

L'année 2009, aura été marquée par quatre opérations de croissance externe :

Thales

Medasys a repris le 1er avril 2009, l'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales, associée à un portefeuille de projets importants dont les CHU de Bordeaux, de Rennes et de Strasbourg. Cet accord, qui a définitivement réglé le différend survenu entre les deux sociétés, a porté sur le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants ainsi que sur la cession de logiciels d'intégration. Les collaborateurs concernés de Thales sont venus renforcer les effectifs de Medasys, cette dernière disposant ainsi de la force d'intégration en matière de systèmes médicaux expérimentée.

MegaBus

En acquérant la société MegaBus, fin avril 2009, Medasys a conforté sa position dans le domaine des systèmes de gestion de biologie, à un moment où s'est engagé un vaste mouvement de concentration des laboratoires d'analyses médicales, et est entré dans le domaine de la santé privée.

Présent au travers de son logiciel Starlab dans 400 laboratoires, MegaBus compte parmi les trois principaux éditeurs de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales en France. A ce titre elle dispose d'une connaissance approfondie des spécificités liées aux besoins du secteur privé.

SBO

Avec la société SBO, spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP, Medasys a acquis, fin mai, un savoir-faire en termes de facturation en temps réel des actes médicaux s'inscrivant dans la suite logique de l'accord conclu en mai 2008 avec le Groupe SAP. Ceci s'est traduit par la réalisation du progiciel intégré DxCare T2A®, adopté par le CH de Cannes et par le Centre anti-cancéreux de Nancy.

RT Consulting

L'entrée dans son périmètre de la société RT Consulting, début septembre 2009, a apporté à Medasys une expérience de 8 années dans la conception de systèmes d'information décisionnels avec des références prestigieuses. En association étroite avec Medasys et le CH de Grasse, RT Consulting a entrepris de développer Dx Pilot®, une solution avancée de « Business Intelligence » permettant de définir les tableaux de bord de pilotage spécifiques aux institutions médicales.

En 2010, Medasys, a remporté un important marché hospitalier de mutualisation régionale, le projet Picarsis.

Ce marché de 10 millions d'euros est d'une durée de 7 ans. Il prévoit un déploiement rapide du fait du choix de la solution Medasys en mode SaaS (Software as a Service). Ce dernier porte sur les 16 000 lits potentiels de la région Picardie et démarre concrètement avec le CHU d'Amiens, les hôpitaux de Beauvais, Compiègne.

Malgré ce succès commercial, l'année 2010 aura été marquée par des pertes opérationnelles très importantes (-7,6 millions d'euros) ayant entraîné dès le mois de juin 2010 un réaménagement de la gouvernance du groupe.

Cette perte opérationnelle était due pour l'essentiel à l'absence de synergies mises en place avec les sociétés acquises en 2009 entraînant une dépréciation des goodwill (-3,1 millions d'euros) et par de très importants retards de livraison qui ont fortement impacté la facturation de l'année 2010.

Les pertes de l'exercice 2010 et le remboursement tardif du Crédit d'Impôt Recherche au cours du premier semestre 2011 ont entraîné une dégradation de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, et pour rechercher des solutions d'adossment visant à améliorer son niveau de trésorerie, Medasys S.A. a demandé auprès du Tribunal de commerce d'Evry l'ouverture d'une procédure de conciliation, ce que le tribunal a entériné par une ordonnance du 26 avril 2011. Le 21 septembre 2011, un accord de conciliation a été signé entre Medasys et les partenaires financiers. Par ailleurs, un accord a été finalisé avec la Commission des Chefs des Services Financiers le 28 septembre 2011.

Parallèlement à la procédure engagée, Medasys et Noemalife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération était de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme. Les synergies identifiées entre les deux entreprises devaient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires des deux sociétés, d'optimiser les dépenses d'investissement en matière de recherche et développement et de renforcer les perspectives. C'est dans ce cadre que Noemalife a pris une participation à hauteur de 45 % du capital et des droits de

vote de Medasys par la souscription à une augmentation de capital réservée à hauteur de 7,3 millions d'euros (prime incluse).

Au cours du second semestre 2011, Medasys a redressé son activité de manière significative. L'adossement à un partenaire industriel tel que Noemalife a représenté l'un des jalons majeurs de cette année 2011. Ces choix stratégiques ont permis à Medasys d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires de +14% à périmètre constant par rapport à 2010.

La politique et les investissements de Medasys autour de l'Oncologie se sont concrétisés avec succès en 2011. En effet, 8 établissements sur 10 ont choisi la solution de Medasys pour la gestion du dossier patient dont l'Institut Curie (Paris/Orsay et Saint-Cloud). De même, le développement commun d'une solution de gestion des processus de chimiothérapie avec l'Institut Gustave Roussy (IGR) permet à Medasys de se positionner aujourd'hui comme nouveau leader du secteur de l'oncologie.

L'adoption du modèle SaaS (Software-as-a-Service) se poursuit également avec d'autres établissements et laboratoires, tous privilégiant ce modèle qui facilite la mutualisation et accélère le déploiement pour une meilleure maîtrise des coûts.

En 2012, Medasys a ainsi remporté en mode SaaS un contrat majeur avec le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier. Ce contrat représente plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre de l'offre comprend DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également l'imagerie avec DxImage.

C'est également en 2012 que Medasys a choisi de se développer à l'export en proposant ses logiciels aux pays du Maghreb. Medasys a ainsi remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1345 k€ avec l'Établissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.

Le premier semestre 2013 a été marqué par la fin de la procédure de conciliation ouverte le 26 avril 2011. Le dernier paiement de 31 k€ étant intervenu le 12 juillet 2013. Medasys a respecté les échéanciers de remboursement convenus avec les partenaires financiers et le plan d'apurement octroyé par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) le 23 juin 2011. Toutefois, les nouvelles dispositions de la Loi de Finances rectificative 2012 relatives au Crédit Impôt Recherche (CIR) n'ont pas permis de se faire financer le CIR 2012 pendant la période d'apurement du plan de conciliation. C'est pourquoi Medasys a obtenu, le 24 juin 2013 du tribunal de Commerce d'Evry, une nouvelle procédure aux seules fins d'obtenir le remboursement anticipé de sa créance du CIR.

Le paiement de cette créance intervenu le 23 juillet 2013 a permis à Medasys d'obtenir l'attestation de régularisation de sa situation auprès du Trésor Public et de l'Urssaf.

La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys, de Gif-sur-Yvette à Clamart dans le nouvel immeuble « Pentagone Plaza », qui répond aux nouvelles normes environnementales.

L'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité des solutions de Medasys, la compétence de ses équipes et la maîtrise de sa méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

En 2014, Medasys a pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1

millions d'euros HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 million d'euros HT) et la fondation Rothschild (500 k€ HT).

Fin 2014, le lancement de la plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

A l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Le Groupe a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe à fin juin 2015 s'établit à 9.229 k€ à comparer à 9.960 k€ à fin juin 2014. Ce retrait de 7% par rapport à l'année dernière s'explique par la faible activité du marché national avec un chiffre d'affaires en baisse de 15% sur la France. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours du premier semestre 2015.

L'export a toutefois permis à Medasys de limiter l'impact de cette baisse. Le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient est en progression importante de 41% s'établissant ainsi à 1.238 k€.

Le Groupe Medasys a également obtenu la certification FIDES ACE (Actes et Consultations Externes) par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) pour la solution de facturation T2A DxBilling®. Cette certification vient reconnaître la pertinence de la solution développée par Medasys et sa capacité à répondre aux enjeux fixés par les tutelles en matière de facturation individuelle et détaillée aux établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif. La certification FIDES vient aujourd'hui renforcer le positionnement de Medasys, dont les solutions de facturation au fil de l'eau sont utilisées quotidiennement par des établissements tels que le CH de Cannes ou l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

En 2014, Medasys a obtenu la reconduction de ses certificats ISO 14001, ISO 9001, ISO 13485 et CE par l'AFNOR.

Medasys a par ailleurs annoncé le 31 mars 2014, respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application (décret n°2014-283) en date du 4 mars 2014. En conséquence, les actions MEDASYS peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en action (PEA) traditionnel.

Au premier semestre 2015, Medasys a poursuivi le déploiement d'importants projets dont celui des cinq établissements hospitaliers du territoire de l'Ariège avec le démarrage en mai du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et en mars du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Par ailleurs, Medasys a beaucoup progressé sur sa base installée française, démontrant ainsi la fidélité et la reconnaissance de la qualité de ses solutions. En effet, Medasys a connu un véritable succès dans le lancement d'application du type « e-booking » (prise de rendez-vous sur internet), en complément de son moteur DxPlanning. Le CH de Troyes a souscrit à cette application, ainsi qu'au nouveau module HAD. De même le module DxSMA (Small Media Access) s'avère être un complément important du

SIH, en collectant automatiquement toutes les données au chevet du patient, pour alimenter le dossier patient.

Le 15 Avril 2015, HIMSS Europe (Healthcare Information and Management Systems Society) a lancé en collaboration de Medasys et du CHRU de Montpellier la communauté « HIMSS French eHealth Exchange », première communauté d'échange francophone permettant aux professionnels de santé de débattre des solutions SIH au niveau mondial et du positionnement de la francophonie dans le système de certification EMRAM. Afin de démontrer son implication forte, Medasys est Membre Platine et Frédéric Vaillant, Président du Directoire de Medasys est nommé Vice-Président du HIMSS French eHealth Exchange(FEE). HIMSS FEE a connu son 1er événement à Montpellier les 4 et 5 juin dernier, ce fût un succès international, avec près de 120 personnes présentes.

En mai dernier, Medasys a présenté plusieurs **solutions innovantes** à l'occasion du salon HIT 2015. Parmi les nouveautés, citons :

- ✓ Sa solution de services sécurisés de santé DxCare ShareIT, permettant une communication complète entre la ville et l'hôpital en mettant le patient au cœur du système ;
- ✓ Le lancement de sa plateforme innovante GTIS positionnant Medasys en tant qu'opérateur de services de santé ;
- ✓ Ses dernières applications mobiles destinées aux professionnels du monde médical, permettant la dictée numérique, la prise de photos et la saisie d'informations structurées, sur smartphone ;
- ✓ Sa solution de prise de rendez-vous via internet. Véritable extension d'un des modules phares de Medasys (DxCare module de gestion de rendez-vous), elle sera accessible pour le patient et/ou le professionnel de santé ;
- ✓ Les avancées fonctionnelles de la suite DxCare au travers des nouvelles briques Réanimation et Chimiothérapie ;
- ✓ les nouveautés de DxCare 7.7 intégrant les exigences liées à la certification LAP (Logiciel d'Aide à la Prescription).

En Belgique, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal).

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices jusqu'à la date du Prospectus

La Société Medasys n'a pas réalisé d'investissement au cours des trois derniers exercices, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date du présent Prospectus, la Société Medasys n'a pas d'investissement en cours, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes

A la date du présent Prospectus, la Société Medasys ne compte pas réaliser d'investissement pour lesquels ses organes de direction auraient déjà pris des engagements fermes, à l'exception des investissements en recherche et développement, visés au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE MEDASYS

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

Description de l'activité

Editeur de Français de logiciels médicaux, Medasys conçoit, développe et installe des logiciels médicaux au sein d'établissements de santé publics et privés.

La gamme de solutions Medasys accompagne la performance, la qualité et l'innovation des établissements de Santé, qu'ils soient publics ou privés. La gamme de logiciels médicaux DxCare apporte une réponse pertinente tant aux producteurs de soins qu'aux gestionnaires des établissements en couvrant le Dossier Patient, la production de soins et les plateaux techniques de Biologie, d'Imagerie et de Pharmacie mais également la facturation, le reporting et le pilotage de l'activité.

En plaçant le patient au cœur du système, la solution DxCare vise à faciliter et optimiser le travail quotidien des professionnels de santé (médecin, infirmière, secrétaire) dans une logique de données patient partagées, sécurisées et intelligentes. Grâce aux solutions Medasys, les établissements de santé sont en mesure d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence exigés par les tutelles et reconnus notamment par HIMSS Analytics

Les solutions fournies par Medasys contribuent à la performance économique et métier des établissements de santé.

La clientèle de Medasys est principalement composée d'établissements publics et détient plus de 47% de parts de marché sur le segment des grands établissements CHU/CHR.

Medasys commercialise ses solutions « logiciel » soit en mode traditionnel avec la vente d'une licence d'utilisation, de prestations de services et d'un contrat de maintenance associé, soit en mode locatif par le biais d'un contrat SaaS « Software as a Service ».

En mode traditionnel, Medasys reconnaît le revenu des licences à la livraison. En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir.

Dans ce type de vente, les prestations de services (installation, paramétrage et formation) sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

En mode locatif, les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement.

La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.

La phase initiale de déploiement du logiciel (période « Build »), constituée principalement par des prestations de services, est comptabilisée à l'avancement selon le même principe que dans un contrat en mode traditionnel.

La facturation des contrats ASP/SaaS est linéaire sur la durée des projets qui peut aller jusqu'à 10 ans. La facturation échelonnée de la période « Build » conduit à la constatation de factures à établir sur la durée des contrats générant ainsi un accroissement significatif du besoin en fonds de roulement.

Medasys intervient sur un marché d'investissement ce qui favorise une certaine stabilité de sa clientèle tout en assurant une récurrence de revenus par le biais des contrats de maintenance et de la vente de services additionnels (formation, modules complémentaires).

La capacité de Medasys de conquérir de nouveaux établissements intervient au niveau du marché Français, soit lors du renouvellement du système d'information soit lors de regroupement d'établissements hospitaliers ou de mutualisation du système d'information. Le projet de loi des « Groupements Hospitaliers de Territoire » (GHT) vise à « faire en sorte que les établissements de santé d'un même territoire définissent une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et gèrent ensemble certaines fonctions transversales » dont les systèmes d'information. Medasys qui est présent dans 47% des CHU/CHR en France sera positivement impacté par ces mesures et sera nécessairement associés, soit directement, soit par le biais de ses clients CHU, à la réalisation de ces projets territoriaux.

Au niveau de l'export, sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient, les établissements de santé sont peu équipés au niveau du système d'information. La plupart des appels d'offres visent à une première mise en place d'un dossier patient informatisé. Les perspectives sur cette zone sont importantes. Medasys poursuit son investissement à l'export. Les premiers succès remportés sur les pays du Maghreb et le Liban permettent aujourd'hui à Medasys de se positionner favorablement sur de nombreux appels d'offres.

Répartition du chiffre d'affaires

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement sont homogènes pour la

quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe s'exercent sur différents secteurs géographiques mais ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées par secteur géographique.

Répartition du chiffre d'affaires (tel que publié) par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	21 185	89,3%	20 151	83,6%	23 202	91,6%
Europe	1 022	4,3%	1 366	5,7%	1 076	4,2%
Amérasie	468	2,0%	392	1,6%	1 059	4,2%
Afrique - Proche-Orient	1 045	4,4%	2 199	9,1%	-	
Total	23 720	100%	24 108	100%	25 337	100%

Répartition géographique du résultat net part du Groupe (tel que publié)

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	1 063	78,2%	1 011	92,7%	834	164,5%
Europe	348	25,6%	110	10,1%	122	24,1%
Afrique	<8>	-0,6%	<1>	-0,1%	0	0,0%
Amérasie	<43>	-3,2%	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%
Total	1 360	100%	1 091	100%	507	100%

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

Medasys opère sur le marché des établissements de santé publics et privés, segmenté en trois domaines : production de soins (dossier patient), imagerie et biologie.

6.2.1 Le marché potentiel et les concurrents

Le marché de la santé est dynamisé par les différents plans nationaux visant à moderniser les systèmes d'information des établissements de santé. Selon le cabinet IDC Health Insights, dans leur enquête de février 2013 (L'informatique dans le secteur de la Santé en France, les priorités numériques des établissements de soins), l'évolution des dépenses IT des établissements de soins, qui s'élevait à 1.900.000.000 euros en 2012, devrait atteindre 2.140.000 euros en 2016 avec une part consacrée aux logiciels en augmentation passant ainsi de 320.000.000 euros en 2012 à 400.000.000 en 2016.

Le dossier patient informatisé ou DPI apparaît comme le chantier prioritaire. Sa mise en place est en effet indispensable pour répondre aux objectifs de coordination des soins (Dossier Médical Personnel, réseaux de santé) mais aussi pour assurer une analyse de l'activité au plus près de la source (T2A, Gouvernance).

Le plan national Hôpital Numérique, élaboré pour la période 2012-2016, s'inscrivait dans la lignée du plan national Hôpital 2012, et visait à amener l'ensemble des établissements de santé à un niveau de maturité de leurs systèmes d'information suffisant en vue d'améliorer significativement la qualité, la sécurité des soins et la performance économique.

Aujourd'hui le programme « Territoire de soins numérique » (TSN) et le projet de loi des « Groupements Hospitaliers de Territoire » (Loi GHT - Cf. paragraphe 12.1 de la Partie II du présent Prospectus)) visent tous deux à « faire en sorte que les établissements de santé d'un même territoire

définissent une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et gèrent ensemble certaines fonctions transversales » dont les systèmes d'information.

Pour les plateaux médico-techniques (biologie et imagerie), les investissements envisagés par les établissements publics concernent principalement des projets de mutualisation et de regroupement.

Les principaux concurrents de Medasys sont Maincare Solutions, Agfa, Cerner et Softway Medical (principalement orienté vers le secteur privé). A la connaissance de Medasys, il n'existe pas de classement professionnel recensant ses concurrents.

6.2.2 Les circuits de distribution

Medasys commercialise ses solutions de dossier patient, de biologie et d'imagerie en direct auprès des établissements de santé qu'ils soient publics ou privés.

L'entreprise s'appuie néanmoins sur des partenariats de types Original Equipment Manufacturer (OEM) prévoyant l'intégration de ses logiciels dans des équipements médicaux. C'est le cas avec Codonics, société américaine spécialiste de l'imagerie médicale.

A l'international et selon les pays, Medasys peut également s'appuyer sur des partenaires locaux et signer des accords de distribution.

6.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Medasys accompagne les établissements de santé dans l'optimisation de leur processus métier grâce à des solutions logicielles et des services de pointe pour contribuer à améliorer la production de soins. Ses choix stratégiques l'ont conduit à proposer une solution intégrée transversale sécurisée et ultra communicante avec un objectif premier : positionner le patient au cœur du Système d'Information Clinique.

Medasys a conçu ses solutions pour répondre de bout en bout aux besoins métiers des professionnels de santé dans une logique d'Hôpital Etendu, prenant en compte la communication entre établissements et médecine de ville. De même, parce que la qualité et la sécurité sont des préoccupations majeures pour les professionnels de santé, Medasys a intégré ces notions très en amont de sa stratégie, dès la conception de ses solutions jusqu'au sein de ses méthodologies de conduite et déploiement de projets.

Qu'il s'agisse de la production de soins et du Dossier Patient ou des Plateaux Techniques (imagerie, biologie) la stratégie de Medasys s'inscrit dans une logique « zéro papier » et de métiers interconnectés pour une prise en charge patient la plus efficiente possible. Et toujours dans cette logique de coller aux besoins des métiers tout en conservant les avantages d'un tout intégré, Medasys a opéré ces dernières années une transformation dans son approche en développant des solutions pour les Spécialités telles que les Urgences, la Chimiothérapie ou encore la Réanimation. Medasys poursuit dans cette voie en s'appuyant sur des partenariats forts avec ses clients spécialistes dans leurs domaines. De la même manière, Medasys a opéré le virage de la mobilité et des « Apps » afin d'offrir à ses clients l'ergonomie, la flexibilité, la rapidité et la fiabilité attendues dans leurs pratiques quotidiennes.

La mutualisation et la régionalisation constituent des enjeux majeurs pour le système de santé. Medasys est positionnée depuis plusieurs années déjà pour Noemalife répondre, notamment en étant l'un des premiers éditeurs à proposer des solutions cliniques en mode SaaS (plus de 55% de ses ventes). La maturité des technologies de l'information, les évolutions des usages de l'IT au sein

des établissements et les volontés politiques de voir évoluer le système de santé nécessitent de repenser l'approche informatique traditionnelle.

C'est pourquoi, Medasys s'inscrit dans une autre logique pour le futur : fournir un service complet et sûr accessible par tous et partout, et devenir ainsi un Opérateur de santé.

Le Groupe a également développé sa présence à l'international dans une volonté de partager le savoir-faire français avec des établissements étrangers, en particulier en Afrique du Nord, en Belgique, en Italie, en Asie ou encore au Liban. Sa gamme de solutions est disponible en français et en anglais et a déjà démontré sa force d'adaptation aux enjeux métier et réglementaire d'autres pays.

6.4 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Néant.

6.5 DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.8 de la Partie II du présent Prospectus.

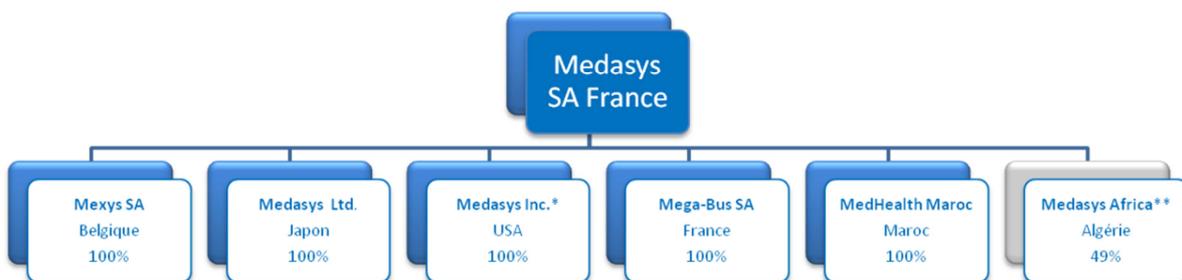
6.6 INDIQUER LES ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE.

Néant

7 ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DU GROUPE

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique de Medasys est le suivant :



* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours d'immatriculation non comprise dans le périmètre de consolidation.

7.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.2.1 Activité des Filiales de Medasys

7.2.1.1 Sociétés dont Medasys détient 100% du capital

Mega Bus International (France)

La société Mega Bus International, société par actions simplifiée au capital de 305.000 euros, dont le siège est Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Natterre sous le numéro 348 585 233, propose des solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion des laboratoires d'analyses biologiques privés.

Mexys (Belgique)

La société Mexys, société anonyme au capital de 830.000 euros, dont le siège est Chaussée de Binche, 101D, Mons (7000), Belgique, dont le numéro d'immatriculation est BE 0872 775 316, est une société spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d'un logiciel d'anesthésie, Exacto.

Medasys Ltd (Japon)

La société Medasys Ltd, société anonyme de droit japonais (K.K.), au capital de 36.000.000 yens, dont le siège est 2120-6 Higashi Naganuma, Inagi Shi, Tokyo 206-0802, Japon, est une société spécialisée dans la distribution de solutions d'imagerie.

Medasys Inc (Etats Unis)

La société Medasys Digital Systems Inc., société au capital de 9 520 294 US dollars, dont le siège est 5301, Blue Lagoon Drive, Suite 600, Miami, FL 33126, Etats-Unis, est une société en sommeil depuis l'exercice 2001.

MedHealth Maroc

S.A.R.L au capital de 100.000 DHS - Registre de commerce de Casablanca N° 284523 Siège social : Sidi Maarouf Business Centre Casanearshore - Shore 1 - 1100 Boulevard Al Quods - 20190 Casablanca- MAROC, est une société spécialisée dans la distribution et l'intégration de solutions Medasys au Maroc.

7.2.1.2 Sociétés dont Medasys ne détient pas 100% du capital

Medasys Africa (Algérie)

Société en cours d'immatriculation.

7.2.2 Principales données chiffrées des entités du Groupe issues des comptes individuels

Sociétés	Devises	Au 30 juin 2015	1 ^{er} semestre 2015		Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
		Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat net
Medasys	000' €	14 411	8 075	<1535>	21 355	1 264	21 027	567	2 1695	<232>
Mega Bus International	000' €	376	816	57	1 497	<155>	2 051	158	2 234	70
Mexys	000' €	960	684	18	1 421	318	1 608	62	1 531	82
Medasys (Japon)	Mio' JPY	<69>	7	<4>	31	<6>	35	<4>	84	<43>
MedHealth	000' MAD	<98>	271	<98>	162	<88>	-	<12>	-	-
Medasys Inc	000'US\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

Le Groupe occupe depuis fin 2013, date du transfert de son siège social, une surface d'environ 2.560 m² de bureaux, principalement à Clamart où est situé le siège. Ces Bureaux sont loués au prix du marché, par bail commercial, à des sociétés foncières sans lien avec Medasys ou ses dirigeants.

Le Groupe n'envisage pas d'effectuer d'investissement immobilier.

8.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES IMMOBILISATIONS

Comme indiqué au paragraphe 4.9 de la Partie II du présent Prospectus, les activités du Groupe Medasys n'ont, compte-tenu de leur nature essentiellement immatérielle, pas de répercussions significatives sur l'environnement.

L'utilisation des immobilisations corporelles au regard de l'environnement n'appelle donc pas de remarque particulière.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE MEDASYS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Résultats consolidés du Groupe au cours des 3 derniers exercices

(€'000)	31.12.14 (12 mois) retraité (1)	31.12.13 (12 mois)	31.12.12 (12 mois)
Chiffre d'affaires	23 720	24 108	25 337
Résultat opérationnel courant	1 651	1 527	867
Dépréciation du Goodwill	0	0	<37>
Résultat opérationnel	1 651	1 527	830
Résultat net revenant au Groupe	1 352	1 091	507

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés de Medasys au 30 juin 2015.

Bilan consolidé du Groupe au cours des 3 derniers exercices

(€'000)	Actif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Actif non courant	26 105	25 222	21 926
	<i>dont Immobilisations</i>	<i>7 175</i>	<i>6 966</i>	<i>6 868</i>
	<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>5 798</i>	<i>5 798</i>	<i>5 798</i>
	Actif courant	14 826	11 114	12 016
	<i>dont Trésorerie</i>	<i>1 323</i>	<i>2 133</i>	<i>1 427</i>
	Total	40 931	36 336	33 942

(€'000)	Passif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Capitaux propres	15 127	13 902	12 650
	<i>dont Résultat</i>	<i>1 360</i>	<i>1 091</i>	<i>507</i>
	Passif non courant	7 912	7 215	5 792
	Passif courant	17 892	15 219	15 500
	<i>dont Dette financ.<1 an</i>	<i>4 320</i>	<i>3 439</i>	<i>3 747</i>
	Total	40 931	36 336	33 942

Les comptes consolidés au titre des trois derniers exercices figurent aux paragraphes 20 et 26 de la Partie II du présent Prospectus.

9.1.1 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2014

En 2014, Medasys a amélioré son résultat net revenant au Groupe de 25% comparé à l'année 2013 et cela malgré une légère baisse de son chiffre d'affaires consolidé de 2%.

L'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys.

Plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Le Groupe a enregistré en 2014, un chiffre d'affaires consolidé de 23 720 k€ contre 24 108 k€ en 2013. Le chiffre d'affaires 2014 a été impacté par la baisse du chiffre d'affaires de la filiale Mega-Bus.

Toutefois, l'augmentation de 2 % du taux de marge brute ainsi que la baisse des charges externes ont permis d'améliorer sensiblement le résultat opérationnel du Groupe à fin décembre 2014. Le résultat opérationnel est ainsi passé de 1 527 k€ en 2013 à 1 659 k€ en 2014. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à 1 360 k€ au 31 décembre 2014 contre 1 091 k€ au 31 décembre 2013 soit en progression de 25%.

L'endettement financier net consolidé s'établissait ainsi à 5 693 k€ au 31 décembre 2014 contre 2 558 k€ au 31 décembre 2013.

9.1.2 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2013

Le Groupe a enregistré en 2013, un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 4,9 %, à 24 108 k€ contre 25 337 k€ en 2012, impacté par d'importants appels d'offres infructueux, et par l'arrêt de l'activité de distribution de matériel au Japon.

Néanmoins, le résultat opérationnel était en progression de 84 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'établissait à 1 527 k€ en 2013 à comparer à 830 k€ en 2012. Cette forte progression est le résultat de l'amélioration de la performance opérationnelle de Medasys sur les contrats et de la maîtrise des charges de structure.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressortait ainsi à 1 091 k€ au 31 décembre 2013 contre 507 k€ au 31 décembre 2012.

L'ensemble des dettes financières du Groupe s'établissait au 31 décembre 2013 à 4 842 k€ à comparer à 4 321 k€ au 31 décembre 2012. Les parts à plus d'un an s'élevaient respectivement à 1 403 k€ et 574 k€.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie du Groupe ressortait à 2 133 k€ contre 1 427 k€ au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net consolidé s'établissait ainsi à 2 558 k€ au 31 décembre 2013 contre 2 599 k€ au 31 décembre 2012.

9.1.3 Situation financière et résultats du Groupe Medasys au cours de l'exercice 2012

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2012 s'établissait à 25 337 k€ contre 20 469 k€ en 2011 correspondant à une progression par rapport à 2011 de 23,8 % à périmètre constant.

Le résultat opérationnel était de 867 k€ en 2012 à comparer à <2 207> k€ en 2011.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressortait à 507 k€ au 31 décembre 2012 contre <2 746> k€ au 31 décembre 2011.

La diminution de l'actif non courant au 31 décembre 2012 est principalement due au crédit d'impôt recherche. Les dispositions de la Loi de finances rectificative 2012 ont permis en effet à Medasys de solliciter son remboursement anticipé dès l'année 2013.

La forte diminution du passif non courant provenait notamment des dettes financières à plus d'un an.

Dans le cadre de l'accord de conciliation, les crédits spots de 800 k€ bénéficiaient d'un engagement de maintien des lignes sur 18 mois. Au 31 décembre 2012 et compte-tenu du terme de l'accord de conciliation en juin 2013, ces crédits spots étaient à nouveau assimilés à des dettes court-terme comptabilisées en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2012, la dette en principal de Medasys S.A. liée au moratoire accordé en septembre 2011 par les établissements bancaires et la Commission des Chefs des Services Financiers s'établissait à 582 k€ contre 2 016 k€ au 31 décembre 2011.

A fin décembre 2012, la trésorerie du Groupe ressortait à 1 427 k€ contre 6 627 k€ au 31 décembre 2011.

L'endettement financier net consolidé s'établissait ainsi à 2 599 k€ au 31 décembre 2012.

9.2 SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT DU GROUPE AU 30 JUIN 2015

Eléments du compte de résultat consolidé au 30 juin 2015

(€'000)	30.06.2015 (6mois)	30.06.2014 (6mois) <i>Retraité (1)</i>	31.12.14 (12 mois) <i>Retraité (1)</i>
Chiffre d'affaires	9 229	9 960	23 720
Résultat opérationnel	<1 430>	<1 189>	1 651
Résultat net revenant au Groupe	<1 596>	<1 313>	1 352

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés de Medasys au 30 juin 2015.

Bilan consolidé au 30 juin 2015

(€'000)	Actif	30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Actif non courant	26 960	25 014	26 105
	<i>dont Immobilisations</i>	<i>7 476</i>	<i>7 049</i>	<i>7 175</i>
	<i>dont Ecart d'acquisition</i>	<i>5 798</i>	<i>5 798</i>	<i>5 798</i>
	Actif courant	12 508	12 275	14 826
	<i>dont Trésorerie</i>	<i>692</i>	<i>1 043</i>	<i>1 323</i>
	Total	39 468	37 289	40 931

(€'000)	Passif	30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Capitaux propres	14 280	12 804	15 152
	<i>dont Résultat</i>	<i>- 1596</i>	<i>-1 248</i>	<i>1 352</i>
	Passif non courant	7 817	8 281	7 912
	Passif courant	17 371	16 204	17 867
	<i>dont Dette financ.<1 an</i>	<i>4 212</i>	<i>4 435</i>	<i>4 320</i>
	Total	39 468	37 289	40 931

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe à fin juin s'établit à 9 229 k€ à comparer à 9 960 k€ à fin juin 2015. Ce retrait de 7% par rapport à l'année 2014 s'explique par la faible activité du marché national avec un chiffre d'affaires en baisse de 15% sur la France. Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours du premier semestre.

L'export a toutefois permis à Medasys de limiter l'impact de cette baisse. Le chiffre d'affaires réalisé sur la zone Afrique du Nord, Proche et Moyen Orient est en progression importante de 41% s'établissant ainsi à 1 238 k€.

L'endettement financier net consolidé au 30 juin 2015 s'établit à 6 465 k€ contre 5 693 k€ au 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés au 30 juin 2015 figurent au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Les informations relatives aux capitaux propres de la Société au 30 juin 2015 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2015 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

10.2 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Les informations relatives aux flux de trésorerie consolidés de la Société au 30 juin 2015 sont contenues dans les comptes consolidés au 30 juin 2015 figurant au paragraphe 20.1 de la Partie II du présent Prospectus.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par an net de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Le montant des investissements en R&D au titre des trois derniers exercices est précisé dans le tableau figurant au paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous détaille les emprunts auprès d'établissements financiers et autres dettes financières.

Type de financement	Etablissement	Taux		Dernière échéance	Montants dus au 31.10.2015 (en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an
Equipement	Lcl	fixe	2,60%	03/01/18	61 974	142 656	80 682
Investissement	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	fixe	2,45%	05/01/19	271 016	907 457	636 441
croissance et développement à l'international	Cic	fixe	3,15%	15/04/18	149 515	383 798	234 283
Développement à l'international et R&D	Hsbc	fixe	2,60%	05/06/19	274 426	1 066 819	792 393
Equipement	Lcl	fixe	2,30%	01/09/18	37 802	116 056	78 254
Equipement	Lcl	fixe	2,00%	27/04/20	48 265	226 107	177 842
Financement du fonds de roulement	Lcl	fixe	2,00%	30/04/20	96 531	452 214	355 683
Financement du fonds de roulement	Banque Palatine	fixe	1,90%	21/09/18	65 407	200 000	134 593
Financement du fonds de roulement	Caisse d'épargne d'Auvergne et Limousin	fixe	2,15%	05/08/20	95 922	484 184	388 262
Crédit court terme	BNP Paribas	variable	Euribor 3 mois + 2,5		350 000	350 000	
Crédit court terme	LCL	variable	Euribor 3 mois + 1,5		500 000	500 000	
Crédit court terme	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	variable	0,70%		170 000	170 000	
Crédit court terme	Monte Paschi Banque				350 000	350 000	
Crédit court terme	Divers				6 644	6 644	
Mobilisation de créances sur l'étranger	Hsbc	variable			250 000	250 000	
Découvert autorisé 500k	CIC	variable	Euribor 3 mois + 1		96 801	96 801	
Découvert autorisé 135k	Caisse d'épargne d'auvergne et du limousin	variable	Euribor 3 mois + 0,8		79 071	79 071	
Découvert autorisé 100k	Banque Palatine	variable			91 737	91 737	
Financement de l'encours clients cédé	Ge Factofrance	variable	Euribor 3 mois + 1,1 % minimum 1,7%		713 878	713 878	
Financement du Crédit d'impôt recherche	Bpifrance					942 902	942 902
Intérêts courus	Intérêts court terme	variable			7 063	7 063	
Crédit vendeur acquisition	Divers	variable			4 914	4 914	0
convention de trésorerie	Noemalife	fixe	4,50%		1 297 558	1 297 558	0
Financement matériel informatique	Crédit bail				127 984	257 283	129 299
Crédit court terme	CIC	variable	Euribor 3 mois + 1	30/06/14	100 000	100 000	
Financement du besoin en fonds de roulement	Sawayaka shinkin bank	fixe	1,80%	01/08/16	1 603	2 742	1 139
Financement du besoin en fonds de roulement	Sawayaka shinkin bank	fixe	1,80%	01/01/18	3 025	25 120	22 095
Financement du besoin en fonds de roulement	Sawayaka shinkin bank	fixe	0,49%	01/01/16	1 809	3 062	1 253
Financement de l'immeuble	Delta Lloyd	fixe	4,10%	01/12/21	12 000	80 886	68 886
Crédit court terme	Delta Lloyd	fixe	4,62%		249 595	249 595	0
Total					9 558 547	5 514 540	4 044 007

L'ensemble de ces financements et des lignes de crédits mis à disposition de la Société sont utilisés.

En outre, la Société a recours à l'affacturage auprès de Facto France, le montant du financement des créances cédées et déconsolidées au 31 octobre 2015 s'élève à 2.453.000 euros (90% de 2.726.000 euros).

Par ailleurs, Noemalife dispose d'un compte courant d'associé dont le montant s'élève, à la date du présent prospectus, à un montant de 2.041.302 euros. Ce compte-courant est rémunéré à un taux de 4,5 %. Ce taux de 4,5%, en adéquation avec les taux de financement pratiqués sur le marché italien, résulte d'un avenant du 10 février 2014 à la convention de compte-courant qui avait été conclue en date du 23 décembre 2011. Cet avenant a fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale de Medasys en date du 19 mai 2015 au titre des conventions réglementées.

10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de l'émetteur sous réserve des covenants financiers sur des emprunts qui sont exposés au paragraphe 4.1 de la Partie I du présent Prospectus relatif au risque de liquidité.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Medasys n'attend pas de source de financement complémentaire car elle n'a pris aucun engagement sur d'éventuels investissements à réaliser et ne dispose pas d'immobilisation corporelle importante.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sommes allouées aux frais de développement durant les exercices 2014, 2013 et 2012, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR), ainsi que les pourcentages du chiffre d'affaires qu'elles représentent figurent dans le tableau ci-dessous :

€'000	Montant des frais de développement	Pourcentages du chiffre d'affaires consolidé	Montant du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et des subventions rattachées	Montant des investissements R&D après imputation du CIR et des subventions
2014	3 623	15,3%	1 334	2 289
2013	3 463	14,4%	1 327	2 136
2012	3 658	14,4%	1 104	2 554
au 30 juin 2015	2 065	22,4%	675	1 390

Le montant des frais de développement activés représente un investissement incontournable et récurrent d'environ 2,3 M€ par an.

11.2 BREVETS

Medasys n'a pas déposé de brevet.

11.3 MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

Medasys est titulaire de deux marques dénommées « Dx Care » et « Dx Lab ».

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2014 ET LA DATE DU PRESENT PROSPECTUS

Compte tenu de sa clientèle constituée à 70% d'entités publiques, l'activité de Medasys est directement liée au budget de l'état et aux plans gouvernementaux en faveur des systèmes d'information hospitaliers (Plan Hôpital 2007, Plan Hôpital 2012, Programme Hôpital numérique, etc).

Ces plans pluriannuels et le déblocage des budgets associés conditionnent en grande partie le chiffre d'affaires de Medasys ainsi que les fortes fluctuations de son chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

Les éléments essentiels pour l'activité de la Société au titre de l'année 2015 étaient les suivants :

- Programme d'investissement « Territoire de Soins de Numérique » (TSN)
- Projet de loi des « Groupements Hospitaliers de Territoire » (dite « **Loi GHT** »)
- Partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon

L'objectif du programme d'investissement et de la future Loi GHT visent tous deux à « *faire en sorte que les établissements de santé d'un même territoire définissent une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et gèrent ensemble certaines fonctions transversales* » dont les systèmes d'information.

Medasys étant présent dans 47% des CHU en France sera positivement impactée par ces mesures et sera nécessairement associée, soit directement, soit par le biais de ses clients CHU, à la réalisation de ces projets territoriaux, le principal étant le partenariat avec le CHU de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon.

Toutefois, à ce jour, la Loi GHT n'est toujours pas en vigueur et les appels d'offres issus du programme « TSN » ont pris beaucoup de retard. La mise en oeuvre du partenariat avec le CHU de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon a également été retardée du fait du regroupement de la région avec celle de Midi-Pyrénées.

Dans ce contexte d'attente générale, très peu d'appels d'offres ont été lancés au cours du premier semestre (-50% par rapport à 2014) avec un impact important sur le chiffre d'affaires France de Medasys (-15% à fin Juin 2015).

Compte-tenu de ce contexte, Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par annet de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

12.2 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE MEDASYS

Bien que Medasys travaille actuellement avec ses clients sur leurs futurs projets de regroupement territoriaux (notamment sur des développements R&D), sa visibilité est relativement limitée dans l'attente de la promulgation de la Loi GHT et compte-tenu du retard pour les appels d'offres issus du programme « TSN ».

Medasys aura vraisemblablement un résultat net consolidé négatif au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, la Société doit financer des dépenses opérationnelles récurrentes activées qui s'élèvent à environ 3,5 M€ par an (soit environ 2,3 M€ par annet de CIR - Cf. paragraphe 11.1 de la Partie II du présent Prospectus). Ces dépenses de R&D sont activées et donc comptabilisées en flux d'investissement.

Enfin, compte-tenu de ses difficultés de trésorerie, Medasys a sollicité de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine, au mois d'octobre 2015, qu'elle lui accorde des délais de paiements de ses dettes de TVA et d'URSSAF à hauteur de 1.644.000 euros avec une suspension des paiements jusqu'à fin décembre 2015.

La Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine s'est prononcée le 29 octobre 2015 en faveur d'un plan de règlement de son passif fiscal et social de 14 mois, avec mensualités progressives et un premier paiement fin novembre 2015.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIETE

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 de la Partie II du présent Prospectus.

14.1.1 Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2014	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Monsieur VAILLANT Frédéric*	29/06/10	12/11/19	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus (Groupe Medasys) Administrateur : Mexys, Medasys Ltd. (Groupe Medasys)	Président : MegaBus, RT Consulting (Groupe Medasys) Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd. (Groupe Medasys)
Monsieur BOULIER Jean-Paul*	29/06/10	12/11/19	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Medasys Ltd. (Groupe Medasys)	Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd. (Groupe Medasys)
Monsieur GRISETTI Achille	08/04/14	12/11/19	Membre du directoire	Managing Director Noemalife S.p.A.	—	—
Madame SIGNIFREDI Cristina	14/11/11	12/11/19	Membre du directoire	Membre du C.A. Noemalife S.p.A.	Président du C.A. de Praezision Life Srl - Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, NOEMALIFE-Elite Srl (jusqu'au 20 novembre 2014), MTT Pro Srl - Président du C.A. de Solinfo Srl (jusqu'au 22 avril 2014) et Luft Srl. Président du C.A. de ConnexxaLife Srl (jusqu'au 23 avril 2014). Membre du C.A. de ConnexxaLife Srl (à partir du 23 avril 2014) - Président du C.A. de KerLife Srl - Membre du C.A. Noemalife Adria llc	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, NOEMALIFE-Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl - Président du CA de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexxaLife Srl - Président du C.A. de KerLife Srl - Membre du C.A. Noemalife Adria llc
Madame CAMPO DI COSTA VIGOLO E FREDANA Simona	12/11/15	12/11/19	Membre du directoire	Chief Financial Officer et Investor Relator Noemalife S.p.A.	Membre du C.A. Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de Noemalife Mena FZ-LLC (jusqu'au 11 juin 2014) - Membre du C.A. de Noemalike UK Ltd (jusqu'au 9 juin 2014)	Membre du C.A. Fondazione ANT Italia Onlus - Membre du C.A. de Noemalife Mena FZ-LLC - Membre du C.A. de NoemaLike UK Ltd

* Groupe Medasys

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;

- été associé, en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;

- fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (Noemalife compris par des organismes professionnels désignés) ; ou

- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Directoire est : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

Expertise et expérience des membres du Directoire :

Frédéric Vaillant

Frédéric Vaillant, ingénieur de formation, occupe les fonctions de Président du Directoire de Medasys depuis juillet 2010. Il a mené sa carrière au sein de sociétés informatiques telles que HP et IB Group avec des responsabilités de management. Actionnaire de Medasys depuis 2000, Frédéric Vaillant a contribué activement au développement du Groupe, en tant que Directeur des Opérations et Services du pôle Infrastructure, puis Directeur général de la filiale MIS entre 2002 et 2005 la plus importante filiale de Medasys, et enfin Directeur général du Groupe jusqu'en septembre 2009.

Jean-Paul Boulier

Depuis plus de 35 ans, Jean-Paul Boulier se consacre au développement d'entreprises et d'activités dans le domaine de l'informatique. Entrepreneur, il crée en 1996 une entreprise spécialisée en stockage et haute disponibilité. En 2000, il cède cette activité à Medasys et rejoint ainsi le groupe en tant que Directeur des Ressources Humaines. En 2003, il prend la tête des Services de MIS/MIBS, une filiale du Groupe où il développe l'offre de services et d'intégration de Medasys. Depuis juin 2010, Jean-Paul Boulier est membre du Directoire et a en charge la direction de la filiale Mega-Bus International ainsi que le développement de l'activité biologie de Medasys.

Achille Grisetti

Directeur Général de Noemalife depuis 2013. De formation Ingénieur agronome, Achille Grisetti est également diplômé de l'Insead et de l'Istud. Achille Grisetti a occupé différentes fonctions de Directeur Produits notamment chez Bayer et Ethicon.

Cristina Signifredi

Directrice Adjointe et co-fondatrice de Noemalife, Cristina Signifredi occupe par ailleurs les fonctions de Directrice des Opérations au sein du Groupe Noemalife. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Université de Bologne, Cristina Signifredi a géré de nombreux projets dans le domaine de l'informatique médicale.

Simona Campo

Directrice financière du Groupe Noemalife, Simona Campo est en charge des « Relations Investisseurs », de la conformité, des affaires juridiques et de la Finance. Simona Campo a assuré le processus de transition vers les normes IAS lors de l'introduction en bourse de Noemalife en 2006. Simona Campo a été contrôleur pour la filiale italienne d'une société Canadienne de diagnostic, où elle avait en charge les Finances et la gestion. Elle est titulaire d'une licence d'économie de l'Université de Bologne (1993) et d'un diplôme d'expertise comptable (1996).

14.1.2 Composition du Conseil de surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société		Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2014	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Mlle HOFMANN Florence	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance	(1)			Membre du C.A. MMS AG Administrateur de Triviumsoft SA Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG
M. CORBANI Andrea	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance	(2)	Membre du C.A. Noemalife SpA	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. Noemalife Adria Ilc	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. Noemalife Adria Ilc
M. SERRA Francesco	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(3)	Président du C.A. et Administrateur Délégué de Noemalife	Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp	Membre du C.A. de Domedica Srl Vice-Président du C.A. Noemalife Président du C.A. et Administrateur Délégué de Noemalife
M. MAGGIOLI Paolo	19/05/2015	14/11/17	Membre du conseil de surveillance		Vice Président du C.A. Noemalife SpA Président et Membre du C.A. de BIT Srl Président et Membre du C.A. de Studio K Srl Membre du C.A. de ICAR (Industrie cartotipografiche associate reggiane) Srl Président du C.A. de Diritto.it Srl Membre du C.A. et Administrateur Délégué de Maggioli SpA Membre de la société "Società agricola tenuta Saiano S.S. di Manlio Maggioli" Président et Membre du C.A. de Augusto Immobiliare Srl	Président e Consigliere di BIT Srl Président et Membre du C.A. de Studio K Srl Membre du C.A. de ICAR (Industrie cartotipografiche associate reggiane) Srl Président du C.A. de Diritto.it Srl Membre du C.A. et Administrateur Délégué de Maggioli SpA Membre de la société "Società agricola tenuta Saiano S.S. di Manlio Maggioli" Membre du C.A. de Augusto Immobiliare Srl - Vice Président et Membre du C.A. de Defendini Logistica Srl	Vice Président du C.A. Noemalife SpA Président et Membre du C.A. de BIT Srl Président et Membre du C.A. de Studio K Srl Membre du C.A. de ICAR (Industrie cartotipografiche associate reggiane) Srl Président du C.A. de Diritto.it Srl Membre du C.A. et Administrateur Délégué de Maggioli SpA Membre de la société "Società agricola tenuta Saiano S.S. di Manlio Maggioli" Membre du C.A. de Augusto Immobiliare Srl Le commandité de

Maggioli Paolo Sas
Vice Président du C.A. de
Soci 2014 Srl
Vice Président et Membre
du C.A. de Defendini
Logistica Srl
Président du C.A. de
Edalsoft SpA

M.SERAFINO Pierre	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(4)	Président GEA PT	Directeur Général GEA PE
--------------------------	----------	----------	--------------------------------------	-----	------------------	--------------------------

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

Monsieur Pierre Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.
Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil de surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- été associé, en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (Noemalife compris par des organismes professionnels désignés) ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de surveillance est : Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

Expertise et expérience des membres du Conseil de surveillance :

Florence Hofmann

Florence Hofmann, Présidente du Conseil de Surveillance de Medasys depuis Juillet 2010, occupe par ailleurs des fonctions de Direction au sein du service Business Développement du Groupe Swarovski.

Francesco Serra

Francesco Serra est Président Directeur General et co-fondateur de Noemalife. Après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur Informatique à l'Université de Bologne en 1969, Francesco Serra a occupé différents postes de Direction dont celui de la Division Santé du Groupe Finsiel. En 1996, Francesco Serra a quitté Finsiel pour fonder Noemalife.

Andrea Corbani

Vice-Président du Conseil de Surveillance et Directeur Exécutif de Noemalife, Andrea Corbani a occupé pendant plusieurs années les fonctions de Président de Noematica. Andrea Corbani a une licence d'Economie obtenue à l'Université de Parme.

Paolo Maggioli

En 1995, Paolo Maggioli était Directeur Général de Maggioli Editore, une maison d'édition réalisant des travaux pour les administrations publiques, les entreprises et les professionnels.

Depuis 2001, il dirige Maggioli SpA, une société leader dans la distribution de produits informatiques technologiquement avancés, des services et de conseil pour les administrations publiques, les entreprises et les professionnels.

Paolo Maggioli est vice-président de Noemalife.

Il est actuellement le président de "Confindustria", l'association industrielle de Rimini, en Italie.

Pierre Serafino

Pierre Serafino est un membre indépendant du Conseil de Surveillance avec une forte compétence comptable et financière. Il occupé des fonctions de Direction au sein du Groupe Medasys et de ses filiales jusqu'en 2005. Il occupe par ailleurs les fonctions de Président de GEA PT et de Directeur Général de GEA PE.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

La rémunération des dirigeants est présentée ci-dessous sous forme de tableaux conformément au Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC- 2014-14 (le « Guide »). Les Tableaux 4 à 10 du Guide ne sont pas applicables à Medasys.

15.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS MEMBRES DU DIRECTOIRE

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

Seuls Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier bénéficient d'une rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Directoire qui est fixée annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations. Leur rémunération comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe de leur rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance.

La partie variable de leur rémunération est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la Société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ont été les suivantes :

Frédéric VAILLANT

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1 (2013)	Exercice N (2014)
Frédéric Vaillant – Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	263 873	280 329

Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	263 873	280 329

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Frédéric Vaillant – Président du Directoire	Exercice N-1 (2013)		Exercice N (2014)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	180 810	180 810	185 220	185 220
Rémunération variable annuelle	83063	83063	95109	95109
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	263 873	263 873	280 329	280 329

Jean-Paul BOULIER

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1 (2013)	Exercice N (2014)
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	136 286	145 943
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
TOTAL	136 286	145 943

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Paul Boulier – Membre du Directoire	Exercice N-1 (2013)		Exercice N (2014)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés

Rémunération fixe	117 886	117 886	120 762	120 762
Rémunération variable annuelle	18 400	18 400	25 181	25 181
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	136 286	136 286	145 943	145 943

15.2 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de surveillance ont été exclusivement rémunérés sous forme de jetons de présence conformément au tableau ci-dessous :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice N-1 (2013)	Montants versés au titre de l'exercice N (2014)
Florence Hofmann (1)		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Francesco Serra		
Jetons de présence	7500	7500
Autres rémunérations	0	0
Paolo Toth		
Jetons de présence	2500	3750
Autres rémunérations	0	0
Andrea Corbani		
Jetons de présence	6250	6250
Autres rémunérations	0	0
Pierre Serafino		
Jetons de présence	7500	6250
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	23750	23750

(1) Florence Hofmann a renoncé à percevoir ses jetons de présence

15.3 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	No n	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric VAILLANT Président du Directoire <u>Début de mandat</u> : 29.06.2010 <u>Fin de mandat</u> : 12.11.2019		X		X	X			X
Jean-Paul BOULIER Membre du Directoire <u>Début de mandat</u> : 29.06.2010 <u>Fin de mandat</u> : 12.11.2019		X		X	X			X

Description du mécanisme d'indemnité de cessation des fonctions de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier.

Noemalife avait pris, lors de son entrée au capital de Medasys en 2011, un engagement concernant le versement d'indemnités de cessation de fonctions en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, respectivement Président du directoire et Membre du Directoire. Cet engagement est arrivé à échéance le 11 novembre 2014.

En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de l'engagement pris par Noemalife, de prévoir de nouvelles indemnités de départ.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par Noemalife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;

- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500.000 euros.

Ces deux décisions ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2015.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1.1 Durée des fonctions des membres du Directoire et limite d'âge

Les informations relatives à la date d'entrée en fonction de chacun membre du Directoire et du Conseil de surveillance, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction sont insérées au paragraphe 14.1 ci-dessus.

A ce titre, l'article 13 des statuts « Directoire » stipule que :

« [...] »

Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

[...] »

16.1.2 Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance et limite d'âge

A ce titre, l'article 14 des statuts « Conseil de surveillance » stipule que :

« [...] »

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

[...] »

16.2 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIÉTÉ

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, de contrats de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

16.3.1 Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans Noemalife, actionnaire de contrôle de Medasys et dans un groupe international coté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; et
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2014, le comité s'est réuni deux fois, le 8 avril 2014 et le 23 juillet 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes ; et
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité ;

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables et, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

16.3.2 Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente du Conseil de surveillance et Monsieur Andrea Corbani Vice-Président du Conseil de surveillance.

Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la Société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

En 2014, il s'est réuni une fois le 22 mai 2014.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middelnext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le « **Code Middelnext** ») comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code et l'applique dans les conditions détaillées au paragraphe 18.3 de la Partie II du présent Prospectus.

16.5 CONTRÔLE INTERNE

16.5.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middelnext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middelnext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middelnext est disponible sur le site de Middelnext (Noemalife.middelnext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middelnext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2014, elles ont concerné l'adaptation de certains tableaux de reporting et les délais de transmission des documents préalablement à la tenue du Conseil. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil. Il n'y a pas eu de nomination récente (dernières nominations en 2012),

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 5 mars 2015 et transmis aux commissaires aux comptes.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, de Madame Cristina Signifredi, de Messieurs Jean-Paul Boulier, Achille Grisetti et Andrea Grandi.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2014, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 13 mars, le 15 mai, le 23 juillet et le 14 novembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 75 %.

L'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports Noemalife afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils Noemalife ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Paolo Maggioli ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Maggioli ont la nationalité italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middlenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Francesco Serra	Monsieur Paolo Maggioli	Monsieur Pierre Serafino
Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier significatif de la société ou son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas être un actionnaire de référence de la société	Non Indépendant	Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant
Conclusion sur l'indépendance	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.11 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2014 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2014, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 8 avril, le 22 mai, le 23 juillet et 4 novembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 90 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2013 et des comptes semestriels 2014 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
 - examen et validation du budget 2014 et du business plan à trois ans,
 - autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
 - autorisation donnée au Directoire pour la mise en place de prêts moyen-terme et pour le nantissement du fonds de commerce,
 - démission d'un membre du Directoire et nouvelle nomination,
 - analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie.
- Conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

- Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

En 2014, il s'est réuni une fois le 22 mai. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans Noemalife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international coté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2014, le comité s'est réuni deux fois, le 8 avril et le 23 juillet.

Au cours de 2014, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut

cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de Noemalife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001 : 2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service contrôle de gestion présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2014, quatre audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Le processus RH et l'Amélioration continue, le processus Achats et les réclamations clients, La Vente et le Marketing et le Processus Conception. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la matérialisation des tests de vérification de notre processus de développement, et l'extension de l'évaluation des fournisseurs à certains sous-traitants assurant des prestations directes chez nos clients.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, Noemalife inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Au cours de l'année 2014, Medasys a changé de logiciel de gestion. Suite à cette migration, nos commissaires aux comptes ont effectué des contrôles et ont émis un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore le niveau de sécurité de notre système d'information. Les recommandations importantes seront mises en œuvre au cours du premier semestre 2015.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

L'engagement pris par Noemalife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'indemnités de cessation de fonctions en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, respectivement Président du directoire et Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de l'engagement pris par Noemalife, de prévoir de nouvelles indemnités de départ.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par Noemalife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Ces deux décisions seront soumises à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai prochain à 9 heures au Mercure Paris Vaugirard Porte de Versailles - 69 boulevard Victor - 75015 PARIS.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce;(ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire en 2.11.

La Présidente du Conseil de surveillance
Florence Hofmann
Le 5 mars 2015

16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 31 décembre 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS

Aux Actionnaires,
MEDASYS
Pentagone Plaza
381, Avenue Charles de Gaulle
92140 Clamart

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Marc Ghiliotti

Actheos
Emmanuelle Rouxel

17 SALARIES

17.1 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe (*hors les filiales Medasys Japon et Medhealth Maroc peu significatives*) est composé comme suit :

- **répartition NOEMALIFE/F :**

Année	2014	2013	2012
Hommes	144	143	162
Femmes	64	59	62
Total	208	202	224

- **décomposition par filiale et par zone géographique :**

	MEDASYS France	MEGABUS France	MEXYS Belgique

Hommes	121	14	9
Femmes	59	4	1
Total	180	18	10

- **répartition par catégorie en France :**

	MEDASYS France	MEGABUS France
Cadres	164	8
Non cadres	16	10
Total	180	18

- **répartition par âge en France :**

	MEDASYS France		MEGABUS France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
>30 ans	30	13	1	1
de 31 à 40 ans	30	17	4	2
de 41 à 50 ans	34	21	3	0
>51 ans	27	8	6	1
Total	121	59	14	4

Le Groupe poursuit son développement à l'international, deux personnes ont été recrutées au Maroc dans la filiale MedHealth.

En 2014, le Groupe a recruté en France, 31 collaborateurs en CDI ou CDD. Il Noemalife a eu 4 licenciements.

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2014 reste constante par rapport à 2013, soit 42 ans et l'ancienneté moyenne est de neuf ans.

A la date du présent Prospectus, les effectifs du Groupe n'ont pas évolué par rapport au 31 décembre 2014.

17.2 PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1 Actionnariat salarié

Un accord de participation légale est en vigueur dans la Société depuis le 28 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la date du présent Prospectus, aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce n'a été mis en place au sein de la Société.

17.2.2 Plans de stock-options réservés aux salariés

A la date du présent Prospectus, aucun système de plans de stock-options réservés aux salariés n'a été mis en place au sein de la Société.

17.2.3 Actions gratuites

A la date du présent Prospectus, aucun système d'actions gratuites n'a été mis en place au sein de la Société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la date du présent Prospectus, à la connaissance de la Société, son actionnariat est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Droits de vote réels	% Des droits de vote réels	% Des droits de vote théoriques (1)
Noemalife	12 082 723	45,01%	12 078 723	45,35%	45,01%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%	1 633 000	6,13%	6,08%
Management	737 598	2,75%	737 598	2,77%	2,75%
Salariés	107 949	0,40%	107 949	0,41%	0,40%
Ecotech et développement durable	403 251	1,50%	403 251	1,51%	1,50%
Hexagone croissance 2	338 843	1,26%	338 843	1,27%	1,26%
Hexagone croissance 3	423 214	1,58%	423 214	1,59%	1,58%
Hexagone croissance 4	255 461	0,95%	255 461	0,96%	0,95%
Public	10 654 331	39,69%	10 654 331	40,01%	39,69%
Actions propres détenues par Medasys	209 892	0,78%	0	0%	0,78%
Total	26 846 262	100%	26 632 370	100%	100%

(1) Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, Noemalife compris les actions privées de droits de vote conformément au mode de calcul préconisé par l'article 233-11 du règlement général de l'AMF, soit au total 26846262.

Noemalife est un groupe international installé en Italie en 1996 et coté à la Bourse de Milan depuis 2006. Sa mission principale est l'amélioration des procédés médicaux à travers l'automatisation et la gestion des processus.

Depuis 1996, Noemalife travaille aux côtés d'organismes de santé de haut niveau en les assistant dans la réalisation de leurs objectifs les plus ambitieux en matière de technologie de l'information.

Noemalife est implantée en Italie, France, Allemagne, Royaume-Uni, Argentine, Chili, Belgique, Croatie, Japon, Emirats Arabes Unis, Maroc, Algérie et Mexique. En 2011, Noemalife est devenue actionnaire majoritaire de Medasys confortant ainsi sa position de premier fournisseur de solutions et de logiciels médicaux en Europe.

Noemalife offre des solutions ciblées pour les laboratoires et les services spécialisés, des solutions en matière d'informatisation des dossiers médicaux et des solutions intégrées en matière de soin.

Le service clientèle du groupe Noemalife offre une vaste expérience acquise par le développement de nombreux projets mis en œuvre par des professionnels hautement qualifiés, afin de permettre à chaque client d'optimiser son investissement.

Avec plus de 2.000 implantations au sein d'infrastructures de santé et une équipe de plus de 750 professionnels, Noemalife est un leader en matière de technologies d'information en milieu hospitalier en Italie ; c'est également un acteur majeur en Europe. Plus de 200.000 médecins, infirmières et professionnels de santé ont recours aux services de Noemalife. Plus de 1 milliard d'analyses sont réalisées chaque année à l'aide de ses solutions.

Les solutions de Noemalife, apportées à la fois au niveau national et international, reflètent son succès et une offre de produits en constante augmentation. Noemalife offre ses solutions à tout le milieu médical avec :

- 2.000 implantations en 25 pays ;
- des solutions spécifiques au sein de 95 départements spécialisés ;
- des solutions adaptées au sein de 52 services d'urgence ;
- des solutions de radiologie et d'imagerie médicale au sein de 100 départements de radiologie ;
- des solutions offertes à 918 laboratoires d'analyse et 620 laboratoires de microbiologie ;
- des solutions en matière d'anatomo-pathologie proposées dans 100 départements d'anatomo-pathologie.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les actions sont toutes de même catégorie. Au regard de l'article 12 des statuts de la Société, chaque action donne droit à un droit de vote.

Suite à la modification des dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle, l'Assemblée Générale des actionnaires de Medasys, qui s'est tenue le 22 mai 2015, a décidé dans sa treizième résolution, de modifier l'article 12 des statuts afin de prévoir expressément que les actionnaires de la Société titulaires d'actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans ne bénéficieront pas d'un droit de vote double.

18.3 DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent Prospectus, la Société est contrôlée par Noemalife qui détient 45,01% du capital et des droits de vote.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de contrôle, les mesures suivantes ont été prises :

- 40% des membres du Directoire dont le Président, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Noemalife ;
- 40% des membres du Conseil de surveillance, dont la Présidente qui représente un groupe d'actionnaires minoritaires, sont des personnes n'ayant aucun lien avec Noemalife ;
- 20% des membres du Conseil de surveillance sont indépendants au sens du Code Middlenext ;
- 50 % des membres du Comité d'audit et du Comité des rémunérations ne sont pas liés à Noemalife ; et
- Le Comité des rémunérations est présidé par un actionnaire minoritaire.

Par ailleurs, la Société se réfère au Code Middlenext. Le tableau ci-après explicite l'application des recommandations du code précité :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext de décembre 2009	Application par Medasys
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté

R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R3 : Indemnité de départ	Respecté
R4 : Régimes de retrait supplémentaires	Respecté
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur	Non mis en œuvre à ce stade (Cf. paragraphe 16.6.1 de la Partie II du présent Prospectus)
R7 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté (Cf. paragraphe 14.1 de la partie II du présent Prospectus)
R9 : Choix des administrateurs	Respecté
R10 : Durée des mandats des membres du conseil	Respecté
R11 : Information des membres du conseil	Respecté
R12 : Mise en place de comités	Respecté
R13 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R14 : Rémunération des administrateurs	Respecté
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non mis en œuvre à ce stade (Cf. paragraphe 16.6.1 de la Partie II du présent Prospectus)

18.4 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant

18.5 PACTES D'ACTIONNAIRES

Néant

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,

MEDASYS

Pentagone Plaza
381, avenue Charles de Gaulle
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société NOEMALIFE

Convention d'assistance

Nature et objet : MEDASYS a conclu avec NOEMALIFE une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières par cette dernière. Dans le cadre de cette convention, MEDASYS doit verser une redevance qui représente 1% de son chiffre d'affaires consolidé en 2014 et 1,5% en 2015.

Modalités : La convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 22 mai 2014 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

En 2014, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 240 000 euros.

Avec la société Mega-Bus International SAS

Convention de sous-location

Nature et objet : Suite au déménagement intervenu en décembre 2013, une nouvelle convention de sous-location a été mise en place en 2014.

Modalités : MEDASYS a conclu avec sa filiale Mega-Bus International SAS une nouvelle convention de sous-location d'un espace de bureau de 80 m² avec 11 parkings situés dans l'immeuble Pentagone Plaza à Clamart. Cette convention, prenant effet le 1^{er} janvier 2014 pour expirer le 1^{er} janvier 2023, a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2014.

En 2014, les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à 21 500 euros.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, membres du Directoire

Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire

Nature et objet : L'engagement pris par Noemalife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit.

Modalités : Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale. Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par Noemalife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avenant à la convention de trésorerie

Nature et objet : Par acte signé en date du 10 février 2014, votre société a conclu avec la société NOEMALIFE un avenant à la convention de trésorerie signée le 23 décembre 2011, déjà approuvée par l'Assemblée Générale et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. S'agissant d'un avenant à une convention précédemment autorisée et approuvée, la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Modalités : Cet avenant a porté le taux de rémunération de Euribor 3 mois plus 1,5% à 4,5%, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. La convention reste renouvelable annuellement par tacite reconduction.
Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2014 se sont élevées à 32 471,51 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Marc Ghilotti

Actheos
Emmanuelle Rouxel

19.2 CONTRAT DE PRESTATION DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

A la date du présent Prospectus, la Société n'a conclu aucun contrat de prestation de services de direction générale opérationnelle.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Les états financiers ci-après sont les états financiers tels qu'ils ont été publiés par Medasys.

20.1 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 30 juin 2015

2. Etats financiers consolidés résumés au 30 juin 2015

2.1 Compte de résultat consolidé

€'000		30.06.2015		30.06.2014		31.12.2014	
		(6mois)		retraité (1) (6mois)		retraité (1) (12 mois)	
	&						
	Chiffre d'affaires 2.6.4.1	9 229	100%	9 960	100%	23 720	100%
	Coûts des ventes	<590>	-6%	<804>	-8%	<1 828>	-8%
	Marge brute	8 639	94%	9 156	92%	21 892	92%
	Autres produits ordinaires 2.6.5.1	44	-	24	-	366	2%
	Autres charges d'exploitation 2.6.5.2	<2 396>	-26%	<2 224>	-22%	<4 546>	-19%
	Impôts et taxes	<392>	-4%	<388>	-4%	<757>	-3%
	Charges de personnel 2.6.5.3	<6 082>	-66%	<6 470>	-65%	<12 879>	-54%
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 2.6.5.4	<1 243>	-13%	<1 287>	-13%	<2 425>	-10%
	Résultat opérationnel	<1 430>	-15%	<1 189>	-12%	1 651	7%
	Produits financiers 2.6.5.5	28	-	61	1%	96	-
	Charges financières 2.6.5.5	<195>	-2%	<184>	-2%	<394>	-2%
	Résultat financier 2.6.5.5	<167>	-2%	<123>	-1%	<298>	-2%
	Résultat avant impôts	<1 597>	-17%	<1 312>	-13%	1 353	5%
	Charges d'impôt 2.6.5.6	1	-	<1>	-	<1>	-
	Résultat net de l'ensemble consolidé	<1 596>	-17%	<1 313>	-13%	1 352	5%
	Part revenant aux minoritaires	-		-		-	
	Résultat net revenant au Groupe	<1 596>	-17%	<1 313>	-13%	1 352	5%
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,06>		<0,05>		0,05	
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 2.6.5.7	<0,06>		<0,05>		0,05	

2.2 Etat du résultat global consolidé

Résultat net de l'ensemble consolidé	<1 596>	<1 313>	1 352
Variation des écarts actuariels	60	<22>	<337>
Variation de la différence de conversion	<26>	<19>	3
Résultat global de l'ensemble consolidé	<1 562>	<1 354>	1 018
Résultat global revenant aux minoritaires	-	-	-
Résultat global revenant au groupe	<1 562>	<1 354>	1 018

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.3 Etat de la situation financière consolidée

€'000		30.06.2015	30.06.2014 <i>retraité (1)</i>	31.12.2014 <i>retraité (1)</i>
ACTIF				
	Ecarts d'acquisition 2.6.6.1	5 798	5 798	5 798
	Immobilisations incorporelles 2.6.6.2	5 458	5 184	5 250
	Immobilisations corporelles 2.6.6.3	1 057	930	912
	Immobilisations financières 2.6.6.4	961	935	1 013
	Actif immobilisé	13 274	12 847	12 973
	Créances à + d'un an 2.6.6.5	13 686	12 167	13 132
	Total actif non courant	26 960	25 014	26 105
	Actifs financiers évalués à la juste valeur		85	
	Stocks et en-cours	240	277	238
	Clients et comptes rattachés 2.6.6.6	10 371	9 548	12 139
	Autres créances à - 1 an 2.6.6.7	1 205	1 322	1 126
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	692	1 043	1 323
	Total actif courant	12 508	12 275	14 826
	Total de l'actif	39 468	37 289	40 931
PASSIF				
	Capital 2.6.6.8	7 680	7 375	7 375
	Primes	5 803	5 427	5 427
	Réserves	2 245	1 130	823
	Ecarts de conversion	148	153	175
	Résultat de l'exercice	<1 596>	<1 313>	1 352
	Capitaux propres part du Groupe 2.5	14 280	12 772	15 152
	Intérêts minoritaires			
	Total capitaux propres 2.5	14 280	12 772	15 152
	Provisions pour risques et charges 2.6.6.9	75	153	88
	Provision pour retraite 2.6.6.10	1 390	1 177	1 471
	Emprunts et dettes financières +1 an 2.6.6.11	2 945	3 046	2 696
	Autres dettes à +1 an 2.6.6.12	3 407	3 905	3 657
	Total passif non courant	7 817	8 281	7 912
	Emprunts et dettes financières - 1 an 2.6.6.13	4 212	4 435	4 320
	Fournisseurs à - 1 an 2.6.6.14	3 527	2 786	3 291
	Autres dettes à - 1 an 2.6.6.15	9 632	9 015	10 256
	Total passif courant	17 371	16 236	17 867
	Total du passif	39 468	37 289	40 931

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	§	30.06.2015 (6 mois)	30.06.2014 retraité (1) (6 mois)	31.12.2014 retraité (1) (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		<1 596>	<1 313>	1 352
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	2.6.5.4	1 254	1 305	2 461
Charges d'intérêts financiers	2.6.5.5	180	164	346
Charges (produits) d'impôts		<1>	1	1
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		<163>	157	4 156
Coût de l'endettement financier	2.6.5.5	<160>	<164>	<419>
Impôt payé	2.6.5.6		<1>	<1>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		<323>	<8>	3 736
Variation des stocks et encours		<8>	97	115
Variation des créances clients et comptes rattachés		1 756	<1 281>	<4 987>
Variation des autres créances		<637>	<804>	<421>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		227	<662>	<148>
Variation des autres dettes		<834>	118	1 039
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		504	<2 532>	<4 402>
Variation de la trésorerie issue de l'activité		181	<2 540>	<666>
Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche	2.6.6.2	<1 390>	<1 151>	<2 289>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2.6.6.3	<262>	<147>	<256>
Acquisitions d'immobilisations financières	2.6.6.4	<36>	<97>	<168>
Encaissements sur immobilisations		77	66	179
Variation de la trésorerie issue des investissements		<1 611>	<1 329>	<2 534>
Remboursements d'emprunts		<402>	<475>	<856>
Souscriptions d'emprunts		992	2 364	2 406
Augmentation de capital		680	204	204
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<9>	<39>	14
Variation des financements à court terme		<450>	741	625
Variation de la trésorerie issue du financement		811	2 795	2 393
Incidence des variations de change et divers		<12>	<16>	<3>
Variation nette de la trésorerie		<631>	<1 090>	<810>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 323	2 133	2 133
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture		692	1 043	1 323
Décomposition de la variation de trésorerie		<631>	<1 090>	<810>

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.5 Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe					Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés					
Capitaux propres retraités au 01.01.2014 (1)	7 284	5 314	<126>	1 291		172	13 935	0	13 935
Variation de capital de la société consolidante	91	113					204		204
Opérations sur autocontrôle			<39>	26			<13>		<13>
Dividendes									0
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2014				<1 313>			<1 313>		<1 313>
Variation des écarts actuariels				<22>			<22>		<22>
Variation de la différence de conversion						<19>	<19>		<19>
Résultat Global							<1 354>	0	<1 354>
Variation de périmètre							0		0
Capitaux propres retraités au 30.06.14 (1)	7 375	5 427	<165>	<18>		153	12 772	0	12 772
Variation de capital de la société consolidante							0		0
Opérations sur autocontrôle			25	<17>			8		8
Dividendes									0
Résultat net du 2 ^{ème} semestre 2014				2 665			2 665		2 665
Variation des écarts actuariels				<315>			<315>		<315>
Variation de la différence de conversion						22	22		22
Résultat Global							2 372	0	2 372
Variation de périmètre							0		0
Capitaux propres retraités au 31.12.2014 (1)	7 375	5 427	<140>	2 315		175	15 152	0	15 152
Variation de capital de la société consolidante	305	376					681		681
Opérations sur autocontrôle			9				9		9
Dividendes									0
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2015				<1 596>			<1 596>		<1 596>
Variation des écarts actuariels				60			60		60
Variation de la différence de conversion						<26>	<26>		<26>
Résultat Global							<1 562>	0	<1 562>
Variation de périmètre							0		0
Capitaux propres au 30.06.15	7 680	5 803	<131>	779		149	14 280	0	14 280

(1) les retraitements sont consécutifs à l'application de l'IFRIC 21 et sont détaillés au paragraphe 2.6.2.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.6 Annexe aux comptes consolidés résumés

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2015 ainsi que l'annexe Noemalife afférente ont été arrêtés par le Directoire le 30 juillet 2015. Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés. Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

2.6.1 Faits significatifs de la période

En France, Medasys a été retenu par l'Institut de Cancérologie de Lorraine pour sa solution de facturation DxBilling. Le choix du Centre de Lutte Contre le Cancer de Nancy s'est imposé notamment de par son intégration native avec les solutions DxCare déjà en place, et du fait de la fiabilité et l'unicité des données qu'elle permet. En outre, la solution DxBilling offre une exhaustivité et une traçabilité complète de toutes les données recueillies (actes, codages, patients, utilisateurs, etc.), facilitant ainsi la certification des comptes.

En Belgique, le 18 mai 2015, Medasys a annoncé que le Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaya de Seraing a choisi sa solution DxCare pour la gestion du Dossier Patient. Medasys va réaliser une première implémentation de DxCare en Belgique où de nombreux investissements en R&D ont été faits ces dernières années, comme par exemple l'outil de codage infirmier Di-RHM (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimal).

2.6.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2015 sont établis en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015. A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers du 31 décembre 2014. Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, à l'exception des changements de méthode dus aux normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB et approuvés par l'Union Européenne :

- Amendement d'IAS 19, Régimes à prestations définies,
- Amélioration des IFRS cycle 2010-2012.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts sur les états financiers consolidés liés à leur application.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants :

- IFRS 9, Instruments financiers,
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

Le Groupe estime qu'à ce stade l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

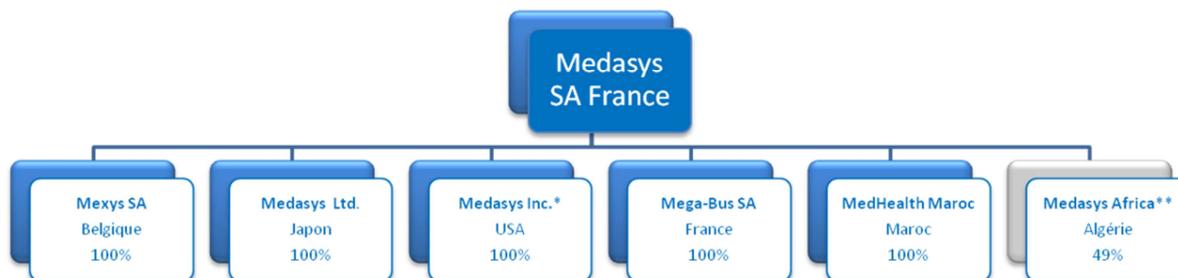
Application rétrospective d'IFRIC 21 :

L'application de l'interprétation IFRIC 21 étant rétrospective, les comptes consolidés publiés en juin 2014 et en décembre 2014 ont été retraités en conséquence. Les retraitements portent essentiellement sur la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S) et la taxe foncière. La C3S antérieurement reconnue au prorata du chiffre d'affaires de l'année N est dorénavant reconnue au 1^{er} janvier de l'année N+1. La taxe foncière antérieurement reconnue linéairement sur l'année N, est dorénavant reconnue au 1^{er} janvier de l'année N. L'impact des retraitements se présentent comme suit :

€000	<i>comptes retraités (1)</i>			<i>retraitements</i>			<i>comptes avant retraitements</i>		
	30.06.14	31.12.14	01.01.14	30.06.14	31.12.14	01.01.14	30.06.14	31.12.14	01.01.14
Réserves	1 130	823	69	33	33	28	1 097	790	41
Impôts et taxes	<388>	<757>	<671>	<65>	<8>	6	<323>	<749>	<677>
Résultat de l'exercice	<1 313>	1 352	1 096	<65>	<8>	5	<1 248>	1 360	1 091
Fournisseurs à - 1 an	2 786	3 291	3 448	46			2 740	3 291	3 448
Autres dettes à - 1 an	9 015	10 256	8 299	<14>	<25>	<33>	9 029	10 281	8 332

2.6.3 Périmètre de consolidation

2.6.3.1 Organigramme



* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31 décembre 2014.

2.6.4 Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel est le Directoire. Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

2.6.4.1 Répartition du chiffre d'affaires

€'000	30.06.15		30.06.14		31.12.14	
France	7 097	76,9%	8 359	83,9%	21 185	89,3%
Europe	643	7,0%	544	5,5%	1 022	4,3%
Amérasie	251	2,7%	179	1,8%	468	2,0%
Afrique - Proche-Orient	1 238	13,4%	878	8,8%	1 045	4,4%
Total	9 229	100%	9 960	100%	23 720	100%

2.6.4.2 Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	30.06.15		30.06.14 (1)		31.12.14 (1)	
France	<1 612>	101,0%	<1 251>	95,3%	1 055	78,0%
Europe	54	-3,4%	<34>	2,6%	348	25,7%
Amérasie	<29>	1,8%	<25>	1,9%	<43>	-3,2%
Afrique - Proche-Orient	<9>	0,6%	<3>	0,2%	<8>	-0,6%
Total	<1 596>	100%	<1 313>	100%	1 352	100%

(1) Les données retraitées de l'application de l'IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 2.6.2.

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

2.6.5 Notes relatives au compte de résultat et à l'état du résultat global consolidés

2.6.5.1 Autres produits ordinaires

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Subvention d'exploitation	16	24	63
Divers	28	-	303
Total	44	24	366

Les produits divers pour 303 k€, au 31 décembre 2014, sont liés à hauteur de 264 k€ au produit de l'abandon de créances consenti par des tiers à la filiale belge Mexys dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire et pour 39 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits.

2.6.5.2 Autres charges d'exploitation

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Eau et électricité	4	10	18
Fournitures administratives et petit matériel	31	23	41
Sous traitance administrative	37	23	52
Location mobilière ou immobilière	376	299	711
Entretiens et réparations	60	70	147
Assurances	48	56	101
Honoraires	441	377	872
Publicité	299	339	522
Transport	7	20	27
Frais postaux et de télécommunications	98	113	232
Frais de déplacements, missions et réceptions	895	809	1 611
Services bancaires	56	63	130
Divers	44	22	82
Total	2 396	2 224	4 546

2.6.5.3 Charges de personnel

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Salaires	5 617	5 710	11 394
Charges sociales	2 425	2 449	4 957
Total charges de personnel	8 042	8 159	16 350
Salaires attachés aux frais de développement capitalisés	<1 328>	<1 149>	<2 366>
Charges sociales attachées aux frais de développement capitalisés	<632>	<540>	<1 106>
Charges de personnel attachées aux frais de développement capitalisés	<1 960>	<1 689>	<3 471>
Salaires nets	4 289	4 561	9 028
Charges sociales nettes	1 793	1 909	3 851
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	6 082	6 470	12 879

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 8 042 k€ au 30 juin 2015 à comparer à 8 159 k€ au 30 juin 2014. Les charges de personnel s'établissent à 6 082 k€ au 30 juin 2015 à comparer à 6 470 k€ au 30 juin 2014. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 133 K€ au premier semestre 2015 contre 137 k€ au premier semestre 2014.

2.6.5.4 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 299	1 274	2 465
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	4	3	53
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<16>	<45>	<45>
Dotations aux provisions pour risques et charges	22	111	114
Reprises des provisions pour risques et charges	<66>	<56>	<162>
Dotations et reprises opérationnelles	1 243	1 287	2 425
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	18	36
Reprises des provisions pour risques et charges			
Dotations et reprises financières	11	18	36
Total	1 254	1 305	2 461

2.6.5.5 Résultat financier

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs		37	72
Gains de change	26	17	8
Autres produits financiers	2	7	16
Produits financiers	28	61	96
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<20>		
Intérêts financiers	<160>	<164>	<346>
Pertes de change	<4>	<2>	<12>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<11>	<18>	<36>
Charges financières	<195>	<184>	<394>
Total	<167>	<123>	<298>

2.6.5.6 Impôt

Le Groupe n'active pas ses reports déficitaires. Le report déficitaire non activé au 30 juin 2015 s'élève à 15 914 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

2.6.5.7 Résultat par action revenant au groupe

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 779 313	25 459 936	25 459 936
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<191 401>	<171 853>	<186 077>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	1 066 949	336 797	344 772
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	26 654 861	25 624 880	25 618 631
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	<0,06>	<0,05>	0,05
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	26 654 861	25 624 880	25 618 631
Nombre d'actions susceptibles d'être créées		1 247 166	1 219 834
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par	26 654 861	26 872 046	26 838 465
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	<0,06>	<0,05>	0,05

2.6.6 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

2.6.6.1 Ecarts d'acquisition

(€'000)	Valeur Brute au 30.06.14	Valeur Brute au 31.12.14	Valeur Brute au 30.06.15	Amort.et	Amort.et	Amort.et	Valeur nette au 30.06.15
				dépréciations cumulés au 30.06.14	dépréciations cumulés au 31.12.14	dépréciations cumulés au 30.06.15	
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	1 184				1 184
Activités Thales	772	772	772				772
Saric International	5 122	5 122	5 122	1 280	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	37	37	0
	7 996	7 996	7 996	2 198	2 198	2 198	5 798

Les sociétés présentées correspondent à des UGT.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue au minimum une fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.6.6.2 Immobilisations incorporelles

€'000	30.06.14	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	30.06.15
Frais de développement	17 077	18 216	1 390			19 606
Concessions et droits similaires	956	956				956
Autres immobilisations incorporelles	2 388	2 388				2 388
Total brut	20 421	21 560	1 390	0	0	22 950
€'000	30.06.14	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	30.06.15
Frais de développement	12 080	13 117	1 155			14 272
Concessions et droits similaires	776	805	27			832
Autres immobilisations incorporelles	2 381	2 388				2 388
Total amort. et dépréciations	15 237	16 310	1 182	0	0	17 492
Total net	5 184	5 250	208			5 458

Les travaux de développement de logiciels activés sont constitués exclusivement de charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux projets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

2.6.6.3 Immobilisations corporelles

€'000	30.06.14	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	30.06.15
Construction	188	188				188
Matériel et outillage industriel	69	66			5	71
Autres immobilisations corporelles	2 056	1 820	338	<9>		2 149
Avances et acomptes		76	<76>			0
Total brut	2 313	2 150	262	<9>	5	2 408
€'000	30.06.14	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	30.06.15
Total amortissements	1 383	1 238	117	<9>	5	1 351
Total net	930	912	145			1 057

2.6.6.4 Immobilisations financières a plus d'un an

€'000	30.06.14	31.12.14	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	30.06.15	
	Prêts	361	420	20		<20>	420	
	Dépôts et cautionnements	648	667	16	<68>		615	
	Total brut	1 009	1 087	36	<68>	0	<20>	1 035
€'000	30.06.14	31.12.14	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	30.06.15	
	Total dépréciation	74	74				74	
	Total net	935	1 013	36	<68>	<20>	961	

(1) La colonne « autres » pour 20 k€ correspond à l'écart d'actualisation.

Les dépôts et cautionnements pour 615 k au 30.06.2015 correspondent pour 400 k€ au fonds de garantie constitué par la société d'affacturage, pour 190 k€ aux dépôts de garantie liés aux baux commerciaux dont 74 k€ sont dépréciés.

2.6.6.5 Créances à plus d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14	
	Clients, factures à établir	11 429	10 344	11 434
	Créances de crédits d'impôts	2 257	1 811	1 686
	Débiteurs divers		12	12
	Total brut	13 686	12 167	13 132
	Provision pour dépréciation			
	Total net	13 686	12 167	13 132

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les créances de crédits d'impôts pour 2 257 k€ au 30 juin 2015 correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) constaté au titre du 1^{er} semestre 2015 pour 675 k€, au (CIR) 2014 pour 1 229 k€, et au CIR 2013 pour 352 k€.

2.6.6.6 Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14	
	Clients	2 635	2 618	2 914
	Clients douteux	726	719	761
	Créances cédées en affacturage	588	193	38
	Factures à établir	7 046	6 633	9 065
	Total brut	10 995	10 163	12 778
	Provision pour dépréciation	624	615	639
	Total net	10 371	9 548	12 139

2.6.6.7 Autres créances à moins d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14	
	Avoirs non parvenus et acomptes versés	108	138	111
	Créances sur personnel et organismes sociaux	9	15	14
	Créances et crédits d'impôts	-	23	7
	Créances TVA	460	562	551
	Débiteurs divers	103	192	151
	Charges constatées d'avance	525	392	292
	Total brut	1 205	1 322	1 126
	Provision pour dépréciation			
	Total net	1 205	1 322	1 126

2.6.6.8 Capitaux propres

2.6.6.8.1 Evolution du capital

Après constatation par le Directoire du 5 mars 2015 de la création de 1 066 949 actions nouvelles résultant de l'exercice de 10 669 490 BSA3, le capital social de la société est de 7 680 146,36 €. Il est divisé en 26 846 262 actions.

2.6.6.8.2 Options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

2.6.6.8.3 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

2.6.6.9 Provisions pour risques et charges

€'000	30.06.14	31.12.14	Dotation	Reprise		30.06.15
				utilisée	non utilisée	
Litiges Prud'hommaux	153	68	21	34		55
Litiges organismes sociaux	-	20				20
Total	153	88	21	34	0	75

2.6.6.10 Provisions pour retraite

€'000	30.06.14	31.12.14	Dotation	Reprise		Autres (1)	30.06.15
				utilisée	non utilisée		
Total	1 177	1 471	11	32		<60>	1 390

La dotation pour 11 k€ représente la charge d'intérêt. La reprise pour 32 k€ et une charge d'opération courante.

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,

le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,

le taux d'inflation retenu est de 2%,

le taux d'actualisation en juin 2015 est de 2,1% à comparer à 2,3% en juin 2014. Il était de 1,5% en décembre 2014,

le taux de charges sociales retenu est de 45%,

le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge,

l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

2.6.6.11 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 786	2 883	2 577
Dettes de crédit bail	159	163	119
Total	2 945	3 046	2 696

Les emprunts sont à taux fixe. Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

2.6.6.12 Autres dettes à plus d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Etat, TVA et autres taxes	1 609	1 568	1 800
Avances subventions	539	446	388
Avances et acomptes reçus	999	1 591	1 180
Divers	260	300	289
Total	3 407	3 905	3 657

La dette fiscale de 1 609 k€ au 30 juin 2015 est relative à la TVA sur les factures à établir. Elle représentait 1 568 k€ au 30.06.2014. Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

2.6.6.13 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Emprunts auprès d'établissements de crédit	957	823	817
Dettes de crédit bail	146	128	113
Dettes sur créances cédées en affacturage	588	193	38
Concours bancaires	429	831	1 067
Crédits spot	1 370	1 742	1 562
Agios courus non échus	19	15	20
Compte courant NoemaLife	698	698	698
Dettes sur acquisition de sociétés	5	5	5
Total	4 212	4 435	4 320

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant de Noemalife est rémunéré au taux annuel de 4,5 %.

2.6.6.14 Fournisseurs à moins d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14 (1)	31.12.14
Fournisseurs	1 945	1 940	1 793
Effets à payer	81	86	96
Fournisseurs factures non parvenues	1 501	760	1 402
Total	3 527	2 786	3 291

(1) Les données retraitées de l'application de l'IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 2.6.2.

2.6.6.15 Autres dettes à moins d'un an

€'000	30.06.15	30.06.14 (1)	31.12.14 (1)
Avances et acomptes reçus	630	913	810
Clients créditeurs	16	46	38
Personnel, rémunérations et charges dues	2 036	2 006	1 915
Organismes sociaux	2 958	2 499	3 110
Etat, TVA	2 722	2 362	2 589
Etat, charges à payer	562	361	647
Avances subventions	97	63	97
Créditeurs divers	68	401	190
Produits constatés d'avance	543	364	860
Total	9 632	9 015	10 256

(1) les données retraitées de l'application de l'IFRIC 21 sont détaillées au paragraphe 2.6.2.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre de contrats long terme dont l'exécution est prévue à plus d'un an.

Le compte Etat, TVA de 2 722 k€, au 30 juin 2015, comprend 1 063 k€ de TVA sur les factures à établir. La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

2.6.6.15.1 Produits constatés d'avance

€'000		30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Maintenance	347	334	334
	Prestations	81	2	319
	Licences	108	28	207
	Matériel	7		
	Total	543	364	860

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance et les projets clients à long terme. Ils sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2.6.7 Transactions avec les parties liées

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société Noemalife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, Noemalife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

Les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société Noemalife se présentent comme suit :

€'000		30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Achats et autres charges externes	<261>	<198>	<391>
	Chiffre d'affaires	106	140	237
	Charges financières	<16>	<16>	<32>
	Impact sur le résultat du Groupe Medasys	<171>	<74>	<186>

La dette du Groupe Medasys à l'égard de la société Noemalife se résume comme suit :

€'000		30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Dettes financières	<697>	<697>	<698>
	Créances clients et comptes rattachés	332	256	369
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<1 075>	<724>	<899>
	Total de la dette du Groupe Medasys	<1 440>	<1 165>	<1 228>

Au cours du premier semestre 2015, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

2.6.8 Engagements hors bilan

2.6.8.1 Engagements reçus

€'000		30.06.15	30.06.14	31.12.14
	Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	124	492	455
	Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme		840	
	Total	124	1 332	455

2.6.8.2 Engagements donnés

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC		28	-
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 369	3 487	3 487
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	38	65	48
Garantie sur contrats clients	155	615	569
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	25	37	25
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	3 313	3 235	2 902
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis		46	46
Total	7 000	7 613	7 177

€'000	30.06.15	30.06.14	31.12.14
Créances clients cédées en affacturage	3 518	3 387	4 283
Marchés donnés en garantie		340	162
Créances sur l'état cédées	1 599	358	1 600
Total	5 117	4 085	6 045

Les créances sur l'état cédées correspondent au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt compétitivité emploi.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

2.6.9 Evénements postérieurs au 30 Juin 2015

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 30 juin 2015.

20.2 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2014

4. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2014

4.1 Compte de résultat consolidé

€'000		31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)
	§			
	Chiffre d'affaires 4.6.5.1	23 720 100%	24 108 100%	25 337 100%
	Coûts des ventes	<1 828> -8%	<2 410> -10%	<3 175> -13%
	Marge brute	21 892 92%	21 698 90%	22 162 87%
	Autres produits ordinaires 4.6.6.1	366 2%	556 2%	68 -
	Autres charges d'exploitation 4.6.6.2	<4 546> -19%	<4 723> -20%	<4 518> -18%
	Impôts et taxes	<749> -3%	<677> -3%	<655> -3%
	Charges de personnel 4.6.6.3	<12 879> -54%	<12 105> -50%	<12 889> -51%
	Autres charges opérationnelles courantes 4.6.6.4	-	<316> -1%	<176> -1%
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions 4.6.6.5	<2 425> -10%	<2 906> -12%	<3 125> -12%
	Résultat opérationnel courant	1 659 7%	1 527 6%	867 3%
	Dépréciation du Goodwill	-	-	<37> -
	Résultat opérationnel	1 659 7%	1 527 6%	830 3%
	Produits financiers 4.6.6.6	96 -	13 -	78 -
	Charges financières 4.6.6.6	<394> -2%	<408> -2%	<391> -2%
	Résultat financier 4.6.6.6	<298> -2%	<395> -2%	<313> -1%
	Résultat avant impôts	1 361 5%	1 132 5%	517 2%
	Charges d'impôt 4.6.6.7.1	<1> -	<41> -	<10> -
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 360 5%	1 091 5%	507 2%
	Part revenant aux minoritaires	-	-	-
	Résultat net revenant au Groupe	1 360 5%	1 091 5%	507 2%
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €) 4.6.6.8	0,05	0,04	0,02
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €) 4.6.6.8	0,05	0,04	0,02

4.2 Etat du résultat global consolidé

Résultat net de l'ensemble consolidé		1 360	1 091	507
Variation des écarts actuariels 4.6.6.9.1		<337>	19	<147>
Variation de la différence de conversion		3	108	51
Résultat global de l'ensemble consolidé		1 026	1 218	411
Résultat global revenant aux minoritaires				
Résultat global revenant au groupe		1 026	1 218	411

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 Etat de la situation financière consolidée

€'000

		31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF	§			
Ecarts d'acquisition 4.6.7.1		5 798	5 798	5 798
Immobilisations incorporelles 4.6.7.2		5 250	5 180	5 609
Immobilisations corporelles 4.6.7.3		912	911	437
Immobilisations financières 4.6.7.4		1 013	875	822
Actif immobilisé		12 973	12 764	12 666
Impôts différés actifs 4.6.7.5				40
Créances à + d'un an 4.6.7.6		13 132	12 458	9 220
Total actif non courant		26 105	25 222	21 926
Actifs financiers évalués à la juste valeur 4.6.7.7			151	295
Stocks et en-cours 4.6.7.8		238	365	197
Clients et comptes rattachés 4.6.7.9		12 139	7 327	7 724
Autres créances à - 1 an 4.6.7.12		1 126	1 138	2 373
Trésorerie et équivalent de trésorerie 4.6.7.13		1 323	2 133	1 427
Total actif courant		14 826	11 114	12 016
Total de l'actif		40 931	36 336	33 942
PASSIF				
Capital 4.6.7.14		7 375	7 284	7 273
Primes		5 427	5 314	5 301
Réserves		790	41	<495>
Ecarts de conversion		175	172	64
Résultat de l'exercice		1 360	1 091	507
Capitaux propres part du Groupe		15 127	13 902	12 650
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		15 127	13 902	12 650
Provisions pour risques et charges 4.6.7.15		88	191	286
Provision pour retraite 4.6.7.16		1 471	1 118	1 069
Emprunts et dettes financières + 1 an 4.6.7.17		2 696	1 403	574
Autres dettes à + 1 an 4.6.7.18		3 657	4 503	3 863
Total passif non courant		7 912	7 215	5 792
Emprunts et dettes financières - 1 an 4.6.7.19		4 320	3 439	3 747
Fournisseurs à - 1 an 4.6.7.20		3 291	3 448	2 757
Autres dettes à - 1 an 4.6.7.21		10 281	8 332	8 996
Total passif courant		17 892	15 219	15 500
Total du passif		40 931	36 336	33 942

4.5 Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe					Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés					
Capitaux propres au 31.12.12	7 273	5 301	<111>	146		64	12 673	0	12 673
Corrections d'erreur							<23>		<23>
Capitaux propres corrigés au 01.01.13	7 273	5 301	<111>	123		64	12 650	0	12 650
Variation de capital de la société consolidante	11	13					24		24
Opérations sur autocontrôle			<15>	25			10		10
Dividendes									0
Résultat net de l'exercice				1 091			1 091		1 091
Variation des écarts actuariels				19			19		19
Variation de la différence de conversion						108	108		108
Résultat Global							1 218	0	1 218
Variation de périmètre							0		0
Capitaux propres au 31.12.13	7 284	5 314	<126>	1 258		172	13 902	0	13 902
Corrections d'erreur							0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.14	7 284	5 314	<126>	1 258		172	13 902	0	13 902
Variation de capital de la société consolidante	91	113					204		204
Opérations sur autocontrôle			<14>	9			<5>		<5>
Dividendes									0
Résultat net de l'exercice				1 360			1 360		1 360
Variation des écarts actuariels				<337>			<337>		<337>
Variation de la différence de conversion						3	3		3
Résultat Global							1 026	0	1 026
Variation de périmètre							0		0
Capitaux propres au 31.12.14	7 375	5 427	<140>	2 290		175	15 127	0	15 127

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.6 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que l'annexe Noemalife afférente ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

4.6.1 Faits significatifs de l'exercice

Parmi les nouveaux marchés à l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V. Le Groupe Medasys a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé. Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

4.6.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 :

la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,

la norme IFRS 11 « Partenariats »,

la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,

l'amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels »,

l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures »,

les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et à IAS 27 révisée « Sociétés d'investissement »,

l'amendement à IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers »,

l'amendement à IAS 36 « Valeur recouvrable des actifs non financiers »,

l'amendement à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2014 :

la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients »,

la norme IFRS 9 « instruments financiers »,

L'IFRIC 21 « taxes »,

L'amendement à IAS 19 « Cotisations des membres du personnel ».

L'analyse des impacts sur les comptes consolidés de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements est actuellement en cours.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,

frais de réorganisation,

frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,

tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Dans le cadre de marchés à prestations multiples (licence, intégration, formation, maintenance, etc.), la société est conduite à effectuer un jugement pour allouer le prix global du contrat aux différents éléments en fonction de leurs justes valeurs. La juste valeur de la maintenance est exprimée en pourcentage du prix de la licence. La juste valeur des services est déterminée sur la base de taux journaliers en fonction des coûts et en cohérence avec le marché. Le montant significatif des factures à établir (20 499 k€ au 31.12.2014) provient pour partie des ventes de licences, reconnues à la livraison mais facturables de façon échelonnée. Les jugements et estimations sous-tendant la reconnaissance des revenus de licences sont explicités dans la note sur la reconnaissance du revenu (cf. note 4.6.2.2.8). L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux autres postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.6.2.1 Méthodes de consolidation

4.6.2.1.1 Critères de consolidation

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

4.6.2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;

Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

4.6.2.1.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 Règles et méthodes d'évaluation

4.6.2.2.1 Gains et pertes de changes

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

4.6.2.2.2 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;

la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;

la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;

l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);

des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;

la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent notamment les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours. Le taux d'actualisation après impôt retenu incluant la prime de risque est de 11 % en 2014. Il était de 12% en 2013 et 2012. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 % à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel nous avons retenu une valeur terminale de 1%. Ce taux inférieur prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus. Les années précédentes, nous avons retenu un taux unique pour l'ensemble des tests qui était de 2,5% en 2013 et de 2% en 2012. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (Noemalife compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

4.6.2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances

Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.

Licences : le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaître le revenu des licences à la livraison.

Prestations de services : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)

- Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
- La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat SaaS, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.

Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

4.6.2.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

4.6.2.2.10 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 Provision pour retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits

à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 Endettement

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.15 Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

4.6.2.2.16 Instruments financiers

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement

comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

Couverture du risque de change : N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

Couverture du risque de taux : Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

4.6.2.2.17 Contrats de location

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (Noemalife compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

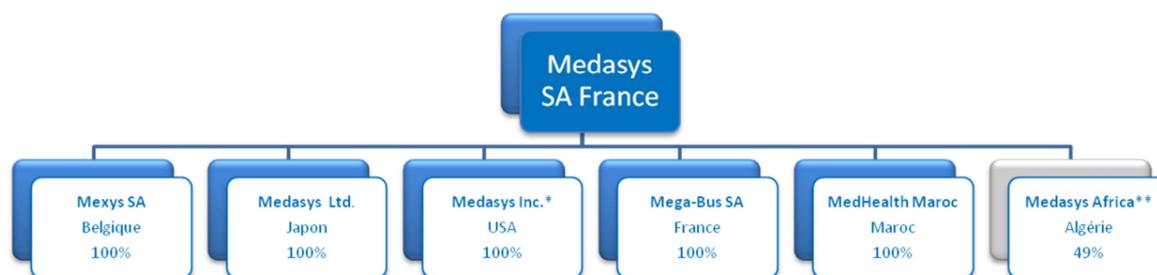
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 Périmètre de consolidation

4.6.3.1 Organigramme



* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle, la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31 décembre 2013.

4.6.3.2 Sociétés consolidées

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante MEDASYS SA (France)
 Sociétés consolidées MEDASYS Ltd (Japon)
 MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc (USA) - sans activité
 MEGA-BUS SAS (France)
 MEDHEALTH (Maroc)
 MEXYS SA (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2014		Situation nette au 31.12.14	Exercice 2013		Exercice 2012	
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	000'€	21 355	1 264	15 280	21 027	567	21 695	<232>
Medasys Ltd	Mio' JPY	31	<6>	<65>	35	<4>	84	<43>
Medasys Digital Systems Inc.(1)	000'US\$	-	-	-	-	-	-	-
Mega-Bus SAS	000'€	1 497	<155>	318	2 051	158	2 234	70
Medhealth SAS	000'MAD	162	<88>	-	-	<12>	-	-
Mexys SA	000'€	1 421	318	942	1 608	62	1 531	82

(1) en sommeil depuis l'exercice 2001

Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire de Mexys, cette dernière a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon de créances à hauteur de 50% lui permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€. Le solde dû, après abattement fait l'objet d'un plan de paiement sur 18 mois s'échelonnant entre janvier 2015 et juin 2016. A ce titre, Medasys a soutenu sa filiale par l'abandon de sa créance impactant ses propres comptes sociaux de 193 k€. Le remboursement du solde de la créance due à Medasys interviendra à l'issue du plan de paiement, en juin 2016.

4.6.4 Facteurs de risques

4.6.4.1 Exposition au risque de liquidité

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Compte tenu des prêts souscrits en 2014, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.14	Variation	31.12.13	Variation	31.12.12
Actifs financiers évalués à la juste valeur		<151>	151	<144>	295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 323	<810>	2 133	706	1 427
Concours bancaires	<1 067>	<813>	<254>	<4>	<250>
Crédits spot	<1 562>	182	<1 744>	81	<1 825>
Agios courus non échus	<20>	<12>	<8>	3	<11>
Trésorerie nette	<1 326>	<1 604>	278	642	<364>
Emprunts	<817>	<250>	<567>	192	<759>
Dettes de crédit bail	<113>	35	<148>	180	<328>
Dettes d'affacturage	<38>	<23>	<15>	405	<420>
Compte courant NoemaLife	<698>	0	<698>	<698>	
Dettes sur acquisition de sociétés	<5>	0	<5>	149	<154>
Endettement financier brut à moins d'un an	<1 671>	<238>	<1 433>	228	<1 661>
Emprunts	<2 577>	<1 304>	<1 273>	<783>	<490>
Dettes de crédit bail	<119>	11	<130>	<46>	<84>
Endettement financier brut à plus d'un an	<2 696>	<1 293>	<1 403>	<829>	<574>
Endettement financier brut	<4 367>	<1 531>	<2 836>	<601>	<2 235>
Endettement financier net	<5 693>	<3 135>	<2 558>	41	<2 599>

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société Noemalife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, Noemalife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

4.6.4.2 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.4.3 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

4.6.4.4 Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.4.5 Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.4.6 Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

4.6.4.7 Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

4.6.4.8 Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère dans secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

4.6.5 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.5.1 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	21 185	89,3%	20 151	83,6%	23 202	91,6%
Europe	1 022	4,3%	1 366	5,7%	1 076	4,2%
Amérasie	468	2,0%	392	1,6%	1 059	4,2%
Afrique - Proche-Orient	1 045	4,4%	2 199	9,1%	-	-
Total	23 720	100%	24 108	100%	25 337	100%

4.6.5.2 Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	31.12.14		31.12.13		31.12.12	
France	1 063	78,2%	1 011	92,7%	834	164,5%
Europe	348	25,6%	110	10,1%	122	24,1%
Afrique	<8>	-0,6%	<1>	-0,1%	0	0,0%
Amérasie	<43>	-3,2%	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%
Total	1 360	100%	1 091	100%	507	100%

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.6 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

4.6.6.1 Autres produits ordinaires

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Subvention d'exploitation	63	150	25
Divers	303	406	43
Total	366	556	68

Les produits divers pour 303 k€, au 31 décembre 2014, sont liés à hauteur de 264 k€ au produit de l'abandon de créances consenti par des tiers à la filiale belge Mexys dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire et pour 39 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits.

Les produits divers pour 406 k€, au 31 décembre 2013, concernaient la réduction de prix de 375 k€ obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009 et l'ajustement de comptes tiers prescrits pour 21 k€.

4.6.6.2 Autres charges d'exploitation

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Eau et électricité	18	60	60
Fournitures administratives et petit matériel	41	48	53
Sous traitance administrative	52	47	46
Location mobilière ou immobilière	711	746	685
Entretiens et réparations	147	129	107
Assurances	101	99	103
Honoraires	872	981	987
Publicité	522	444	391
Transport	27	64	50
Frais postaux et de télécommunications	232	245	227
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 611	1 681	1 651
Services bancaires	130	92	97
Divers	82	87	61
Total	4 546	4 723	4 518

4.6.6.3 Charges de personnel

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Salaires	11 394	10 586	11 452
Charges sociales	4 957	4 505	4 868
Total charges de personnel	16 350	15 091	16 320
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 366>	<2 040>	<2 334>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<1 106>	<946>	<1 097>
Charges de personnel liées à la production d'actif	<3 471>	<2 986>	<3 431>
Salaires nets	9 028	8 546	9 118
Charges sociales nettes	3 851	3 559	3 771
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	12 879	12 105	12 889

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Les charges de personnel s'établissent à 12 879 k€ en 2014 à comparer à 12 105 k€ en 2013. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

4.6.6.4 Autres charges opérationnelles courantes

Au 31 décembre 2013, les autres charges opérationnelles courantes pour 316 k€ concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à Noemalife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka, et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat et pour 16 k€ au résultat de cession des immobilisations.

4.6.6.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 465	2 694	3 013
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	53	402	139
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<45>	<130>	<72>
Dotations aux provisions pour risques et charges	114	152	224
Reprises des provisions pour risques et charges	<162>	<212>	<179>
Dotations et reprises opérationnelles	2 425	2 906	3 125
Dépréciation du Goodwill	-	-	37
Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill	2 425	2 906	3 162
Dotations aux provisions pour risques et charges	36	34	33
Reprises des provisions pour risques et charges	-	<5>	<4>
Dotations et reprises financières	36	29	29
Total	2 461	2 935	3 191

4.6.6.6 Résultat financier

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	72	8	44
Gains de change	8		6
Reprises de provisions pour risques financiers		5	4
Autres produits financiers	16		15
Produits financiers	96	13	78
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs		<27>	-
Intérêts financiers	<346>	<245>	<297>
Pertes de change	<12>	<102>	<61>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<36>	<34>	<33>
Charges financières	<394>	<408>	<391>
Total	<298>	<395>	<313>

4.6.6.7 Impôt

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

4.6.6.7.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Impôts sur les bénéfices	<1>	<1>	<27>
Impôts différés		<40>	17
Total	<1>	<41>	<10>

4.6.6.7.2 Preuve de l'impôt

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Résultat avant impôts	1 361	1 132	517
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<469>	<390>	<178>
Effet des différences fiscales permanentes	66	<9>	<67>
Impôts différés non reconnus sur différences temporelles	544	631	639
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<142>	<314>	<405>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment		40	
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<1>	<41>	<10>
Taux d'impôts réel	0,07%	3,62%	1,93%

4.6.6.7.3 Créances et dettes d'impôts

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	4
Crédit d'impôt recherche	1 581	1 165	1 238
Autres crédits d'impôt	111	80	-
Etat, TVA	551	335	.
Total créances	2 243	1 580	1 242
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	28
Etat, TVA	4 339	3 125	3 130
Etat, charges à payer	661	371	442
Total dettes	5 000	3 496	3 600

4.6.6.8 Résultat par action revenant au groupe

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 459 936	25 423 328	25 423 328
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<186 077>	<176 372>	<148 308>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	344 772	42 833	10 390
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	0,05	0,04	0,02
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	1 219 834	1 895 976	2 531 942
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	26 838 465	27 185 765	27 817 352
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	0,05	0,04	0,02

L'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

L'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014.

L'exercice de 10 669 490 BSA(3) entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

4.6.6.9 Autres éléments du résultat global consolidé

4.6.6.9.1 Variation actuarielle

La variation actuarielle correspond aux gains ou pertes attachés aux indemnités de fin de carrière provisionnées au bilan.

4.6.7 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

4.6.7.1 Ecart d'acquisition

(€'000)	Valeur Brute		Amort.et dépréciations		Valeur nette	
	au 31.12.13	au 31.12.14	cumulés au 31.12.13	cumulés au 31.12.14	au 31.12.13	au 31.12.14
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	0	0
Total	7 996	7 996	2 198	2 198	5 798	5 798

Les

sociétés présentées correspondent à des UGT.

4.6.7.2 Immobilisations incorporelles

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	31.12.14
Frais de développement	13 791	15 927	2 289				18 216
Concessions et droits similaires	898	956					956
Autres immobilisations incorporelles	2 798	2 388					2 388
Total brut	17 487	19 271	2 289	0	0	0	21 560
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	31.12.14
Frais de développement	8 974	11 114	2 003				13 117
Concessions et droits similaires	698	749	56				805
Autres immobilisations incorporelles	2 206	2 228	160				2 388
Total amort. et dépréciations	11 878	14 091	2 219	0	0	0	16 310
Total net	5 609	5 180	70				5 250

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 623 k€ à comparer à 3 463 k€ en 2013. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2014 s'établissent à 1 334 k€, à comparer à 1 327 k€ en 2013. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 400 k€ en 2014 contre 3 776 k€ en

2013. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 397 k€ en 2014 contre 1 636 k€ en 2014. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 003 k€ contre 2 140 k€ en 2013.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2 388 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 160 k€. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille de contrats est totalement amorti.

4.6.7.3 Immobilisations corporelles

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	31.12.14
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	89	66					66
Autres immobilisations corporelles	1 856	1 913	180	<273>			1 820
Avances et acomptes			76				76
Total brut	2 133	2 167	256	<273>	0	0	2 150
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	31.12.14
Total amortissements	1 696	1 256	245	<263>			1 238
Total net	437	911	11	<10>			912

4.6.7.4 Immobilisations financières a plus d'un an

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Prêts	301	304	43			73	420
Dépôts et cautionnements	526	571	125	<29>			667
Total brut	827	875	168	<29>	0	73	1 087
€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Total dépréciation	5		74				74
Total net	822	875	94	<29>		73	1 013

(1) la variation de 73 k€ correspond à l'écart d'actualisation.

4.6.7.5 Impôts différés actifs non courants

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

4.6.7.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients, factures à établir	11 434	11 255	9 096
Clients douteux	-	-	206
Créances de crédits d'impôts	1 686	1 165	-
Débiteurs divers	12	38	96
Total brut	13 132	12 458	9 398
Provision pour dépréciation			178
Total net	13 132	12 458	9 220

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les créances de crédits d'impôts correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) 2014 pour 1 229 k€, et à la quote-part non financée du CIR 2013 pour 352 k€, du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2014 et 2013 pour 105 k€.

4.6.7.7 Actifs financiers évalués à la juste valeur

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.14
Valeurs mobilières de placement nanties	295	151		<151>		0
Total	295	151		<151>		0

4.6.7.8 Stocks et en-cours

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Stock de marchandises	396	511	363
Provision pour dépréciation	158	146	166
Total net	238	365	197

4.6.7.9 Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients	2 914	1 340	2 496
Clients douteux	761	768	233
Créances cédées en affacturage	38	15	420
Factures à établir	9 065	5 847	4 761
Total brut	12 778	7 970	7 910
Provision pour dépréciation	639	643	186
Total net	12 139	7 327	7 724

L'augmentation des créances clients entre 2013 et 2014 correspond en grande partie à la facturation émise sur les clients export en fin d'année.

L'augmentation des factures à établir entre 2013 et 2014 s'explique par la constatation d'une facture à établir sur le CHRU de Montpellier concernant la mise en place de la Plateforme de Services de Santé.

4.6.7.10 Balance âgée des créances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
60 jours	4 880	1 840	2 784
60 à 120 jours	1 661	960	99
>120 jours	17 032	15 782	13 965
Total net	23 573	18 582	16 848

4.6.7.11 Echancier des créances clients et comptes rattachés échues nettes de dépréciations

(€'000)	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2014	1 654	981	409	264
au 31.12.2013	1 233	754	105	374
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360

4.6.7.12 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Acomptes et avoirs non parvenus	111	146	247
Créances sur personnel et organismes sociaux	14	18	17
Créances et crédits d'impôts	7	80	1 242
Créances TVA	551	335	363
Débiteurs divers	151	330	135
Charges constatées d'avance	292	229	371
Total brut	1 126	1 138	2 375
Provision pour dépréciation			2
Total net	1 126	1 138	2 373

4.6.7.12.1 charges constatées d'avance

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Achats de prestations	136	108	126
Locations immobilières	103	-	107
Divers	53	121	138
Total	292	229	371

Du fait de la signature du nouveau bail de Clamart au 31.12.2013 et de la franchise de loyer en 2014, il n'a pas été constaté de charge de loyer d'avance au 31.12.2013.

4.6.7.13 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Sicav monétaire	-	-	136
Disponibilités	1 323	2 133	1 291
Total	1 323	2 133	1 427

4.6.7.14 Capitaux propres

4.6.7.14.1 Evolution du capital

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95€.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

4.6.7.14.2 Options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.7.14.3 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.7.15 Provisions pour risques et charges

€'000	31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise		31.12.14
				utilisée	non utilisée	
Litiges Prud'hommaux	130	135	18		85	68
Litiges organismes sociaux	70		20			20
Litiges divers	86	56		56		0
Total	286	191	38	56	85	88

La reprise de provision pour litige de 56 k€ ainsi que la dotation pour dépréciation de 74 k€ (voir note 4.6.7.4) sont liées au litige portant sur un dépôt de garantie.

4.6.7.16 Provisions pour retraite

€'000	31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise		Autres (1)	31.12.14
				utilisée	non utilisée		
Total	1 069	1 118	36	19		336	1 471

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

La dotation de 36 k€ est une charge financière et la reprise de 19 k€ est un produit d'opération courante.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,

le taux de revalorisation des salaires est de 2,5 % pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,

le taux d'inflation retenu est de 2 %,

le taux d'actualisation est de 1,49 % en 2014 il était de 3,2 % en 2013 et en 2012,

le taux de charges sociales retenu est de 45 %,

le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge,

l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Variation Taux d'actualisation

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2014	1 471	<110>	-7,48%	123	8,36%
Exercice 2013	1 118	<76>	-6,80%	83	7,42%
Exercice 2012	962	<63>	-6,55%	69	7,17%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2014	1 471	121	8,23%	<109>	-7,41%
Exercice 2013	1 118	83	7,42%	<76>	-6,80%
Exercice 2012	962	69	7,17%	<63>	-6,55%

4.6.7.17 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 577	1 273	490
Dettes de crédit bail	119	130	84
Total	2 696	1 403	574

Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a contracté quatre prêts moyen-terme. Deux prêts ont été contractés auprès de LCL afin de financer divers agencements et installations de bureaux, le 28 janvier pour 248 k€ et le 1^{er} septembre pour 153 k€. Les deux autres prêts ont été contractés le 7 avril auprès du CIC pour 600 k€ et le 28 avril auprès de HSBC pour 1 400 k€. Ces prêts ont pour objet de financer la croissance et le développement du groupe à l'international.

Ces emprunts sont à taux fixe.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

4.6.7.18 autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, TVA et autres taxes	1 800	1 838	1 480
Avances subventions	388	446	376
Avances et acomptes reçus	1 180	1 899	2 007
Divers	289	320	-
Total	3 657	4 503	3 863

La dette fiscale de 1 800 k€ au 31 décembre 2014 concerne l'échéancier de paiement des dettes du plan de réorganisation de Mexys pour 50 k€ et la TVA sur les factures à établir pour 1 750 k€, cette dernière représentait 1 838 k€ au 31.12.2013.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme. Les dettes diverses pour 289 k€ au 31 décembre 2014 correspondent à hauteur de 280 k€ à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

4.6.7.19 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	817	567	759
Dettes de crédit bail	113	148	328
Dettes sur créances cédées en affacturage	38	15	420
Concours bancaires	1 067	254	250
Crédits spot	1 562	1 744	1 825
Agios courus non échus	20	8	11
Compte courant NoemaLife	698	698	-
Dettes sur acquisition de sociétés	5	5	154
Total	4 320	3 439	3 747

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant de Noemalife est rémunéré au taux annuel de 4,5 % sur l'exercice 2014.

4.6.7.20 Fournisseurs à moins d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs	1 793	2 069	1 786
Effets à payer	96	64	71
Fournisseurs factures non parvenues	1 402	1 315	900
Total	3 291	3 448	2 757

4.6.7.21 autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Avances et acomptes reçus	810	1 374	691
Clients, avoirs à établir	-	19	341
Clients créditeurs	38	94	68
Personnel, rémunérations et charges dues	1 915	1 816	1 756
Organismes sociaux	3 110	2 437	2 592
Etat, TVA	2 589	1 286	1 651
Etat, IS	-	-	27
Etat, charges à payer	672	371	442
Avances subventions	97	63	291
Créditeurs divers	190	653	859
Produits constatés d'avance	860	219	278
Total	10 281	8 332	8 996

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme. La dette diverse pour 190 K€ au 31.12.2014 comprend le solde dû de 65 K€ sur une indemnité d'assurance, résultant d'un jugement rendu en cours d'appel le 9 avril 2013 condamnant Medasys.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 2 589 k€ représente 1 416 k€. La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

4.6.7.21.1 Produits constatés d'avance

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Maintenance	334	26	189
Prestations	319	2	44
Licences	207	191	45
Total	860	219	278

4.6.7.22 Echancier des dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 291	1 270	350	209	1 462
Dettes fiscales et sociales	10 086	1 069	2 481	507	6 029
Autres dettes	3 851	167	86	66	3 533
Total au 31.12.2014	17 228	2 506	2 917	782	11 024
Total au 31.12.2013	16 283	2 186	2 574	753	10 770
Total au 31.12.2012	15 616	1 003	2 487	901	11 225

4.6.7.23 Instruments financiers

4.6.7.23.1 Indication des niveaux de justes valeurs des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2014	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1
ACTIF		2 336	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	4 320	2
PASSIF		7 016	

€'000

	§	au 31.12.2013	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	1
ACTIF		3 159	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	2
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 439	2
PASSIF		4 842	

€'000

	§	au 31.12.2012	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
ACTIF		2 544	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 747	2
PASSIF		4 321	

4.6.7.23.2 Ventilation des actifs et passif financiers par catégories

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme suit :

€'000

	§		Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
		au 31.12.2014			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	1 013	53	960
Créances à +d'un an	4.6.7.6	13 132	13 132		13 132
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 139	12 139		12 139
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	1 126	1 126		1 126
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1 323		1 323
ACTIF		28 733	28 733	53	28 680
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2 696		2 696
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 657	3 657		3 657
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	4 320	4 320		4 320
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	3 291	3 291		3 291
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	10 281	10 281		10 281
PASSIF		24 245	24 245	0	24 245

€'000

	§				
		au 31.12.2013			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	875	125	750
Créances à +d'un an	4.6.7.6	12 458	12 458		12 458
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	151		151
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 327		7 327
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	1 138	1 138		1 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	2 133		2 133
ACTIF		24 082	24 082	125	23 957
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	1 403	1	1 402
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	4 503	4 503		4 503
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 439	3 439		3 439
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	3 448	3 448		3 448
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	8 113	8 113		8 113
PASSIF		20 906	20 906	1	20 905

€'000

	§				
		au 31.12.2012			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à +d'un an	4.6.7.6	9 220	9 220		9 220
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 724	7 724		7 724
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427		1 427
ACTIF		21 490	21 490	98	21 392
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 863	3 863		3 863
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	8 718	8 718		8 718
PASSIF		19 659	19 659	9	19 650

4.6.8 Données sociales

4.6.8.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôle

Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2014 s'est élevé à 426 272 € à comparer à 400 159 € en 2013 et à 371 034 € en 2012.

Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2014.

Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

4.6.8.2 Effectifs

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	au 31.12.14	au 31.12.13	au 31.12.12
Ingénieurs et cadres	164	8	2	2	0	176	163	184
Employés, techniciens et apprentis	16	10	0	0	10	36	41	40
Total	180	18	2	2	10	212	204	224

4.6.8.3 Charges de personnel

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

4.6.9 Transactions avec les parties liées et conventions réglementées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales. Elles concernent : la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2014	2013	2012
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours du premier semestre 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère Noemalife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Noemalife. Noemalife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Au cours du premier semestre 2014, Noemalife et Medasys S.A. ont signé un avenant à la convention de trésorerie portant le taux annuel des intérêts à 4,5 %. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€.

Au titre de la convention d'assistance mise en place en 2014 entre Noemalife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes consolidés une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

4.6.10 Autres informations

4.6.10.1 Engagements hors bilan

4.6.10.1.1 Engagements reçus

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)			150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	455	598	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme		844	925
Total	455	1 442	1 075

4.6.10.1.2 Engagements donnés

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	58	201
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	91	160
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	-	59	135
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	-	71
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 487	2 807	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	48	72	123
Garantie sur contrats clients	569	598	-
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	25	50	62
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	2 902	1 367	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Total	7 177	5 248	898

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances clients cédées en affacturage	4 283	3 737	3 376
Marchés donnés en garantie	162	344	925
Créances sur l'état cédées	1 600	143	-
Total	6 045	4 224	4 301

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.10.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

L'engagement pris par Noemalife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par Noemalife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

4.6.10.1.4 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

4.6.11 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.

20.3 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013

Cf. paragraphe 26.1 de la Partie II du présent Prospectus.

20.4 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2012

Cf. paragraphe 26.2 de la Partie II du présent Prospectus.

20.5 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cédex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2015

Aux Actionnaires,
MEDASYS
381, Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Medasys, relatifs à la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention

- sur la note 2.6.2 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui expose les effets de la première application de l'interprétation IFRIC 21.
- sur la note 2.6.7 « Transactions avec les parties liées » de l'annexe précisant le rôle de Noemalife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 août 2015
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Scheer

Actheos
Emmanuelle Rouxel

20.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Exposition au risque de liquidité » de l'annexe précisant le rôle de Noemalife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- Les notes exposent les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les notes exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Marc Ghilotti

Actheos
Emmanuelle Rouxel

20.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires

Medasys SA

Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- Les notes exposent également les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les notes exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 30 avril 2014
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Actheos
Emmanuelle Rouxel

20.5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cédex

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Commissaire aux comptes
98, avenue de Villiers
75017 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires
MEDASYS
Espace Technologique de Saint Aubin
91193 Gif-sur-Yvette

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La note 4.6.2.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.

- La note 4.6.2.2.8 expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4 et 4.6.7.1 exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

SFECO & FIDUCIA AUDIT

Daniel Fesson

Eric Thivind

20.6 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières correspondent aux comptes consolidés publiés au titre de l'information financière semestrielle au 30 juin 2015.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.8 de la partie II du présent Prospectus.

Il n'existe pas d'autre procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, Noemalife compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Depuis le 30 juin 2015, les éléments suivants peuvent être relevés :

- Noemalife a consenti à Medasys à la fin du mois d'août 2015, une avance de trésorerie d'un montant de 600.000 euros, ce qui a porté le montant total du compte-courant de Noemalife à 2.041.302 euros à la date du présent Prospectus. Ce compte-courant est rémunéré à un taux de 4,5 % ;
- la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin a consenti à Medasys le 5 août 2015, un prêt de 500.000 euros (Cf. paragraphe 10.3 de la Partie II du présent Prospectus) ; et
- la Société a escompté auprès de Bpifrance, en novembre 2015 et à hauteur de 881.000 euros, sa créance de CIR de l'exercice 2014 d'un montant de 1.229.000 euros.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital souscrit

A la date du présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à sept millions six cent quatre-vingt mille cent quarante six euros et trente-six centimes (7.680.146,36 €). Il est divisé en vingt-huit millions huit cent quarante six mille deux cent soixante deux (28.846.262) actions d'une valeur nominale de 0,2861 euros.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions détenues par la Société – programme de rachat d'actions

Medasys détient, à la date du présent Prospectus, 209 892 actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

21.1.4 Titres donnant accès au capital

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital.

21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation par le Directoire
19/05/2015	Autorisation au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	18 mois 19/11/2016	10% du capital social	Programme de rachat en cours
22/05/2014	Autorisation au Directoire, conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, à l'effet augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois 22/07/2016	10% du capital social	Néant
22/05/2014	Délégation de compétence au Directoire, conformément à l'article L.225-129 du Code de commerce, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 22/07/2016	Actions : 7.000.000 € ; Titres de créance : 15.000.000 €	Néant
22/05/2014	Délégation de compétence au Directoire, conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois 22/07/2016	Actions : 3.500.000 € ; Titres de créance : 7.000.000 €	Néant
22/05/2014	Délégation de compétence au Directoire, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois 22/07/2016	Actions : 3.500.000 € dans la limite de 20% du capital; Titres de créance : 7.000.000 €	Néant
22/05/2014	Délégation de compétence à donner au Directoire, conformément aux articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail, à l'effet augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	26 mois 22/07/2016	3 % du montant du capital social	Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du présent Prospectus, il n'existe pas, à la connaissance de Medasys, de mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital social de Medasys.

21.1.7 Evolution du capital social des trois derniers exercices

Aucun changement significatif dans la composition du capital ni aucune augmentation de capital ne sont intervenus au cours des trois derniers exercices.

21.1.8 Actions non représentatives du capital

Néant

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet :

- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds d'industrie ou de commerce principalement du secteur d'activité « Édition de logiciels, programmation, ingénierie et services informatiques, prestation de conseil et formation, intégration de systèmes d'information, fabrication, ventes, représentation et maintenance de tous matériels informatiques ou électroniques » ou tout autre secteur connexe ou complémentaire ;
- La gestion des titres de filiales et participations ;
- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations pouvant se rattacher au secteur d'activité ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, commandite, société en participation ou autrement ;
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature que ce soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. »

21.2.2 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts)

« ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de cinq. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit pourvoir à la vacance. Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil.

Le directoire est nommé pour une durée de 4 ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les réunions du directoire pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des membres du directoire par les moyens de visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérifications et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de cinq membres au moins et de douze au plus.

Chaque membre du conseil est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions déterminé. Ce nombre est fixé à 25.

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président, chargés de convoquer le conseil par tous moyens écrits et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions du Conseil de surveillance pourront se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication selon les conditions et les modalités fixées par les lois et les règlements.

Cependant, le recours à ce procédé est exclu en ce qui concerne la nomination des membres du directoire et du président du directoire, et en ce qui concerne l'élection du président et du vice-président du conseil de surveillance. »

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

« ARTICLE 12 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent, au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaire.

Aux assemblées, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoyant rien à cet égard, les dispositions du Code de commerce s'appliquent.

21.2.5 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

« ARTICLE 16 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

La participation aux assemblées d'actionnaires, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société avant la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent. Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient à l'usufruitier. »

21.2.6 Dispositions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

A l'exception du franchissement du seuil de 2% prévu à l'article 9 des statuts de la Société, qui doit faire l'objet d'une information immédiate de la Société, les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

« ARTICLE 10 – AUGMENTATION ET RÉDUCTION DE CAPITAL

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de « rompus » et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution

exactement nécessaires pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

En cas de réduction du capital par réduction du nombre des titres, d'échange de titres consécutif à une opération de fusion ou de scission, de regroupement ou de division, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

ARTICLE 11 – LIBÉRATION DES ACTIONS

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. »

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux de Medasys devant être mis à la disposition des actionnaires sont consultables au siège social Immeuble Pentagone Plaza – 381, avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart.

L'ensemble des informations réglementées publiées par Medasys sont disponibles sur le site internet Noemalife.medasys.com rubrique « *Informations financières* ».

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Sur ce point, il est renvoyé au paragraphe 7.2 de la Partie II du présent Prospectus relatif aux filiales et participations.

26 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013 ET AU 31 DECEMBRE 2012

26.1 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2013

4. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013

4.1 Compte de résultat consolidé

€'000		31.12.2013 (12 mois)		31.12.2012 (12 mois)		31.12.2011 (12 mois)	
	§						
Chiffre d'affaires	4.6.5.1	24 108	100%	25 337	100%	20 469	100%
Coûts des ventes		<2 410>	-10%	<3 175>	-13%	<2 468>	-12%
Marge brute		21 698	90%	22 162	87%	18 001	88%
Autres produits ordinaires	4.6.6.1	556	2%	68	-	268	1%
Autres charges d'exploitation	4.6.6.2	<4 723>	-20%	<4 518>	-18%	<4 583>	-22%
Impôts et taxes		<677>	-3%	<655>	-3%	<537>	-3%
Charges de personnel	4.6.6.3	<12 105>	-50%	<12 889>	-51%	<12 585>	-61%
Autres charges opérationnelles courantes	4.6.6.4	<316>	-1%	<176>	-1%	-	-
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.6.5	<2 906>	-12%	<3 125>	-12%	<2 771>	-14%
Résultat opérationnel courant		1 527	6%	867	3%	<2 207>	-11%
Dépréciation du Goodwill	4.6.7.1	-	-	<37>	-	-	-
Résultat opérationnel		1 527	6%	830	3%	<2 207>	-11%
Produits financiers	4.6.6.6	13	-	78	-	95	-
Charges financières	4.6.6.6	<408>	-2%	<391>	-2%	<441>	-2%
Résultat financier	4.6.6.6	<395>	-2%	<313>	-1%	<346>	-2%
Résultat avant impôts		1 132	5%	517	2%	<2 553>	-12%
Charges d'impôt	4.6.6.7.1	<41>	-	<10>	-	<95>	-
Résultat net des activités poursuivies		1 091	5%	507	2%	<2 648>	-13%
Résultat net des activités cédées et abandonnées		-	-	-	-	<92>	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 091	5%	507	2%	<2 740>	-13%
Part revenant aux minoritaires		-	-	-	-	6	-
Résultat net revenant au Groupe		1 091	5%	507	2%	<2 746>	-13%
Résultat de base des activités poursuivies par action (en €)		0,04		0,02		<0,17>	
Résultat dilué des activités poursuivies par action (en €)		0,04		0,02		<0,15>	
Résultat de base des activités cédées et abandonnées par action (en €)		0,00		0,00		<0,01>	
Résultat dilué des activités cédées et abandonnées par action (en €)		0,00		0,00		<0,01>	
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,04		0,02		<0,18>	
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,04		0,02		<0,15>	

4.2 Etat du résultat global consolidé

Résultat net de l'ensemble consolidé		1 091		507		<2 740>
Variation des écarts actuariels	4.6.6.9.1	19		<147>		
Variation de la différence de conversion		108		51		<12>
Résultat global de l'ensemble consolidé		1 218		411		<2 752>
Résultat global revenant aux minoritaires						6
Résultat global revenant au groupe		1 218		411		<2 758>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 Etat de la situation financière consolidée

€'000		31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2011	
ACTIF					
	§				
	Ecarts d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 798	5 835
	Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 180	5 609	6 184
	Immobilisations corporelles	4.6.7.3	911	437	541
	Immobilisations financières	4.6.7.4	875	822	686
	Actif immobilisé		12 764	12 666	13 246
	Impôts différés actifs	4.6.7.5		40	23
	Créances à + d'un an	4.6.7.6	12 458	9 220	5 063
	Total actif non courant		25 222	21 926	18 332
	Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	295	
	Stocks et en-cours	4.6.7.8	365	197	331
	Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 724	9 836
	Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 138	2 373	1 246
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.13	2 133	1 427	6 627
	Total actif courant		11 114	12 016	18 040
	Total de l'actif		36 336	33 942	36 372
PASSIF					
	Capital	4.6.7.14	7 284	7 273	7 273
	Primes		5 314	5 301	5 301
	Réserves		41	<495>	1 486
	Ecarts de conversion		172	64	13
	Résultats en cours d'affectation				1 033
	Résultat de l'exercice		1 091	507	<2 746>
	Capitaux propres part du Groupe		13 902	12 650	12 360
	Intérêts minoritaires				
	Total capitaux propres		13 902	12 650	12 360
	Provisions pour risques et charges	4.6.7.15	191	286	264
	Provision pour retraite	4.6.7.16	1 118	1 069	758
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.17	1 403	574	2 898
	Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.18			118
	Autres dettes à + 1 an	4.6.7.19	4 503	3 863	4 253
	Total passif non courant		7 215	5 792	8 291
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.20	3 439	3 747	4 749
	Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.21	3 448	2 757	3 068
	Autres dettes à - 1 an	4.6.7.22	8 332	8 996	7 904
	Total passif courant		15 219	15 500	15 721
	Total du passif		36 336	33 942	36 372

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	§	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 091	507	<2 740>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4.6.6.5	2 935	3 191	2 718
Charges d'intérêts financiers	4.6.6.6	272	297	441
Charges (produits) d'impôts	4.6.6.7.1	41	10	95
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		116	317	
Résultat net des activités cédées et abandonnées				92
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		4 455	4 322	606
Coût de l'endettement financier		<245>	<334>	<411>
Impôt payé	4.6.6.7.1	<1>	<28>	<2>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		4 209	3 960	193
Variation des stocks et encours		<148>	43	<96>
Variation des créances clients et comptes rattachés		<2 013>	<3 422>	<3 458>
Variation des autres créances		<11>	290	1 653
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		691	<430>	<224>
Variation des autres dettes		116	695	3 336
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		<1 365>	<2 824>	1 211
Variation de la trésorerie issue de l'activité		2 844	1 136	1 404
Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche		<2 136>	<2 554>	<2 041>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.6.7.2	<63>	<13>	<300>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.6.7.3	<654>	<93>	<124>
Acquisitions d'immobilisations financières	4.6.7.4	<123>	<159>	<62>
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7		<472>	
Encaissements sur immobilisations		189	236	123
Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées				<92>
Variation de la trésorerie issue des investissements		<2 787>	<3 055>	<2 496>
Remboursements d'emprunts		<782>	<1 027>	<336>
Souscriptions d'emprunts		1 431		111
Augmentation de capital		23		7 300
Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission				<673>
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<14>	<14>	66
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle				<33>
Variation des financements à court terme		<128>	<2 298>	<748>
Variation de la trésorerie issue du financement		530	<3 339>	5 687
Incidence des variations de change et divers		119	58	<40>
Variation nette de la trésorerie		706	<5 200>	4 555
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 427	6 627	2 072
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	4.6.7.13	2 133	1 427	6 627
Décomposition de la variation de trésorerie		706	<5 200>	4 555

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.5 Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe				Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés				
Capitaux propres au 31.12.11	7 273	5 301	<97>	<130>	13	12 360	0	12 360
Corrections d'erreur				<84>		<84>		<84>
Capitaux propres corrigés au 01.01.12	7 273	5 301	<97>	<214>	13	12 276	0	12 276
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<14>			<14>		<14>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				507		507		507
Variation des écarts actuariels				<147>		<147>		<147>
Variation de la différence de conversion					51	51		51
Résultat Global						411	0	411
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.12	7 273	5 301	<111>	146	64	12 673	0	12 673
Corrections d'erreur				<23>		<23>		<23>
Capitaux propres corrigés au 01.01.13	7 273	5 301	<111>	123	64	12 650	0	12 650
Variation de capital de la société consolidante	11	13						24
Opérations sur autocontrôle			<15>	25		10		10
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 091		1 091		1 091
Variation des écarts actuariels				19		19		19
Variation de la différence de conversion					108	108		108
Résultat Global						1 218	0	1 218
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.13	7 284	5 314	<126>	1 258	172	13 902	0	13 902

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.6 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ainsi que l'annexe Noemalife afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2014.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

4.6.1 Faits significatifs de l'exercice

- Les Hôpitaux du Bassin de Thau (Sète, Agde, Marseillan et Vias) ont choisi Medasys pour remplacer leur application de Dossier Patient. Ils représentent un marché d'environ 1 M€ ht.
- La région Corse a également retenu la solution DxCare de Medasys pour équiper l'ensemble de ses 7 hôpitaux (Ajaccio Castelluccio, Ajaccio Miséricorde, Bastia, Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène) dans le cadre d'un projet global de territoire de santé visant à optimiser le parcours de soins du patient. Ce marché s'élève à 2,5 M€ ht.

- Les centres Hospitaliers Orsay Longjumeau ont retenu pour un montant de 1,3 M€ ht la solution intégrée de Dossier Patient Informatisé, DxCare.
- Par sentence finale du 14 mars 2013, Medasys a obtenu dans le cadre d'une procédure d'arbitrage une réduction de prix de 410 k€ sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009.
- Par arrêt du 9 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 28 janvier 2011 dans le cadre d'une indemnisation de sinistre liée à notre contrat d'assurance responsabilité civile. Medasys doit rembourser à la compagnie d'assurance une somme de 631 k€. Un accord d'échelonnement de remboursement sur dix mois a été consenti à Medasys, le 27 janvier 2014.
- Le 30 juin 2013, la procédure de conciliation ouverte le 26 avril 2011 a pris fin. Au cours des dix huit derniers mois, Medasys a respecté les échéanciers de remboursement convenus avec les partenaires financiers et le plan d'apurement octroyé par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) le 23 juin 2011. Toutefois, les nouvelles dispositions de la Loi de Finances rectificatives 2012 relatives au Crédit Impôt Recherche (CIR) n'ont pas permis de se faire financer le CIR 2012 pendant la période d'apurement du plan de conciliation. C'est pourquoi Medasys a obtenu, le 24 juin 2013 du tribunal de Commerce d'Evry, une nouvelle procédure aux seules fins d'obtenir le remboursement anticipé de sa créance du CIR. Le paiement de cette créance intervenu le 23 juillet 2013 a permis à Medasys d'obtenir l'attestation de régularisation de sa situation auprès du Trésor Public et de l'Urssaf. La fin de la procédure a été prononcée le 3 septembre 2013.
- Afin de permettre à Medasys de soumissionner en direct aux nombreux appels d'offres en cours sur le Maroc, il a été décidé de créer une filiale à Casablanca MedHealth Maroc détenue à 100% par Medasys SA. Cette société a été immatriculée au registre du Commerce de Marrakech, le 23 juillet 2013.
- La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys de Gif-sur-Yvette à Clamart. Le nouvel immeuble « Pentagone Plaza », qui répond aux nouvelles normes environnementales, offrira dès la fin 2014 un accès direct au tramway qui est actuellement en test. Ce changement sera un vecteur de dynamisme et de motivation pour le Groupe.

4.6.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2013 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2013 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 :

- l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »,
- l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous jacents »,
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »,
- l'amendement à IFRS 7 « Compensations d'actifs et de passifs financiers »,
- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- l'amélioration des IFRS – lot d'amendements du cycle 2009-2011.

Pour rappel, au 31 décembre 2012, le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » amendée. Cette adoption avait eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2013 :

- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures ».

Aucun effet significatif sur les comptes consolidés n'est attendu du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Pour rappel, Medasys a appliqué, pour la première fois au 31 décembre 2012, la recommandation n°2009-R-03 du conseil national de la comptabilité relative à la production d'actifs. En conséquence, les dépenses de recherche et développement activées initialement comptabilisées en charge sont extournées du compte de charge par le compte d'actif et n'apparaissent plus dans les autres revenus. Ce changement de présentation a également été opéré sur les exercices comparatifs.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Au titre de l'exercice 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes et la dette de TVA associée était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de ces créances et de ces dettes a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€ et au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

La synthèse des retraitements se présente comme suit :

€'000	2012 avant reclassement	reclassement	2012 après reclassement
Créances à +1 an	3 983	5 237	9 220
Clients et comptes rattachés à -1 an	12 961	<5 237>	7 724
Autres dettes à +1 an	3 019	844	3 863
Autres dettes à -1 an	9 840	<844>	8 996

Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2,

4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.6.2.1 **Méthodes de consolidation**

4.6.2.1.1 Critères de consolidation

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

4.6.2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.
-

4.6.2.1.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 **Règles et méthodes d'évaluation**

4.6.2.2.1 Gains et pertes de changes

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

4.6.2.2.2 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent notamment les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif prévisionnel du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des tests d'impairment. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 12 % en 2013. Il était identique en 2012 et 2011. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 % en 2013 et de 2 % en 2012 et 2011. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement

retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (Noemalife compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

4.6.2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
 - La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
 - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en

conséquence comme une simple modalité de financement. Dans ce cas, le produit des concessions de licences est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.

- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

4.6.2.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

4.6.2.2.10 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 Provision pour retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule

d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 Endettement

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.15 Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

4.6.2.2.16 Instruments financiers

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.6.2.2.17 Contrats de location

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (Noemalife compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

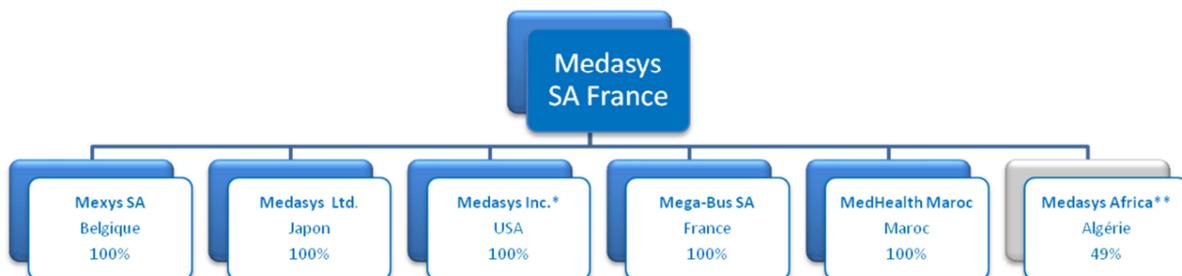
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 Périmètre de consolidation

4.6.3.1 Organigramme



* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours de constitution non comprises dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont similaires à ceux du 31 décembre 2012, à l'exception de MedHealth Maroc entrée dans le périmètre de consolidation le 23 juillet 2013.

4.6.3.2 **Sociétés consolidées**

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante MEDASYS SA (France)

Sociétés consolidées MEDASYS Ltd (Japon)

MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc (USA) - sans
activité

MEGA-BUS SAS (France)

MEDHEALTH (Maroc)

MEXYS SA (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2013		Situation nette au 31.12.13	Exercice 2012		Exercice 2011		
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net	
Sociétés actives au 31.12.13									
Medasys SA	000'€	21 027	567	13 965	21 695	<232>	16 322	<2 849>	
Medasys Ltd	Mio' JPY	35	<4>	<59>	84	<43>	136	<13>	
Medasys Digital Systems Inc.(1)	000'US\$	-	-	-	-	-	-	-	
Mega-Bus SAS	000'€	2 051	158	473	2 234	70	2 603	340	
Medhealth SAS (2)	000'MAD	-	<12>	88	-	-	-	-	
Mexys SA	000'€	1 608	62	625	1 531	82	1 369	78	
Sociétés sorties du périmètre									
RT Consulting SAS (3)	000'€	na	na	na	na	na	1 049	<514>	
SBO Conseil SAS (3)	000'€	na	na	na	na	na	1 476	<139>	
Medasys Digital Systems Sprl (4)	000'€	na	na	na	na	na	-	166	

(1) en sommeil depuis l'exercice 2001

(2) entrée dans le périmètre de consolidation le 23 juillet 2013

(3) dissoute le 30 décembre 2011.

(4) dissoute le 23 août 2012.

4.6.4 Facteurs de risques

4.6.4.1 Exposition au risque de liquidité

En décembre 2013, le Groupe a contracté un prêt bancaire de 1 367 k€ remboursable sur 5 ans pour contribuer au financement des investissements en recherche et développement prévus sur 2014. Les échéanciers des prêts bancaires contractés en 2009 pour financer des opérations de croissance externe se terminent quant à eux courant 2014. Medasys a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation qui avait été signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011. Le contrat de prêt signé en Décembre 2013 comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment:

- en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat,

Ce prêt ne comporte pas de covenant financier

4.6.4.2 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.4.3 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen-terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

4.6.4.4 **Risque de change**

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.4.5 **Solvabilité clients**

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.4.6 **Risque opérationnel**

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

4.6.4.7 **Risque environnemental**

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

4.6.4.8 **Risque lié à l'environnement économique**

La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes n'a eu que peu d'impact sur le Groupe. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia en 2012, a entraîné en 2013, quelques tensions sur la trésorerie de certains établissements, clients du Groupe.

4.6.5 **Informations sectorielles**

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.5.1 **Répartition du chiffre d'affaires**

- par zones géographiques :

€'000	31.12.13		31.12.12		31.12.11	
France	20 151	83,6%	23 202	91,6%	17 194	84,0%
Europe	1 366	5,7%	1 076	4,2%	1 870	9,1%
Amérasie	392	1,6%	1 059	4,2%	1 405	6,9%
Afrique	2 199	9,1%	-	-	-	-
Total	24 108	100%	25 337	100%	20 469	100%

4.6.5.2 **Répartition géographique du résultat net part du Groupe**

€'000	31.12.13		31.12.12		31.12.11	
France	1 011	92,7%	834	164,5%	<2 750>	100,1%
Europe	110	10,1%	122	24,1%	123	-4,5%
Afrique	<1>	-0,1%	0	0,0%	0	0,0%
Amérasie	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%	<119>	4,3%
Total	1 091	100%	507	100%	<2 746>	100%

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.6 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

4.6.6.1 Autres produits ordinaires

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Subvention d'exploitation	150	25	208
Divers	406	43	60
Total	556	68	268

Les produits divers pour 406 k€ au 31 décembre 2013 sont liés pour 24 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits et à hauteur de 375 k€ à la réduction de prix obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009.

4.6.6.2 Autres charges d'exploitation

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Eau et électricité	60	60	55
Fournitures administratives et petit matériel	48	53	68
Sous traitance administrative	47	46	0
Location mobilière ou immobilière	746	685	510
Entretiens et réparations	129	107	120
Assurances	99	103	78
Honoraires	981	987	1 287
Publicité	444	391	346
Transport	64	50	52
Frais postaux et de télécommunications	245	227	203
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 681	1 651	1 676
Services bancaires	92	97	78
Divers	87	61	111
Total	4 723	4 518	4 583

4.6.6.3 Charges de personnel

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Salaires	10 586	11 452	11 389
Charges sociales	4 505	4 868	4 801
Total charges de personnel	15 091	16 320	16 190
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 040>	<2 334>	<2 452>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<946>	<1 097>	<1 153>
Charges de personnel liées à la production d'actif	<2 986>	<3 431>	<3 605>
Salaires nets	8 546	9 118	8 937
Charges sociales nettes	3 559	3 771	3 648
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	12 105	12 889	12 585

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 091 k€ en 2013 à comparer à 16 320 k€ en 2012 à périmètre constant. Les charges de personnel s'établissent à 13 161 k€ en 2013 à comparer à 13 858 k€ en 2012. La baisse est due pour

l'essentiel à la réduction des effectifs moyens du groupe et notamment dans Medasys Japon suite aux licenciements économiques de 8 salariés intervenus en décembre 2012. Il est à noter que le CICE contribue également à cette baisse à hauteur de 143K€.

4.6.6.4 Autres charges opérationnelles courantes

Les autres charges opérationnelles courantes pour 316 k€ au 31 décembre 2013 concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à Noemalife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka, et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat et pour 16 k€ au résultat de cession des immobilisations.

4.6.6.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 694	3 013	2 732
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	402	139	57
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<130>	<72>	<10>
Dotations aux provisions pour risques et charges	152	224	112
Reprises des provisions pour risques et charges	<212>	<179>	<120>
Dotations et reprises opérationnelles	2 906	3 125	2 771
Dépréciation du Goodwill		37	-
Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill	2 906	3 162	2 771
Dotations aux provisions pour risques et charges	34	33	-
Reprises des provisions pour risques et charges	<5>	<4>	<53>
Dotations et reprises financières	29	29	<53>
Total	2 935	3 191	2 718

Au 31 décembre 2013, la dépréciation des actifs circulants dotée pour 402 k€ concerne les créances clients pour 364 k€ et le stock pour 38 k€. La reprise de 130 k€ est relative aux postes clients pour 76 k€, aux autres créances pour 2 k€ et au stock pour 52 k€.

La provision pour risques et charges dotée pour 152 k€ se rapporte à un litige prudhommal pour 62 k€, aux indemnités retraite pour 34 k€ et à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€. La reprise de 212 k€ porte sur des litiges sociaux constatés en charge au cours de l'exercice 2013 pour 125 k€ et à un litige client pour 87 k€.

4.6.6.6 Résultat financier

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	9	6
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	8	44	-
Gains de change	-	6	33
Reprises de provisions pour risques financiers	5	4	53
Autres produits financiers		15	3
Produits financiers	13	78	95
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<27>	-	<15>
Intérêts financiers	<245>	<297>	<411>
Pertes de change	<102>	<61>	<15>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<34>	<33>	-
Charges financières	<408>	<391>	<441>
Total	<395>	<313>	<346>

4.6.6.7 Impôt

Au 31 décembre 2013, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2013 s'élève à 13 349 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

4.6.6.7.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Impôts sur les bénéfices	<1>	<27>	<2>
Impôts différés	<40>	17	<93>
Total	<41>	<10>	<95>

4.6.6.7.2 Preuve de l'impôt

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Résultat avant impôts	1 132	517	<2 553>
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<390>	<178>	879
Effet des différences fiscales permanentes	<9>	<67>	669
Impact des différences fiscales temporaires	631	639	163
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<314>	<405>	<1 806>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment	40		
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<41>	<10>	<95>
Taux d'impôts réel	3,62%	1,93%	-3,72%

4.6.6.7.3 Créances et dettes d'impôts

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Etat, impôt sur les bénéfices	-	4	-
Crédit d'impôt recherche	1 165	1 238	1 459
Autres crédits d'impôt	80	-	-
Etat, TVA	335	.	439
Total créances	1 580	1 242	1 898
Etat, impôt sur les bénéfices	-	28	-
Etat, TVA	3 125	3 130	2 223
Etat, charges à payer	371	442	563
Total dettes	3 496	3 600	2 786

4.6.6.8 Résultat par action revenant au groupe

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 423 328	25 423 328	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<176 372>	<148 308>	<177 707>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	42 833	10 390	1 430 027
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 289 789	25 285 410	15 235 435
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	0,04	0,02	<0,18>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 289 789	25 285 410	15 235 435
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	1 895 976	2 531 942	2 542 332
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	27 185 765	27 817 352	17 777 767
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	0,04	0,02	<0,15>

L'exercice des 366 080 BSA(1) intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

Le nombre de BSA(2) exercé au 31 décembre 2013 est de 107 740 bons représentant 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

4.6.6.9 Autres éléments du résultat global consolidé

4.6.6.9.1 Variation actuarielle

Pour rappel, au 31 décembre 2012, le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 «Avantages du personnel» amendée. Cette adoption avait eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé.

4.6.7 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

4.6.7.1 Ecarts d'acquisition

Les sociétés présentées correspondent à des UGT.

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
au 31 décembre 2011	7 996	2 161	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation		37	<37>
au 31 décembre 2012	7 996	2 198	5 798
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation			0
au 31 décembre 2013	7 996	2 198	5 798

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.12	Valeur Brute au 31.12.13	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.12	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.13	Valeur nette au 31.12.13
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	0
Total	7 996	7 996	2 198	2 198	5 798

4.6.7.2 Immobilisations incorporelles

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Frais de développement	11 113	13 791	2 136				15 927
Concessions et droits similaires	1 145	898	63	<5>			956
Autres immobilisations incorporelles	2 798	2 798				<410>	2 388
Total brut	15 056	17 487	2 199	<5>	-	<410>	19 271
€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Frais de développement	6 393	8 974	2 140				11 114
Concessions et droits similaires	698	698	56	<5>			749
Autres immobilisations incorporelles	1 781	2 206	331			<309>	2 228
Total amort. et dépréciations	8 872	11 878	2 527	<5>	-	<309>	14 091
Total net	6 184	5 609					5 180

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 463 k€ à comparer à 3 480 k€ en 2012. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2013 s'établissent à 1 327 k€, à comparer à 1 103 k€ en 2012. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 776 k€ en 2013 contre 4 029 k€ en 2012. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 636 k€ en 2013 contre 1 677 k€ en 2012. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 140 k€ contre 2 352 k€ en 2012.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 388 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 331 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

(1) La colonne autre se rapporte à la réduction de prix de 410 k€ obtenu par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'acquisition d'un fonds de commerce en date du 15 avril 2009 et à l'amortissement de 309 k€ constaté au cours des exercices antérieurs.

4.6.7.3 Immobilisations corporelles

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.13
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	117	89		<2>	<21>		66
Autres immobilisations corporelles	1 789	1 856	654	<597>			1 913
Total brut	2 094	2 133	654	<599>	<21>	-	2 167

€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres	31.12.13
Total amortissements	1 553	1 696	167	<588>	<19>		1 256
Total net	541	437					911

Concernant les autres immobilisations corporelles, les acquisitions pour 654 k€ sont à hauteur de 431 k€ consécutives à l'aménagement des bureaux de Clamart, pour 181 k€ au renouvellement du matériel informatique et pour 42 k€ au renouvellement des véhicules de services. Les cessions pour 597 k€ se rapportent aux installations et aménagements des locaux de Gif-sur-Yvette pour 224 k€, au matériel de bureau et informatique pour 331 k€ et à 42 k€ pour les véhicules de services.

4.6.7.4 Immobilisations financières a plus d'un an

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Prêts	223	301	41			<38>	304
Dépôts et cautionnements	473	526	82	<45>	<3>	11	571
Total brut	696	827	123	<45>	<3>	<27>	875

€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Total dépréciation	10	5		<5>			0
Total net	686	822					875

(1) la variation de 38 k€ correspond à un reclassement de poste à poste pour 11 k€ et à l'écart d'actualisation pour 27 k€.

4.6.7.5 Impôts différés actifs non courants

Au 31 décembre 2013, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2013 s'élève à 13 349 k€.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Différences temporelles	-	1	2
Retraitements consolidés	-	39	16
Déficits fiscaux	-	-	5
Total	0	40	23

4.6.7.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients, factures à établir	11 255	9 096	3 517
Clients douteux	-	206	284
Créances et crédits d'impôts	1 165	-	1 459
Débiteurs divers	38	96	47
Total brut	12 458	9 398	5 307
Provision pour dépréciation		178	244
Total net	12 458	9 220	5 063

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes, la quote-part à long-terme de ces créances a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€.

Au 31 décembre 2013, la créance de 1 165 k€ correspond au crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des dépenses de 2013. Au 31 décembre 2012, la créance de CIR était dans les actifs courants.

4.6.7.7 Actifs financiers évalués à la juste valeur

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.13
Valeurs mobilières de placement nanties	-	295		144			151
Total	0	295	-	144	-	-	151

4.6.7.8 Stocks et en-cours

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Stock de marchandises	511	363	406
Provision pour dépréciation	146	166	75
Total net	365	197	331

4.6.7.9 Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients	1 340	2 496	4 270
Clients douteux	768	233	193
Créances cédées en affacturage	15	420	3 280
Factures à établir	5 847	4 761	2 245
Total brut	7 970	7 910	9 988
Provision pour dépréciation	643	186	152
Total net	7 327	7 724	9 836

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

L'augmentation des créances douteuses de 535 k€ correspond à hauteur de 292 k€ à des reclassements comptables et à hauteur de 243 k€ à un accroissement net des créances douteuses. L'impact des dépréciations de ces créances sur le résultat de l'exercice est de 201 k€.

Au 31 décembre 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes, la quote-part à long-terme de ces créances a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€.

4.6.7.10 Balance agee des creances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
60 jours	1 840	2 784	7 456
60 à 120 jours	960	99	266
> 120 jours	15 782	13 965	5 671
Total net	18 582	16 848	13 393

4.6.7.11 Echéancier des créances clients et comptes rattachés échues

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2013	1 233	754	105	374
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360
au 31.12.2011	1 537	1 259	13	265

4.6.7.12 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Acomptes et avoirs non parvenus	146	247	211
Créances sur personnel et organismes sociaux	18	17	20
Créances et crédits d'impôts	80	1 242	-
Créances TVA	335	363	439
Débiteurs divers	330	135	193
Produits à recevoir	-	-	22
Charges constatées d'avance	229	371	363
Total brut	1 138	2 375	1 248
Provision pour dépréciation		2	2
Total net	1 138	2 373	1 246

Au 31 décembre 2012, la créance de 1 242 k€ correspondait au crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des dépenses de 2012. Au 31 décembre 2013, la créance de CIR est classée dans les actifs non courants.

Au 31 décembre 2013, les débiteurs divers pour 330 k€ se rapportent à hauteur de 215 k€ au solde dû par le bailleur au titre de sa participation aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

Le détail des charges constatées d'avance se présente comme suit :

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Achats de prestations	108	126	105
Locations immobilières		107	111
Divers	121	138	147
Total	229	371	363

Du fait de la résiliation du bail de Gif-sur-Yvette et de la signature du nouveau bail de Clamart, au 31.12.2013, il n'a pas été constaté de charge de loyer d'avance.

4.6.7.13 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Sicav monétaire	-	136	4 456
Disponibilités	2 133	1 291	2 171
Total	2 133	1 427	6 627

4.6.7.14 Capitaux propres

4.6.7.14.1 Evolution du capital

Après constatation par le Directoire du 13 mars 2013 de la création de 36 608 actions nouvelles résultant de l'exercice de 366 080 BSA(1), le capital social de la société est de 7 283 518,49 €. Il est divisé en 25 459 936 actions, hors conversion en actions des 107 740 BSA(2) exercés au 31 décembre 2013. Ces derniers représentent 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

4.6.7.14.2 Options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.7.14.3 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.7.15 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprise		Variation du	31.12.13
				utilisée	non utilisée	taux de change	
Litiges Prud'hommaux	91	130	62	16	41		135
Litiges organismes sociaux	90	70		70			0
Litiges divers	83	86	56		86		56
Provisions pour risques et charges	264	286	118	86	127	0	191
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. financières	10	5		5			0
Dépréciation des écarts d'acquisitions	2 161	2 198					2 198
Dépréciation des stocks et en-cours	75	166	38	52		<5>	147
Dépréciation des comptes clients	396	364	364	76		<9>	643
Dépréciation des autres créances	2	2			2		0
Provisions pour dépréciation	2 976	3 067	402	133	2	<14>	3 320
Total	3 240	3 353	520	219	129	<14>	3 511
Dotations et reprises opérationnelles courantes			520	214	129		
Dotations et reprises financières				5			
			520	219	129		

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 135 k€, et relatives à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€.

La dépréciation des comptes clients pour 364 k€ est liée à l'accroissement des créances douteuses.

4.6.7.16 Provisions pour retraite

€'000	31.12.11	01.01.13	Dotations	Reprise		Autres (1)	31.12.13
				utilisée	non utilisée		
Provisions pour retraite	758	1 069	68			<19>	1 118

La dotation pour 68 k€ est une charge d'opérationnelle courante pour 34 k€ et une charge financière pour 34 k€.

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation 2013 est de 3,2%, identique à celui de 2012. Il était de 4,3% en 2011,
- le taux de charges sociales retenu est de 45%,
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2013	1 118	<76>	83	7,42%
Exercice 2012	962	<63>	69	7,17%
Exercice 2011	758	<47>	51	6,73%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2013	1 118	83	7,42%	<76>
Exercice 2012	962	69	7,17%	<63>
Exercice 2011	758	51	6,73%	<48>

4.6.7.17 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 273	490	1 584
Crédits spot	-	-	800
Dettes sur acquisition de sociétés	-	-	140
Autres dettes	130	84	374
Total	1 403	574	2 898

Le 17 décembre 2013, la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin a accordé un prêt de 1367 k€ remboursable sur 5 ans pour couvrir le financement des investissements. Il est rémunéré au taux fixe de 2.45%, la part à plus d'un an représente 1 104 k€ au 31.12.2013.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012 cette ligne de crédits est classée en moins d'un an.

La part à plus de 5 ans des emprunts est de 68 k€.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

La juste valeur des swaps au 31.12.2013 s'élève à -1 k€.

4.6.7.18 Fournisseurs à plus d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs	-	-	118
Total	0	0	118

La dette fournisseurs de 118 k€ au 31.12.2011 correspondait à la part à plus d'un an de l'accord signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011. Elle est classée dans les passifs courants au 31.12.2012.

4.6.7.19 autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Etat, TVA et autres taxes	1 838	1 480	774
Avances subventions	446	376	223
Avances et acomptes reçus	1 899	2 007	2 473
Divers	320	-	626
Total	4 503	3 863	4 253

La dette fiscale de 1 838 k€ au 31 décembre 2013 est relative à la TVA sur les factures à établir, elle représentait 1 480 k€ au 31.12.2012.

Au 31 décembre 2012, la dette de TVA liée aux factures à établir des contrats SAAS était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de cette dette a été reclassée au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme.

La dette diverse de 626 K€ au 31.12.2011 correspond à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel qui par sa décision intervenue le 9 avril 2013 a condamné Medasys à rembourser cette somme majorée des frais. Elle a été reclassée en passif courant au 31.12.2012.

La dette diverses pour 320 k€ correspond à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux de Clamart.

4.6.7.20 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunts auprès d'établissements de crédit	567	759	554
Dettes sur créances cédées en affacturage	15	420	3 207
Comptes courants d'actionnaires	698	-	-
Crédits spot	1 998	2 075	350
Agios courus non échus	8	11	22
Dettes sur acquisition de sociétés	5	154	295
Autres dettes	148	328	318
Total	3 439	3 747	4 749

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

En raison de la signature d'un avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés.

Au cours de l'exercice 2013, la société Noemalife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée au taux annuel de 3,5 %.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012, cette ligne de crédits est classée à moins d'un an.

4.6.7.21 Fournisseurs à moins d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs	2 069	1 786	2 105
Effets à payer	64	71	62
Fournisseurs factures non parvenues	1 315	900	901
Total	3 448	2 757	3 068

4.6.7.22 autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Avances et acomptes reçus	1 374	691	621
Clients, avoirs à établir	19	341	24
Clients créditeurs	94	68	184
Personnel, rémunérations et charges dues	1 816	1 756	1 539
Organismes sociaux	2 437	2 592	2 578
Etat, TVA	1 286	1 651	1 450
Etat, IS	-	27	-
Etat, charges à payer	371	442	564
Avances subventions	63	291	309
Créditeurs divers	653	859	150
Produits constatés d'avance	219	278	485
Total	8 332	8 996	7 904

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme. La dette diverse pour 653 K€ au 31.12.2013 comprend une indemnité d'assurance de 631 K€, résultant d'un jugement rendu en cours d'appel qui par sa décision intervenue le 9 avril 2013 a condamné Medasys.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 1 286 k€ représente 621 k€.

Au 31 décembre 2012, la dette de TVA liée aux factures à établir des contrats SAAS était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de cette dette a été reclassée au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

4.6.7.22.1 Produits constatés d'avance

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Maintenance	26	189	247
Prestations	2	44	129
Licences	191	45	108
Total	219	278	485

4.6.7.23 Echéancier des dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 448	1 747	251	104	1 346
Dettes fiscales et sociales	7 748	342	1 688	509	5 209
Autres dettes	5 087	97	635	140	4 215
Total au 31.12.2013	16 283	2 186	2 574	753	10 770
Total au 31.12.2012	15 616	1 003	2 487	901	11 225
Total au 31.12.2011	14 858	1 307	3 035	1 816	8 700

4.6.7.24 Instruments financiers

4.6.7.24.1 Indication des niveaux de justes valeurs des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2013	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	1
ACTIF		3 159	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	1 403	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	2
PASSIF		4 842	

€'000

	§	au 31.12.2012	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
ACTIF		2 544	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
PASSIF		4 321	

€'000

	§	au 31.12.2011	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	1
ACTIF		7 313	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	2
PASSIF		7 647	

4.6.7.24.2 Ventilation des actifs et passif financiers par catégories

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme ci-dessous :

€'000

	§		Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
au 31.12.2013					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	875	125	750
Créances à +d'un an	4.6.7.6	12 458	12 458		12 458
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	151		151
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 327		7 327
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 138	1 138		1 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	2 133		2 133
ACTIF		24 082	24 082	125	23 957
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	1 403	1 403	1	1 402
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 503	4 503		4 503
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	3 439		3 439
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 448	3 448		3 448
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 113	8 113		8 113
PASSIF		20 906	20 906	1	20 905

	§	31.12.2012 retraité			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à +d'un an	4.6.7.6	9 220	9 220		9 220
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 724	7 724		7 724
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427		1 427
ACTIF		21 490	21 490	98	21 392
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 863	3 863		3 863
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 718	8 718		8 718
PASSIF		19 659	19 659	9	19 650

€'000

	§	au 31.12.2011			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	686	136	550
Créances à +d'un an	4.6.7.6	5 063	5 063		5 063
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	9 836	9 836		9 836
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	883	883		883
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	6 627		6 627
ACTIF		23 095	23 095	136	22 959
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2 898	15	2 883
Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19	118	118		118
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 253	4 253		4 253
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	4 749		4 749
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 068	3 068		3 068
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	7 419	7 419		7 419
PASSIF		22 505	22 505	15	22 490

4.6.8 Données sociales

4.6.8.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2013 s'est élevé à 400 159 € à comparer à 371 034 € en 2012 et à 322 544 € en 2011.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2013.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2013. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

4.6.8.2 Effectifs

<i>(en nombre de salariés)</i>	Medasys SA	Mega-Bus SAS	Medasys Ltd	Mexys SA	au	au	au
	France	France	Japon	Belgique	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Ingénieurs et cadres	154	8	1		163	184	185
Employés, techniciens et apprentis	19	11	1	10	41	40	40
Total	173	19	2	10	204	224	225

4.6.8.3 Charges de personnel

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 091 k€ en 2013 à comparer à 16 320 k€ en 2012, à périmètre constant.

4.6.9 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Elles concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2013	2012	2011
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	180 810 €	178 244 €	162 153 €
Rémunération variable	83 063 €	58 220 €	40 000 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	117 886 €	119 620 €	110 391 €
Rémunération variable	18 400 €	14 950 €	10 000 €

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

<i>€'000</i>	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Participations	12 700	12 690	12 710
Créances rattachées à des participations	4 059	4 041	3 921
Créances clients et comptes rattachés	297	272	639
Dettes rattachées à des participations		91	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167	202	153
Achats d'immobilisation	52		232
Achats de marchandises	86	135	116
Achats et autres charges externes	183	295	398
Chiffre d'affaires	534	498	1 123
Produits financiers	5	7	628
Charges financières	4	1	176
Produits d'impôt	72		

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère Noemalife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Noemalife. Noemalife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances financières		11	
Dettes financières	698		
Créances clients et comptes rattachés		51	365
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	99	
Achats et autres charges externes	420	189	
Chiffre d'affaires		31	365
Charges financières	9		
Produits financiers		13	

- Les autres transactions

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Honoraires de conseil	0	18	5

4.6.10 Autres informations

4.6.10.1 Engagements hors bilan

4.6.10.1.1 Engagements reçus

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	-	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	598	-	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme	844	925	-
Total	1 442	1 075	450

4.6.10.1.2 Engagements donnés

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	58	201	374
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	91	160	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	59	135	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	71	338
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 807	-	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	72	123	144
Garantie sur contrats clients	598	-	-
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agylis au titre d'un risque social	50	62	62
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie du prêt auprès de la Caisse d'épargne et du Limousin	1 367	-	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Total	5 248	898	1 064

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances clients cédées en affacturage	3 737	3 376	3 146
Marchés donnés en garantie	344	925	-
Créances sur l'état cédées	143	-	-
Total	4 224	4 301	3 146

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.10.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011, Noemalife s'est engagé à verser à Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier une indemnité de cessation de fonction dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Les conditions de performance associées au versement de cette indemnité ont été arrêtées par le Conseil de Surveillance du 13 mars 2013 et approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

4.6.10.1.4 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

4.6.11 Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013.

26.2 COMPTES CONSOLIDES DE MEDASYS AU 31 DECEMBRE 2012

4. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2012

4.1 Compte de résultat consolidé

€'000		31.12.2012 (12 mois)		31.12.2011 (12 mois)		31.12.2010 (12 mois)	
	§						
	Chiffre d'affaires	25 337	100%	20 469	100%	17 957	100%
	Coûts des ventes	<3 175>	-13%	<2 468>	-12%	<2 743>	-15%
	Marge brute	22 162	87%	18 001	88%	15 215	85%
	Autres produits ordinaires	68	-	268	1%	99	1%
	Autres charges d'exploitation	<4 518>	-18%	<4 583>	-22%	<4 130>	-23%
	Impôts et taxes	<655>	-3%	<537>	-3%	<452>	-3%
	Charges de personnel	<12 889>	-51%	<12 585>	-61%	<11 313>	-63%
	Autres charges opérationnelles courantes	<176>	-1%	-	-	<15>	-
	Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	<3 125>	-12%	<2 771>	-14%	<2 698>	-15%
	Résultat opérationnel courant	867	3%	<2 207>	-11%	<3 294>	-18%
	Dépréciation du Goodwill	<37>	-	-	-	<880>	-5%
	Résultat opérationnel	830	3%	<2 207>	-11%	<4 174>	-23%
	Produits financiers	78	-	95	-	62	-
	Charges financières	<391>	-2%	<441>	-2%	<435>	-2%
	Résultat financier	<313>	-1%	<346>	-2%	<373>	-2%
	Résultat avant impôts	517	2%	<2 553>	-12%	<4 547>	-25%
	Charges d'impôt	<10>	-	<95>	-	<729>	-4%
	Résultat net des activités poursuivies	507	2%	<2 648>	-13%	<5 277>	-29%
	Résultat net des activités cédées et abandonnées	-	-	<92>	-	<3 511>	-20%
	Résultat net de l'ensemble consolidé	507	2%	<2 740>	-13%	<8 788>	-49%
	Part revenant aux minoritaires	-	-	6	-	11	-
	Résultat net revenant au Groupe	507	2%	<2 746>	-13%	<8 799>	-49%
	Résultat de base des activités poursuivies par action (en €)	0,02		<0,17>		<0,38>	
	Résultat dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,02		<0,15>		<0,38>	
	Résultat de base des activités cédées et abandonnées par action (en €)	0,00		<0,01>		<0,25>	
	Résultat dilué des activités cédées et abandonnées par action (en €)	0,00		<0,01>		<0,25>	
	Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	0,02		<0,18>		<0,64>	
	Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	0,02		<0,15>		<0,64>	

4.2 Etat du résultat global consolidé

Résultat net de l'ensemble consolidé	507	<2 740>	<8 788>
Variation des écarts actuariels	<147>		
Variation des instruments de couverture			<20>
Variation de la différence de conversion	51	<12>	38
Résultat global de l'ensemble consolidé	411	<2 752>	<8 770>
Résultat global revenant aux minoritaires		6	15
Résultat global revenant au groupe	411	<2 758>	<8 785>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 Etat de la situation financière consolidée

€'000		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	
ACTIF					
	§				
	Ecart d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 835	5 835
	Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 609	6 184	6 547
	Immobilisations corporelles	4.6.7.3	437	541	696
	Immobilisations financières	4.6.7.4	822	686	676
	Actif immobilisé		12 666	13 246	13 754
	Impôts différés actifs	4.6.7.5	40	23	116
	Créances à + d'un an	4.6.7.6	3 983	5 063	2 725
	Total actif non courant		16 689	18 332	16 595
	Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295		
	Stocks et en-cours	4.6.7.8	197	331	235
	Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 961	9 836	8 716
	Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	883	2 489
	Charges constatées d'avance	4.6.7.13	371	363	317
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	6 627	2 072
	Total actif courant		17 253	18 040	13 829
	Total de l'actif		33 942	36 372	30 424
PASSIF					
	Capital	4.6.7.15	7 273	7 273	4 000
	Primes		5 301	5 301	1 947
	Réserves		<388>	1 486	10 242
	Ecart de conversion		64	13	25
	Résultats en cours d'affectation			1 033	1 033
	Résultat de l'exercice		507	<2 746>	<8 789>
	Capitaux propres part du Groupe		12 757	12 360	8 458
	Intérêts minoritaires				65
	Total capitaux propres		12 757	12 360	8 523
	Provisions pour acquisition de titres				10
	Provisions pour risques et charges	4.6.7.16	286	264	324
	Provision pour retraite	4.6.7.17	962	758	707
	Impôts différés passifs				59
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2 898	2 554
	Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19		118	
	Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 019	4 253	249
	Total passif non courant		4 841	8 291	3 903
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	4 749	6 075
	Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	3 068	3 410
	Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	9 562	7 419	8 011
	Produits constatés d'avance	4.6.7.26	278	485	502
	Total passif courant		16 344	15 721	17 998
	Total du passif		33 942	36 372	30 424

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

€'000	§	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)	31.12.2010 (12 mois)
	Résultat net de l'ensemble consolidé	507	<2 740>	<8 778>
	Dotations et reprises aux amortissements et provisions 4.6.6.4	3 191	2 718	5 990
	Charges d'intérêts financiers 4.6.6.5	297	441	388
	Charges (produits) d'impôts 4.6.6.6.1	10	95	787
	Plus et moins value de cession d'éléments d'actif	317		60
	Résultat net des activités cédées et abandonnées		92	
	Capacité d'autofinancement générée par l'activité	4 322	606	<1 553>
	Coût de l'endettement financier	<334>	<411>	<294>
	Impôt payé 4.6.6.6.1	<28>	<2>	<65>
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	3 960	193	<1 912>
	Variation des stocks et encours	43	<96>	60
	Variation des créances clients et comptes rattachés	<3 422>	<3 458>	2 064
	Variation des autres créances	290	1 653	<38>
	Variation des fournisseurs et comptes rattachés	<430>	<224>	994
	Variation des autres dettes	695	3 336	275
	Variation calculée du besoin en fonds de roulement	<2 824>	1 211	3 356
	Variation de la trésorerie issue de l'activité	1 136	1 404	1 444
	Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche	<2 554>	<2 041>	<2 582>
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles 4.6.7.2	<13>	<300>	<49>
	Acquisitions d'immobilisations corporelles 4.6.7.3	<93>	<124>	<329>
	Acquisitions d'immobilisations financières 4.6.7.4	<159>	<62>	<211>
	Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur 4.6.7.7	<472>		
	Encaissements sur immobilisations	236	123	222
	Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées		<92>	
	Variation de la trésorerie issue des investissements	<3 055>	<2 496>	<2 949>
	Remboursements d'emprunts	<1 027>	<336>	<275>
	Souscriptions d'emprunts		111	
	Augmentation de capital		7 300	
	Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission		<673>	
	Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle	<14>	66	<17>
	Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle		<33>	<21>
	Variation des financements à court terme	<2 298>	<748>	<2 817>
	Variation de la trésorerie issue du financement	<3 339>	5 687	<3 130>
	Incidence des variations de change et divers	58	<40>	<8>
	Variation nette de la trésorerie	<5 200>	4 555	<4 643>
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 627	2 072	6 715
	Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture 4.6.7.14	1 427	6 627	2 072
	Décomposition de la variation de trésorerie	<5 200>	4 555	<4 643>

Pour rappel, en 2011, compte tenu du caractère non significatif des éléments de trésorerie relatifs aux activités cédées et abandonnées, le tableau de flux de trésorerie n'avait pas été retraité au titre de l'exercice 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.5 Variation des capitaux propres consolidés

€'000	Part du groupe				Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés				
Capitaux propres au 01.01.10	4 000	1 947	<146>	11 316	<9>	17 108	143	17 251
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<17>	<21>		<38>		<38>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<8 789>		<8 789>	11	<8 778>
Variation des instruments de juste valeur				<20>		<20>		<20>
Variation de la différence de conversion					34	34	4	38
Résultat Global						<8 775>	15	<8 760>
Variation de périmètre				100		100	<93>	7
Capitaux propres au 31.12.10	4 000	1 947	<163>	2 586	25	8 395	65	8 460
Corrections d'erreur				63		63		63
Capitaux propres corrigés au 01.01.11	4 000	1 947	<163>	2 649	25	8 458	65	8 523
Variation de capital de la société consolidante	3 273	3 354				6 627		6 627
Opérations sur autocontrôle			66	<33>		33		33
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				<2 746>		<2 746>	6	<2 740>
Variation des instruments de juste valeur						0		0
Variation de la différence de conversion						<12>		<12>
Résultat Global						<2 758>	6	<2 752>
Variation de périmètre						0	<71>	<71>
Capitaux propres au 31.12.11	7 273	5 301	<97>	<130>	13	12 360	0	12 360
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<14>			<14>		<14>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				507		507		507
Variation des écarts actuariels				<147>		<147>		<147>
Variation de la différence de conversion						51		51
Résultat Global						411	0	411
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.12	7 273	5 301	<111>	230	64	12 757	0	12 757

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.6 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ainsi que l'annexe Noemalife afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2013.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est Espace Technologique de Saint Aubin, 91193 Gif sur Yvette France.

4.6.1 Faits significatifs de l'exercice

- Au cours du premier semestre 2012, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Montpellier, après consultation, a retenu l'offre en mode SaaS (Software-as-a-Service) de Medasys. Ce contrat porte sur plus de 25 millions d'euros HT sur 10 ans. Le périmètre couvre, à la fois DxCare®, avec la pharmacie, les urgences, le bloc et l'anesthésie mais également Dx Image avec l'imagerie. La solution de facturation et la gestion de laboratoires sont optionnelles.
- En octobre 2012, le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy a également choisi la solution DxCare® pour la gestion du Dossier Patient dans le cadre d'un appel d'offres dont le montant est proche de 2,5 millions d'euros HT sur 5 ans. Avec la fusion entre CHU et la maternité régionale prévue en 2014, ce nouveau pôle sera constitué de 2000 lits, dont 200 en maternité.
- En décembre 2012, Medasys a remporté son premier marché significatif à l'export avec la signature d'un contrat de 1 345 k€ avec l'Etablissement Hospitalier Universitaire d'Oran, établissement clé en Algérie. Ce programme prévoit la mise en place d'un système d'information complet auprès de quatre services pilotes sur une période de 12 mois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne.
- Medasys a signé, avec l'Agence Nationale pour la Recherche, la convention du projet RAVEL afin de permettre la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques et ainsi renforcer la qualité et la sécurisation des soins par une meilleure connaissance par les professionnels de l'état de santé des patients. Pour Medasys, le budget, financé à 45% par l'Agence Nationale de la Recherche, porte sur un montant de 521 k€ et permettra de conforter l'avance de son Système d'Information Clinique DxCare® en matière de concepts médicaux et de sémantique et de travailler avec les meilleurs laboratoires français pour mettre au point des outils toujours plus ergonomiques pour les professionnels de santé. Ce projet a démarré en janvier 2012 pour une durée de 3 ans.
- Medasys a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au titre des années 2009 et 2010. La proposition de rectification du 14 juin 2012, que nous avons acceptée, porte principalement sur un ajustement du taux de charges sociales retenu pour le calcul du crédit d'impôt recherche (CIR). L'impact de ce redressement s'établit à 43 289 € au titre de 2009 et à 70 082 € au titre de 2010. Conformément aux règles d'éligibilité des charges sociales retenues par le vérificateur pour les années contrôlées, le CIR 2011 a été diminué de 56 458 €.
- La filiale Belge, Medasys sprl, sans aucune activité depuis la cession de son fonds de commerce à Mexys SA, le 29 octobre 2009, a été dissoute le 23 août 2012.

4.6.2 Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2012 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2012 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception :

- Pour la première fois, Medasys a décidé d'appliquer la recommandation n°2009-R-03 du conseil national de la comptabilité relative à la production d'actifs. En conséquence, les dépenses de recherche et développement activées initialement comptabilisées en charge sont extournées du compte de charge par le compte d'actif et n'apparaissent plus dans les autres revenus. Ce changement de présentation a également été opéré sur les exercices comparatifs.

Parmi les normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2012, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- L'amendement IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – transfert d'actifs financiers »,
- l'amendement à IAS 12 « Impôt sur le résultat »

Ils n'ont pas eu d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2012 par les sociétés cotées européennes :

- l'amendement à IFRS 7 « Compensations d'actifs et de passifs financiers »,
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »,
- l'amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures »
- la norme IFRS 9, « Instruments financiers » (non adoptée par l'Union Européenne),
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- la norme IAS 32 « Présentation des instruments financiers » relative à la compensation d'actifs et de passifs financiers.

Le Groupe a anticipé l'application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » amendée. Cette adoption a eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé. Bien que cette norme soit d'application rétroactive, les exercices comparatifs n'ont pas été retraités en raison du caractère non significatif des impacts qui représentent 50 k€ pour 2011 et 6 k€ pour 2010.

Le Groupe n'a anticipé aucune autre norme à ce jour et aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.6.2.1 Méthodes de consolidation

4.6.2.1.1 Critères de consolidation

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

4.6.2.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.
-

4.6.2.1.5 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 Règles et méthodes d'évaluation

4.6.2.2.1 Gains et pertes de changes

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

4.6.2.2.2 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 Dépréciations des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie

attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif prévisionnel du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des tests d'impairment. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 12 % en 2012. Il était également de 12 % en 2011 et de 10,50% en 2010. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2 % en 2012 et 2011 et 2,50% en 2010. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (Noemalife compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

Le taux de croissance au-delà de la période de référence s'élève à 2 % (identique au 31 décembre 2010 et 2011). Pour le test de dépréciation effectué à la clôture de l'exercice 2012, une diminution de 10 % du flux de trésorerie attendu en année terminale ne fait pas non plus apparaître de perte de valeur.

4.6.2.2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 Prise en compte du chiffre d'affaires et des créances

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur

l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.
 - La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
 - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement. Dans ce cas, le produit des concessions de licences est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité de risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

4.6.2.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

4.6.2.2.10 Actions d'autocontrôle

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 Provision pour retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 Endettement

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.15 Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 **Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

4.6.2.2.15.2 **Actifs détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont

l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

4.6.2.2.16 Instruments financiers

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.6.2.2.17 Contrats de location

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (Noemalife compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

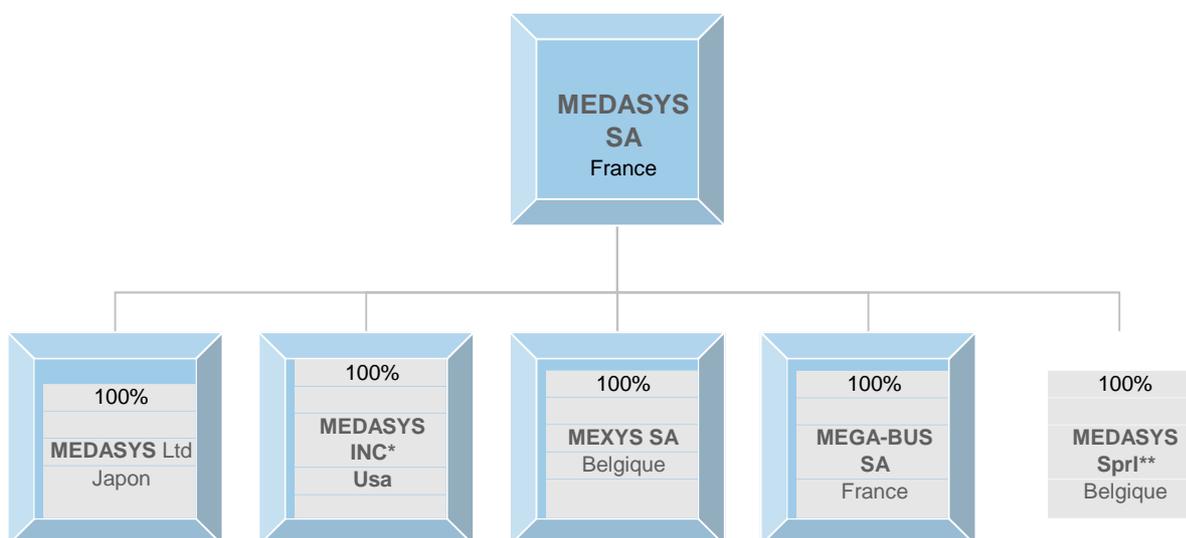
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 Périmètre de consolidation

4.6.3.1 Organigramme



* en sommeil depuis l'exercice 2001

** sans activité depuis l'exercice 2010 et dissoute le 23 août 2012.

Suite à sa dissolution, le 23 août 2012, la filiale Belge Medasys Sprl a été sortie du périmètre de consolidation, sans impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2012.

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont similaires à ceux du 31 décembre 2011.

4.6.3.2 Sociétés consolidées

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA, (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS Ltd, (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS, (France)
	MEXYS SA, (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2012		Situation nette au 31.12.12	Exercice 2011		Exercice 2010		
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net	
Sociétés actives au 31.12.12									
Medasys SA	000'€	21 695	<232>	13 643	16 322	<2 849>	13 352	<7 065>	
Medasys Ltd	Mio' JPY	84	<43>	<55>	136	<13>	160	<34>	
Medasys Digital Systems * Inc.	000'US\$	-	-	<3 237>	-	-	-	-	
Mega-Bus SAS	000'€	2 234	70	315	2 603	340	2 812	<90>	
Mexys SA	000'€	1 531	82	564	1 369	78	1 228	<294>	
Sociétés sorties du périmètre									
Noesis SA (1)	000'€	na	na	na	na	na	832	221	
RT Consulting SAS (2)	000'€	na	na	na	1 049	<514>	2 138	<170>	
SBO Conseil* SAS (2)	000'€	na	na	na	1 476	<139>	3 162	<27>	
Medasys Digital Systems Sprl (3)	000'€	na	na	na	-	166	-	<15>	

(1) cédée le 2 septembre 2011.

(2) dissoute le 30 décembre 2011.

(3) dissoute le 23 août 2012.

4.6.4 Facteurs de risques

4.6.4.1 Exposition au risque de liquidité

L'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011 avec les partenaires financiers prévoit qu'ils renoncent, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2012, à se prévaloir du non respect par Medasys S.A. des covenants prévus dans les conventions financières. Au 31 décembre 2012, Medasys S.A. a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation ainsi que les termes de l'accord de la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers).

4.6.4.2 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.4.3 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%

4.6.4.4 **Risque de change**

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.4.5 **Solvabilité clients**

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.4.6 **Risque opérationnel**

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

4.6.4.7 **Risque environnemental**

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

4.6.4.8 **Risque lié à l'environnement économique**

Les effets de la crise financière n'ont que peu affecté le Groupe jusqu'à présent. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia, pourrait entraîner de fortes tensions sur la trésorerie de ces établissements.

4.6.5 **Informations sectorielles**

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.5.1 **Répartition du chiffre d'affaires**

- par zones géographiques :

€'000	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
France	23 202	91,6%	17 194	84,0%	14 566	81,1%
Europe	1 076	4,2%	1 870	9,1%	1 952	10,9%
Amérasie	1 059	4,2%	1 405	6,9%	1 439	8,0%
Total	25 337	100%	20 469	100%	17 957	100%

4.6.5.2 Répartition géographique du résultat net part du Groupe

€'000	31.12.12		31.12.11		31.12.10	
France	834	164,5%	<2 750>	100,1%	<8 227>	93,6%
Europe	122	24,1%	123	-4,5%	<261>	3,0%
Amérasie	<449>	-88,6%	<119>	4,3%	<301>	3,4%
Total	507	100%	<2 746>	100%	<8 789>	100%

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.6 Notes relatives à l'état du résultat global consolidé

4.6.6.1 Autres produits ordinaires

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Subvention d'exploitation	25	208	9
Divers	43	60	90
Total	68	268	99

4.6.6.2 Autres charges d'exploitation

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Eau et d'électricité	60	55	57
Fournitures administratives et petit matériel	53	68	93
Sous traitance administrative	46	0	0
Location mobilière ou immobilière	685	510	536
Entretiens et réparations	107	120	139
Assurances	103	78	81
Honoraires	987	1 287	630
Publicité	391	346	427
Transport	50	52	61
Frais postaux et de télécommunications	227	203	217
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 651	1 676	1 406
Services bancaires	97	78	103
Divers	61	111	381
Total	4 518	4 583	4 130

4.6.6.3 Charges de personnel

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Salaires	11 452	11 389	10 992
Charges sociales	4 868	4 801	4 247
Total charges de personnel	16 320	16 190	15 239
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 334>	<2 452>	<2 671>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<1 097>	<1 153>	<1 255>
Charges de personnel liées à la production d'actif	<3 431>	<3 605>	<3 926>
Salaires nets	9 118	8 937	8 321
Charges sociales nettes	3 771	3 648	2 992
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	12 889	12 585	11 313

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16

320 k€ à comparer à 16 190 k€ en 2011 à périmètre constant. L'accroissement des charges de personnel résulte de l'augmentation de charges non récurrentes pour 267 k€ en 2012 consécutive aux départs de salariés contre 145 k€ en 2011.

4.6.6.4 Dotations nettes aux amortissements et provisions

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 013	2 732	2 967
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	139	57	115
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<72>	<10>	<23>
Dotations aux provisions pour risques et charges	224	112	78
Reprises des provisions pour risques et charges	<179>	<120>	<439>
Dotations et reprises opérationnelles	3 125	2 771	2 698
Dépréciation du Goodwill	37	-	880
Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill	3 162	2 771	3 578
Dotations aux provisions pour risques et charges	33	-	62
Reprises des provisions pour risques et charges	<4>	<53>	-
Dotations et reprises financières	29	<53>	62
Total	3 191	2 718	3 640

4.6.6.5 Résultat financier

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Revenus des valeurs mobilières de placement	9	6	15
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	44	-	-
Gains de change	6	33	46
Reprises de provisions pour risques financiers	4	53	-
Autres produits financiers	15	3	1
Produits financiers	78	95	62
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	-	<15>	<94>
Intérêts financiers	<297>	<411>	<270>
Pertes de change	<61>	<15>	<6>
Autres charges financières	-	-	<3>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<33>	-	<62>
Charges financières	<391>	<441>	<435>
Total	<313>	<346>	<373>

4.6.6.6 Impôt

Au 31 décembre 2012, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé à l'exception de ceux de Mega-Bus qui devrait dégager un résultat fiscal positif en 2013.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2012 s'élève à 12 868 k€.

4.6.6.6.1 Détail de l'impôt

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Impôts sur les bénéfices	<27>	<2>	<2>
Impôts différés	17	<93>	<727>
Total	<10>	<95>	<729>

4.6.6.6.2 Preuve de l'impôt

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Résultat avant impôts	517	<2 553>	<4 538>
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<178>	879	1 563
Effet des différences fiscales permanentes	<67>	669	<1 358>
Impact des différences fiscales temporaires	659	163	3
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<405>	<1 806>	<1 660>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment			723
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	10	<95>	<729>
Taux d'impôts réel	-1,93%	-3,72%	-16,06%

4.6.6.3 Créances et dettes d'impôts

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Etat, impôt sur les bénéfices	4	-	113
Crédit d'impôt recherche	1 238	1 459	1 770
Etat, TVA	.	439	522
Total créances	1 242	1 898	2 405
Etat, impôt sur les bénéfices	28	-	-
Etat, TVA	3 130	2 223	2 318
Etat, charges à payer	442	563	381
Total dettes	3 600	2 786	2 699

4.6.6.7 Résultat par action revenant au groupe

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 423 328	13 983 115	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<148 308>	<177 707>	<142 552>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	10 390	1 430 027	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 285 410	15 235 435	13 840 563
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	0,02	<0,18>	<0,64>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 285 410	15 235 435	13 840 563
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	2 531 942	2 542 332	
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	27 817 352	17 777 767	13 840 563
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	0,02	<0,15>	<0,64>

Le nombre de BSA exercé au 31 décembre 2012 est de 103 390 bons représentant 10 390 actions. L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

4.6.6.8 Autres éléments du résultat global consolidé

4.6.6.8.1 Variation actuariel

Le Groupe a adopté par anticipation la nouvelle norme IAS 19 – avantage du personnel. En conséquence, au 31.12.2012, l'écart actuariel de la provision pour indemnité de retraite a été reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé et a impacté positivement le résultat de 147 k€.

4.6.7 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée

4.6.7.1 Ecarts d'acquisition

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
au 31 décembre 2010	10 189	4 354	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions	<2 193>	<2 193>	0
Dépréciation			0
au 31 décembre 2011	7 996	2 161	5 835
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation		37	<37>
au 31 décembre 2012	7 996	2 198	5 798

Les sociétés présentées correspondent à des UGT. Au 31 décembre 2012, une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de Medasys Ltd. Japon a été constatée pour 37 k€.

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.11	Valeur Brute au 31.12.12	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.11	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.12	Valeur nette au 31.12.12
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	0	37	0
Total	7 996	7 996	2 161	2 198	5 798

Les sociétés présentées correspondent à des UGT, au cours de l'exercice 2012, une perte de valeur sur l'écart d'acquisition de Medasys Ltd. Japon a été constatée pour 37 k€.

4.6.7.2 Immobilisations incorporelles

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.12
Frais de développement	9 421	11 113	2 377	<110>	<2>	413	13 791
Concessions et droits similaires	871	1 145	13	<260>			898
Autres immobilisations incorporelles	2 810	2 798					2 798
Total brut	13 102	15 056	2 390	<370>		413	17 487
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres	31.12.12
Frais de développement	4 469	6 393	2 352	<7>		236	8 974
Concessions et droits similaires	662	698	42	<42>			698
Autres immobilisations incorporelles	1 424	1 781	425				2 206
Total amort. et dépréciations	6 555	8 872	2 819	<49>		236	11 878
Total net	6 547	6 184					5 609

En 2012, la cession de 260 k€ de concessions et droits assimilés correspond à hauteur de 244 k€ la sortie d'une licence destinée à un site client qui ne sera pas mis en production.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du crédit d'impôt recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 3 480 k€ à comparer à 3 801 k€ en 2011.

Le CIR dégagé au titre des dépenses 2012 s'établit à 1 263 k€ à comparer à 1 484 k€ en 2011. Le montant de la dotation aux amortissements correspondant rapporté au compte de résultat est de 1 579 k€ en 2012 contre 1 657 k€ en 2011. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 352 k€ contre 2 102 k€ en 2011.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 798 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 425 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

4.6.7.3 Immobilisations corporelles

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	107	117		<15>	<13>		89
Autres immobilisations corporelles	1 853	1 789	62	<26>		31	1 856
Total brut	2 148	2 094	62	<41>	<13>	31	2 133
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Total amortissements	1 452	1 553	194	<39>	<12>		1 696
Total net	696	541					437

(1) La colonne « Autres » correspond pour 31 k€ au reclassement de l'acquisition d'immobilisations corporelles antérieurement enregistrée à tort en immobilisation financière.

4.6.7.4 Immobilisations financières a plus d'un an

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Prêts	201	223	40			38	301
Dépôts et cautionnements	484	473	120	<32>	<4>	<31>	526
Total brut	685	696	160	<32>		7	827
€'000	31.12.10	31.12.11	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.12
Total dépréciation	9	10		<4>	<1>		5
Total net	676	686					822

(1) La colonne « Autres » correspond pour 31 k€ au reclassement au poste d'immobilisations corporelles et pour 38 k€ à l'actualisation des prêts.

4.6.7.5 Impôts différés actifs non courants

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Différences temporelles	1	2	1
Retraitements consolidés	39	16	3
Déficits fiscaux	0	5	112
Total	40	23	116

L'avantage de l'actif d'impôt différé de 40 k€ est celui de la filiale Mega-Bus.

Au 31 décembre 2012, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2012 s'élève à 12 868 k€.

4.6.7.6 Créances à plus d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients, factures à établir	3 859	3 517	2 704
Clients douteux	206	284	174
Créances et crédits d'impôts	-	1 459	-
Débiteurs divers	96	47	-
Total brut	4 161	5 307	2 878
Provision pour dépréciation	178	244	153
Total net	3 983	5 063	2 725

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

En novembre 2011, date de l'entrée du Groupe Noemalife dans le capital de Medasys S.A., cette dernière a perdu le statut de PME communautaire permettant le remboursement anticipé de la créance du crédit d'impôt recherche (CIR). Néanmoins, les critères n'étant plus satisfaits depuis moins de deux ans, la créance du CIR de l'exercice 2011 a été remboursée le 30 juillet 2012.

Les nouvelles dispositions de la loi de finance a permis le classement de La créance de CIR au titre de l'exercice 2012 dans les actifs courants.

4.6.7.7 Actifs financiers évalués à la juste valeur

€'000	31.12.10	31.12.11	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.12
Valeurs mobilières de placement nanties	-	-	472	<177>			295
Total	-	-	472	<177>	-	-	295

4.6.7.8 Stocks et en-cours

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Stock de marchandises	363	406	305
Total brut	363	406	305
Provision pour dépréciation	166	75	70
Total net	197	331	235

4.6.7.9 Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients	2 496	4 270	3 776
Clients douteux	233	193	79
Créances cédées en affacturage	420	3 280	3 406
Factures à établir	9 998	2 245	1 524
Total brut	13 147	9 988	8 785
Provision pour dépréciation	186	152	69
Total net	12 961	9 836	8 716

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

4.6.7.10 Balance agee des creances clients et comptes rattachés

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
60 jours	2 784	7 456	7 257
60 à 120 jours	99	266	245
> 120 jours	13 965	5 671	3 939
Total net	16 848	13 393	11 441

4.6.7.11 Echéancier des créances clients et comptes rattachés échues

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360
au 31.12.2011	1 537	1 259	13	265
au 31.12.2010	1 045	704	255	86

4.6.7.12 Autres créances à moins d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Acomptes et avoirs non parvenus	247	211	10
Créances sur personnel et organismes sociaux	17	20	21
Créances et crédits d'impôts	1 242	-	1 883
Créances TVA	363	439	528
Débiteurs divers	135	193	41
Produits à recevoir	-	22	9
Total brut	2 004	885	2 492
Provision pour dépréciation	2	2	3
Total net	2 002	883	2 489

En novembre 2011, date de l'entrée du Groupe Noemalife dans le capital de Medasys S.A, cette dernière a perdu le statut de PME communautaire permettant le remboursement anticipé de la créance du crédit d'impôt recherche (CIR). Néanmoins, les critères n'étant plus satisfaits depuis moins de deux ans, la créance du CIR de l'exercice 2011 a été remboursée le 30 juillet 2012.

Les nouvelles dispositions de la loi de finance a permis le classement de La créance de CIR au titre de l'exercice 2012 dans les actifs courants.

4.6.7.13 Charges constatées d'avance

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Achats de prestations	126	105	104
Locations immobilières	107	111	83
Autres locations	71	81	76
Entretien et réparations	11	14	19
Assurances	13	27	11
Honoraires	5	5	-
Publicité commerciales et salons	23	8	10
Divers	15	12	14
Total	371	363	317

4.6.7.14 Trésorerie et équivalent de trésorerie

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Sicav monétaire	136	4 456	439
Disponibilités	1 291	2 171	1 633
Total	1 427	6 627	2 072

4.6.7.15 Capitaux propres

4.6.7.15.1 Evolution du capital

Le capital de la société est de 7 273 044,94 €. Il est divisé en 25 423 328 actions hors conversion des BSA en actions dont le nombre s'établit à 10 390 au 31 décembre 2012.

L'exercice des 366 080 BSA(1) qui est intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 s'élève à 23 359,39 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a supprimé les dispositions relatives aux actions à droit de vote double.

4.6.7.15.2 Options de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.7.15.3 Dividende

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.7.16 Provisions pour risques et charges et pour dépréciations

€'000	31.12.10	31.12.11	Dotation	Reprise		Variation du	31.12.12
				utilisée	non utilisée	taux de change	
Litiges Prud'homaux	181	91	113	74			130
Litiges organismes sociaux	90	90		20			70
Litiges divers	53	83	87	37	47		86
Provisions pour risques et charges	324	264	200	131	47	0	286
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. Financières	9	10			4	<1>	5
Dépréciation des écarts d'acquisitions	4 354	2 161	37				2 198
Dépréciation des stocks et en-cours	70	75	92			<1>	166
Dépréciation des comptes clients	258	396	47		72	<7>	364
Dépréciation des autres créances	3	2					2
Provisions pour dépréciation	5 026	2 976	176	0	76	<9>	3 067
Total	5 350	3 240	376	131	123	<9>	3 353
Dotations et reprises d'exploitation			376	131	119		
Dotations et reprises financières					4		
			376	131	123		

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 200 k€, et relatif à un litige client pour 86 k€.

La constatation en charge de 113 k€ relatif à aux litiges prud'homaux a donné lieu à la reprise d'une provision antérieurement constatée pour 74 k€.

La provision constituée en 2011 à hauteur de l'engagement du bail commercial contracté par la société fusionnée SBO Conseil pour 83 k€ a été reprise en totalité en 2012, la charge correspondante sur 2012 a été constatée pour 37 k€.

4.6.7.17 Provisions pour retraite

€'000	31.12.10	31.12.11	Dotation	Reprise		Autres (1)	31.12.12
				utilisée	non utilisée		
Provisions pour retraite	707	758	57			147	962

(1) Le Groupe a adopté par anticipation la nouvelle norme IAS 19 – avantage du personnel. En conséquence, au 31.12.2012, l'écart actuariel de la provision pour indemnité de retraite a été reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres ».
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres ».
- le taux d'inflation retenu est de 2%,
- le taux d'actualisation 2012 est de 3,2%. Il était de 4,3% en 2011 et de 4,7 % en 2010.
- le taux de charges sociales a été porté à 45%.
- le coefficient de présentisme a également été revu en fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2012	962	<63>	69	7,17%
Exercice 2011	758	<47>	51	6,73%
Exercice 2010	707	<40>	44	6,22%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2012	962	69	7,17%	<63>
Exercice 2011	758	51	6,73%	<48>
Exercice 2010	707	45	6,36%	<41>

4.6.7.18 Emprunts et dettes financières à plus d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Emprunts auprès d'établissements de crédit	490	1 584	1 617
Crédits spot	-	800	-
Dettes sur acquisition de sociétés	-	140	235
Autres dettes	84	374	702
Total	574	2 898	2 554

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012 cette ligne de crédits est classée en moins d'un an.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	173 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	270 k€	2,65%	1,35%	4,00%

La juste valeur des swaps au 31.12.2012 s'élève à -9 k€.

4.6.7.19 Fournisseurs à plus d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs	-	118	-
Total	0	118	0

La dette fournisseurs de 118 k€ au 31.12.2011 correspondait à la part à plus d'un an de l'accord signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011. Elle est classée dans les passifs courants au 31.12.2012.

4.6.7.20 autres dettes à plus d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Organismes sociaux	-	152	-
Etat, TVA et autres taxes	636	774	-
Avances subventions	376	223	223
Avances et acomptes reçus	2 007	2 473	-
Charges à payer	-	5	26
Divers	-	626	-
Total	3 019	4 253	249

En 2011, la dette sociale de 152 k€ et la dette fiscale de 205 k€ comprise dans les 774 k€ correspondaient à la part à plus d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers. Elles ont été reclassées au passif courant.

La dette fiscale de 636 k€ est relative à la TVA sur les factures à établir, elle représentait 569 k€ en 2011.

Les avances et acomptes ont été versés par le client en 2011 dans le cadre du marché avec Picarsis. La dette diverse de 2011 pour 626 K€, correspondant à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel dont la décision est attendue au cours du 2ème trimestre 2013, a été reclassée en passif courant au 31.12.2012.

4.6.7.21 Emprunts et dettes financières à moins d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Emprunts auprès d'établissements de crédit	759	554	648
Dettes sur créances cédées en affacturage	420	3 207	3 314
Crédits spot	2 075	350	1 156
Soldes créditeurs de banques	-	3	-
Agius courus non échus	11	22	4
Dettes sur acquisition de sociétés	154	295	807
Autres dettes	328	318	146
Total	3 747	4 749	6 075

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients	2 496	4 270	3 776
Clients douteux	233	193	79
Créances cédées en affacturage	420	3 280	3 406
Factures à établir	9 998	2 245	1 524
Total brut	13 147	9 988	8 785
Provision pour dépréciation	186	152	69
Total net	12 961	9 836	8 716

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012, cette ligne de crédits est classée à moins d'un an.

4.6.7.22 Fournisseurs à moins d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs	1 786	2 105	2 679
Effets à payer	71	62	27
Fournisseurs factures non parvenues	900	901	704
Total	2 757	3 068	3 410

4.6.7.23 autres dettes à moins d'un an

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Avances et acomptes reçus	691	621	53
Clients, avoirs à établir	341	24	97
Clients créditeurs	68	184	-
Personnel, rémunérations et charges dues	1 756	1 539	1 716
Organismes sociaux	2 592	2 578	2 430
Etat, TVA	2 495	1 450	2 326
Etat, IS	27	-	-
Etat, charges à payer	442	564	381
Avances subventions	291	309	631
Créditeurs divers	859	150	377
Total	9 562	7 419	8 011

Les avances et acomptes ont été versés par le client, en 2011 dans le cadre du marché avec Picarsis.

La part à moins d'un an du plan d'apurement accordé le 28.09.2011 par la Commission des Chefs des Services Financiers s'établit pour la dette sociale à 166 k€ comprise dans les 2 592 k€ et pour la dette fiscale à 222 k€ comprise dans les 2 495 k€.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 2 495 k€ représente 1 624 k€.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable

Les créditeurs divers pour 859 k€ correspondent pour 626 K€, à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel dont la décision est attendue au cours du 2ème trimestre 2013.

4.6.7.24 Echéancier des dettes fournisseurs et autres dettes

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	2 757	981	620	139	1 017
Dettes fiscales et sociales	7 948		1 794	386	5 768
Autres dettes	4 634	22	73	376	4 163
Total au 31.12.2012	15 339	1 003	2 487	901	10 948
Total au 31.12.2011	14 858	1 307	3 035	1 816	8 700
Total au 31.12.2010	11 670	1 543	4 509	1 398	4 220

4.6.7.25 Instruments financiers

4.6.7.25.1 Indication des niveaux de justes valeurs des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2012	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
ACTIF		2 544	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
PASSIF		4 321	

€'000

	§	au 31.12.2011	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	1
ACTIF		7 313	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	2
PASSIF		7 647	

€'000

	§	au 31.12.2010	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	676	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 072	1
ACTIF		2 748	
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 554	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	6 075	2
PASSIF		8 629	

4.6.7.25.2 Ventilation des actifs et passif financiers par catégories

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme ci-dessous :

€'000

		§	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
		au 31.12.2012			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à + d'un an	4.6.7.6	3 983	3 983		3 983
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 961	12 961		12 961
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427	1 427	0
ACTIF		21 490	21 490	1 525	19 965
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 019	3 019		3 019
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	9 562	9 562		9 562
PASSIF		19 659	19 659	9	19 650

€'000

		§	au 31.12.2011		
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	686	136	550
Créances à + d'un an	4.6.7.6	5 063	5 063		5 063
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	9 836	9 836		9 836
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	883	883		883
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	6 627	6 627	0
ACTIF		23 095	23 095	6 763	16 332
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2 898	15	2 883
Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19	118	118		118
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 253	4 253		4 253
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	4 749		4 749
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 068	3 068		3 068
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	7 419	7 419		7 419
PASSIF		22 505	22 505	15	22 490

€'000

		§	au 31.12.2010		
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	676	676	121	555
Créances à + d'un an	4.6.7.6	2 725	2 725		2 725
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	8 716	8 716		8 716
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 489	2 489		2 489
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 072	2 072	2 072	0
ACTIF		16 678	16 678	2 193	14 485
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 554	2 554	21	2 533
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	249	249		249
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	6 075	6 075		6 075
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 410	3 410		3 410
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 011	8 011		8 011
PASSIF		20 299	20 299	21	20 278

4.6.7.26 Produits constatés d'avance

€'000		31.12.12	31.12.11	31.12.10
	Maintenance	189	247	345
	Matériel	-	1	2
	Prestations	44	129	54
	Licences	45	108	101
	Total	278	485	502

4.6.8 Données sociales

4.6.8.1 Rémunérations des dirigeants et des organes de contrôles

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2012 s'est élevé à 371 034 € à comparer à 322 544 € en 2011 et à 750 667 € en 2010.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2012.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2012. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

4.6.8.2 Effectifs

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Mexys SA Belgique	au 31.12.12	au 31.12.11	au 31.12.10
Ingénieurs et cadres	160	21	2	1	184	185	197
Employés, techniciens et apprentis	21		10	9	40	40	57
Total	181	21	12	10	224	225	254

4.6.8.3 Charges de personnel

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 320 k€ à comparer à 16 190 k€ en 2011 à périmètre constant. L'accroissement des charges de personnel résulte de l'augmentation de charges non récurrentes pour 267 k€ en 2012 consécutive aux départs de salariés contre 145 k€ en 2011.

4.6.8.3.1 Répartition géographique (cf. tableau ci-dessus)

4.6.9 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Elles concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2012	2011	2010
			<i>Du 29 juin 2010 au 31 décembre 2010</i>
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	178 244 €	162 153 €	80 000 €
Rémunération variable	58 220 €	40 000 €	
Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	119 620 €	110 391 €	52 500 €
Rémunération variable	14 950 €	10 000 €	
Jean-Marie Lucani, Président du Directoire			
Rémunération fixe			105 001 €
Rémunération variable			117 375 €
Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif			
Rémunération perçue au titre du mandat			2 744 €
Rémunération fixe perçue au titre du contrat de travail			120 835 €
Rémunération variable liée au contrat de travail			32 500 €
Indemnités liées à la cessation du contrat de travail			239 712 €
Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance,			
Jetons de présence			9 600 €
Missions confiées par le Conseil de surveillance			30 000 €

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Participations	12 690	12 710	14 596
Créances rattachées à des participations	4 041	3 921	4 559
Créances clients et comptes rattachés	272	639	219
Dettes rattachées à des participations	91	-	535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202	153	832
Achats d'immobilisation		232	
Achats de marchandises	135	116	47
Achats et autres charges externes	295	398	1 445
Chiffre d'affaires	498	1 123	283
Produits financiers	7	628	19
Charges financières	1	176	14

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère Noemalife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien Noemalife. Noemalife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Créances financières	11		
Créances clients et comptes rattachés	51	365	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99		
Achats et autres charges externes	189		
Chiffre d'affaires	31	365	
Produits financiers	13		

- Les autres transactions

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Honoraires de Conseil	18	5	0

4.6.10 Autres informations

4.6.10.1 Engagements hors bilan

4.6.10.1.1 Engagements reçus

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	150	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mexys (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/05/2011)	-	-	150
Cautions de la société Noemalife en garantie du crédit CT consenti par la BNP	925		
Total	1 075	450	600

A fin janvier 2013, l'engagement reçu pour la société SBO Conseil est échu et n'a pas été mis en jeu.

4.6.10.1.2 Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	-	630
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	201	374	403
Nantissement des titres de RT Consulting en garantie de l'emprunt HSBC	-	-	385
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	160	-	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	135	-	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	71	338	601
Garantie en faveur de Hiroo Hamasaki, Président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	123	144	147
Cautions données pour le compte de Bluemega Technology	-	-	100
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agylis au titre d'un risque social	62	62	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	-
Total	898	1 064	2 366

€'000	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Montant des créances cédées en affacturage	3 376	3 146	2 960
Montant des créances cédées en dailly	925		
Total	4 301	3 146	2 960

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.10.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Aucune indemnité, avantage ou rémunération n'est prévu en faveur des membres du Directoire au cas où il serait mis fin à leur mandat.

4.6.10.1.4 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

4.6.11 Evénements postérieurs à la clôture

Au cours du premier trimestre 2013, les Hôpitaux du Bassin de Thau ont retenu la solution DxCare, permettant ainsi à Medasys de gagner des parts de marché en région Sud. Ce marché d'environ 1 million HT regroupe les Hôpitaux de Sète, Agde, Marseillan et Vias. Découpé en deux phases, le projet démarrera avec le déploiement de DxCare en mode big bang avec une mise en production prévue au cours du second semestre 2013.